

NOTRE MISSION EST DE
SERVIR LES VÉTÉRANS,
Y COMPRIS LES MILITAIRES
EN SERVICE ACTIF ET LES
MEMBRES DE LA GRC,
ET LEURS FAMILLES,
PROMOUVOIR LE
SOUVENIR ET SERVIR NOS
COMMUNAUTÉS ET
NOTRE PAYS.

Rapports *et Résolutions* des Comités

50^e Congrès national
de La Légion royale canadienne
Winnipeg, Manitoba
22 - 26 Août 2026

27 mai 2026

“Le contenu de nos documents/manuels ne peut être copié, soit en entier ou en partie,
sans le consentement exprimé de la Direction nationale, la Légion royale canadienne”.



AVANT-PROPOS



Chers/Chères camarades,

C'est pour moi un grand plaisir de vous accueillir chacun et chacune d'entre vous au 50^e Congrès national de La Légion royale canadienne – qui cette année coïncide avec notre 100^e anniversaire. Et il est d'autant plus significatif que nous tenions notre rassemblement dans la ville de Winnipeg, icimême où notre organisme a vu le jour il y a tant d'années.

Notre thème pour 2026 en dit long : « Un siècle de service. Honorer le passé. Cap sur l'avenir. »

Les discussions que nous tiendrons et les décisions que nous prendrons lors de cet événement marquant résonneront jusque dans le prochain siècle. Nous devons continuer de placer les vétérans au cœur de chacune de nos actions, même lorsque nos opinions personnelles divergent. Au nom des membres du Conseil exécutif national et de nos officiers supérieurs élus, nous anticipons des échanges fructueux... et une bonne dose de célébration.

Pouvez-vous imaginer la fierté et l'enthousiasme que ressentiraient nos fondateurs en sachant que leur dévouement se perpétue en chacun de vous, et dans l'excellent travail que nous accomplissons pour les vétérans du Canada, leurs familles et nos communautés.

Nous continuons de porter bien haut la flamme du Souvenir, en aidant les Canadiens et Canadiennes à exprimer leur profonde gratitude envers le sacrifice de nos vétérans – un sacrifice qui, encore aujourd'hui, nous garde forts, en sécurité et libres. Grâce à nos cérémonies, à nos programmes spéciaux et à notre coquelicot rouge emblématique, nous assumerons toujours avec sérieux ce devoir sacré. Nous nous souviendrons d'eux.

Depuis notre dernière rencontre, le monde autour de nous a de nouveau changé. Pourtant, vous êtes demeurés inébranlables dans votre engagement – et cela se voit. Des agents d'entraide qui accompagnent les vétérans dans l'accès à leurs prestations, aux filiales qui organisent des soupers-bénéfice, et jusqu'aux bénévoles qui se mobilisent lors de catastrophes naturelles, nous avons tout vu. Nous en avons été les témoins privilégiés... et nous vous en sommes profondément reconnaissants!

À titre plus personnel, je vous remercie profondément de la confiance que vous m'avez accordée en me confiant la présidence nationale. Avoir eu l'honneur de servir dans cette fonction au cours des deux dernières années a été pour moi un privilège qui m'a profondément marqué. Cette expérience a ravivé en moi la conviction que nous demeurons l'organisme de vétérans le plus solide qui soit au Canada, et je demeure convaincu que l'avenir de notre Légion s'annonce prometteur.

Merci d'être des nôtres pour ces précieux moments de camaraderie... et joyeux 100^e anniversaire!

En toute camaraderie,

A handwritten signature in dark ink, reading "Berkley Lawrence".

Berkley Lawrence
Président national
La Légion royale canadienne

NOTES À L'INTENTION *des* DÉLÉGUÉS

BIENVENUE

Nous sommes heureux d'accueillir tous les délégués des filiales à notre Congrès national. Besoin d'aide? N'hésitez pas à communiquer avec un membre de la Direction nationale qui se fera un plaisir de vous assister. Nous espérons que vous apprécierez pleinement votre expérience de congrès.

AFFECTATION DES PLACES ASSISES

Seuls les délégués votants dûment inscrits peuvent s'asseoir dans les zones identifiées à cet effet pour chacune des directions provinciales. En raison de la capacité limitée de la salle due aux normes de sécurité incendie, les directions provinciales peuvent être tenues de limiter le nombre de personnes assises dans les espaces qui leur sont attribués. Une section distincte est réservée aux observateurs.

MISES EN CANDIDATURE DES POSTES À POURVOIR PAR ÉLECTION

- Le processus de mise en candidature aux postes de président national, de premier vice-président national, de vice-président national (x3), de trésorier national et de président national des débats doit être mené avant la tenue du congrès.
- Aucune mise en candidature ne sera acceptée sur le parquet durant la tenue du congrès. Le processus de mise en candidature est décrit dans l'Avis de convocation au Congrès national.
- L'élection du président national aura lieu le lundi, et celle du premier vice-président national et des vice-présidents nationaux le mardi. Les élections du trésorier national et du président national se dérouleront le mercredi.
- Tous les candidats non élus au poste de président seront automatiquement mis en candidature pour le poste de premier vice-président.
- Tous les candidats non élus au poste de premier vice-président seront automatiquement mis en candidature pour un poste de vice-président.

DÉROULEMENT DU VOTE

- Les délégués votants dûment inscrits et accrédité pourront, au moyen de l'application du Congrès 2026, voter électroniquement sur leur téléphone intelligent ou tablette disposant d'une connexion de données ou Wi-Fi. Ce vote électronique sera utilisé uniquement pour les postes à pourvoir par élection.
- Si un vote est requis pour une résolution présentée au parquet, la présidence informera les délégués du numéro de page et de la couleur du bulletin à utiliser, ou pourra décider de recourir au vote secret par voie électronique.
- Le nombre de bulletins/votes déposés sera vérifié en fonction du rapport du Comité de vérification des pouvoirs. Le dépouillement sera effectué électroniquement. Le scrutateur en chef remplira le formulaire spécial de résultats électoraux et transmettra le résultat du vote au président d'élection, qui en informera le congrès. Un seul poste à la fois est soumis au vote.

CARTES DE VOTE

La carte de vote détachable de couleur orange, disponible au kiosque de votre direction provinciale, doit être utilisée pour tous les votes autres que les scrutins secrets.

QUESTION DE PRIVILÈGE (CARTON ROUGE)

A priorité sur toute autre motion (sauf l'ajournement ou la suspension de séance). Il s'agit d'une question liée à la sécurité, au confort, à la dignité et à la protection contre toute perturbation, ou à tout incident ou situation qui compromet l'un ou l'autre de ces éléments. La question doit être formulée de manière concise et claire, et la présidence rend une décision immédiate.

RAPPEL AU RÈGLEMENT (CARTON BLEU)

Mesure visant à assurer le bon déroulement des travaux. Elle peut porter sur une infraction ou une violation des Règles de procédure, des statuts, ou encore de mandats et de règles émanant d'une autorité supérieure. Lorsqu'un rappel au règlement est invoqué, il doit immédiatement être reconnu par la présidence.

OFFICIERS DE LA DIRECTION NATIONALE

OFFICIERS HONORAIRES

Président d'honneur

Son Excellence la très honorable
Louise Arbour CC, GOQ
Gouverneur général du Canada et
Commandant en chef du Canada

Grand Président

L. Murray, CMM, CD

VICE-PRÉSIDENT NATIONAL HONORAIRE

Générale Jennie Carignan, CMM, MSC, MSM, CD
Commissionaire Michael Duheme
Son Altesse le Prince Floris of the Netherlands

AUMÔNIER NATIONAL HONORAIRE

Rabbin Idan Scher
Colonelle Lisa Pacarynuk, CD

CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL

Présidente nationale

B. Lawrence

Premier Vice-président national

S. McKeown

Vice-présidents nationaux

T. Jenvenne
V. MacGregor
J. MacIsaac

Trésorier national

J. Carleton

Président national des Débats

B. Chafe

Président national sortant

B. Julian

PRÉSIDENTS DE DIRECTION

PROVINCIALE/SECTION SPÉCIALE

Colombie Britannique/Yukon

R. Underhill

Alberta-TNO

D. Velichko

Saskatchewan

R. Taylor

Manitoba/NOO

R. Cutbush

Ontario

L. McClellan

Québec

L. Fortier

Nouveau-Brunswick

H. Defazio

Nouvelle-Écosse/Nunavut

G. Della-Valle

Île du Prince-Édouard

D. Doucette

Terre-Neuve/Labrador

J. Boone

Président de la Section des

Anciens combattants tuberculeux

D. Redden

Président de la Section spéciale BSO Légion

C. Hood

DIRECTEUR EXÉCUTIF NATIONAL

R. Hayley

ANCIENS PRÉSIDENTS NATIONAUX

 Lieutenant-Général
Sir Percy Lake
Colombie-Britannique, 1925-1928

 Lieutenant Général
Sir Arthur Currie
Québec, 1928-1929

 Lieutenant Colonel
Leo R. LaFleche
Ontario, 1929-1931

 Major John S. Roper
Nouvelle-Écosse, 1931-1934

 Brigadier-Général Alex Ross
Saskatchewan, 1934-1938

 Lieutenant-Colonel
W.W. Foster
Colombie-Britannique, 1938-1940

 Alex Walker
Alberta, 1940-1946

 Major-Général C.B. Price
Québec, 1946-1948

 Lieutenant-Colonel
L.D.M. Baxter
Manitoba, 1948-1950

 Groupe Capitaine Alfred
Watts
Colombie-Britannique, 1950-1952

 Dr. C.B. Lumsden
Nouvelle-Écosse, 1952-1954

 Le Très Révérend
John O. Anderson
Manitoba, 1954-1956

 David L. Burgess
Ontario, 1956-1960

 L'honorable Justice
Mervyn Woods
Saskatchewan, 1960-1962

 Son Honneur Judge
C. C. Sparling
Manitoba, 1962-1964

 Fred T. O'Brecht
Ontario, 1964-1966

 Ronald E. MacBeath
Nouveau-Brunswick, 1966-1968

 Robert Kohaly
Saskatchewan, 1968-1970

 L'honorable Justice
Redmond Roche
Québec, 1970-1972

 Robert G. Smellie
Manitoba, 1972-1974

 Robert D. McChesney
Ontario, 1974-1976

 Douglas McDonald
Ontario, 1976-1978

 Edward C. Coley
Alberta, 1978-1980

 Al Harvey
Terre Neuve, 1980-1982

 Dave Capperault
Ontario, 1982-1984

 Steve Dunsdon
Colombie-Britannique, 1984-1986

 Anthony Stacey
Ontario, 1986-1988

 Gaston Garceau
Québec, 1988-1990

 Fred Williams
Terre Neuve, 1990-1991

 Jack Jolleys
Colombie-Britannique, 1991-1994

 Hugh M. Greene
Alberta, 1994-1996

 Joseph Kobolak
Ontario, 1996-1998

 Chuck Murphy
Colombie-Britannique, 1998-2000

 William (Bill) Barclay
Saskatchewan, 2000-2002

Allan Parks
Île du Prince-Édouard,
2002-2004

Mary Ann Misfeldt
Colombie-Britannique,
2004-2006

Jack Frost
Ontario, 2006-2008

Wilfred Edmond
Nouvelle Écosse, 2008-2010

 Patricia (Pat) Varga
Saskatchewan, 2010-2012

Gordon Moore
Ontario, 2012-2014

Tom Eagles
Nouveau-Brunswick, 2014-2016

Dave Flannigan
Terre-Neuve, 2016-présent

Thomas Irvine
Québec 2018-present

Bruce Julian
2021—2024

 *Designates deceased*



TESTAMENT - ARTICLES DE FOI

• La Première Partie •

ATTENDU QUE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE a été fondée sur la base de principes valables encore aujourd'hui et qui serviront bien tous ceux qui appartiennent à la Légion ou pourraient y appartenir à l'avenir, entre autres –

-  De perpétuer solennellement la mémoire des Canadiens qui ont donné leur vie pour que notre pays soit libre.
-  La loyauté à la souveraine et au Canada.
-  De sauvegarder les droits et les intérêts des invalides de guerre, des veuves et des ayants droit et de tous ceux qui ont servi.
-  De maintenir notre droit d'encourager notre peuple et la nation - d'appuyer tout effort raisonnable pour assurer la paix au pays et entre toutes les nations.
-  De maintenir dans et pour le Canada le respect des lois - d'encourager un esprit d'unité nationale - l'ordre dans le gouvernement - d'un effort nécessaire pour établir la paix et la bonne volonté entre les Canadiens et parmi toutes les nations.
-  De préconiser le maintien au Canada et par le Canada de forces de défense suffisantes.
-  De maintenir l'esprit de camaraderie forgé en temps de guerre et de l'entretenir en temps de paix au bénéfice de l'histoire et de l'unité de la nation.

ET ATTENDU que de toute l'histoire de la Légion le maintien de certaines valeurs a persisté au bénéfice des anciens combattants, des dames auxiliaires et de ceux qui ont été choisis pour leur succéder, tout cela au crédit et au profit de la communauté canadienne.

ET ATTENDU que c'est le devoir de chaque segment de la Légion, l'un envers l'autre, de perpétuer la Légion royale canadienne et ses principes, ses services et ses programmes pour le bien-être général de notre nation, maintenant et dans l'avenir.

NOUS LES SOUSSIGNÉS en notre nom et comme représentant de notre segment de la Légion royale canadienne nous nous engageons à remplir nos obligations l'un envers l'autre et envers la nation, nous renouvelons notre engagement et déclarons solennellement –

LE SOUVENIR

QUE CEUX QUI SONT MORTS au service de la nation ne seront jamais oubliés ainsi que leurs veuves et leurs veufs. Nous nous souviendrons d'eux.

QUE LE JOUR DU SOUVENIR sera perpétué et sera observé avec respect à la onzième heure du onzième jour du onzième mois chaque année par nous et nos successeurs de peur que nous n'oublions.

QUE LE SACRIFICE consenti par tant de Canadiens n'aura pas été en vain et que nous nous efforcerons de maintenir l'unité de la nation de même que nos efforts pour établir et maintenir la paix, la bonne volonté et l'amitié dans notre pays et à travers le monde de façon à ce que tous les citoyens soient dignes du sacrifice qu'ils ont fait.

DROITS ÉQUITABLES

QUE CEUX QUI SURVIVENT et ont besoin de notre aide soient assurés de recevoir une assistance raisonnable et adéquate.

LOYAUTÉ

QUE NOUS MAINTENIONS NOTRE LOYAUTÉ envers la souveraine et envers le Canada et son peuple - que nous favorisons un gouvernement soucieux du bon ordre - et préconisons le refus d'accepter comme membre ou de renouveler l'adhésion à toute personne qui est membre ou affiliée à tout groupe, parti ou secte dont les intérêts sont en conflit avoué avec les buts de la Légion royale canadienne et refusons notre soutien à toute organisation préconisant le renversement du Gouvernement du Canada par la force ou qui encourage ou participe dans des activités ou de la propagande subversives.

CAMARADERIE - SERVICE

QUE LA RAISON D'ÊTRE du service commun et du sacrifice consenti au nom de la communauté survive parmi nous et dans la communauté afin que l'idéal pour lequel ils ont donné leur vie se réalise.

ADHÉSION À LA LÉGION

QUE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE continue à être forte et unie. Que ceux qui ont servi en temps de guerre ou qui servent ou ont servi dans les forces armées ainsi que leurs veuves et ayants droit et les autres qui deviennent éligibles de temps en temps et qui souscrivent et continuent de souscrire aux buts et objets de la Légion soient encouragés à se joindre à nous pourvu toujours que nous demeurions une association démocratique et non sectaire et non affiliée ou unie directement à un parti ou groupe politique.

QU'AUSSI LONGTEMPS QU'il y aura des anciens combattants, ou leurs veuves ou veufs, ils seront pleinement et adéquatement représentés dans

tous les conseils de la Légion royale canadienne. Dans l'avenir, ceux qui auront servi dans les forces armées jouiront de ce privilège à perpétuité.

SYMBOLES

LE COQUELICOT est notre emblème du sacrifice suprême et doit pour toujours tenir une place d'honneur dans nos coeurs car il immortalise le souvenir que nous conservons de ceux que nous honorons pour avoir donné leur vie pour un idéal que nous et tous les canadiens chérissent. Le coquelicot nous porte un défi de servir, en temps de paix comme en temps de guerre, ceux qui ont besoin de notre assistance et de protéger ceux qui ont besoin de notre protection et la méritent. La croix du sacrifice, en certaines occasions appropriées, est aussi un symbole du souvenir.

LA TORCHE reste le symbole de justice, d'honneur et de liberté dans notre pays. Ce furent les principes pour lesquels nos camarades ont combattu et qu'ils sont morts. Nous, ceux d'aujourd'hui et de demain, nous nous engageons à la tenir bien haut de peur que nous n'oublions ceux qui ont donné leur vie. La justice, l'honneur et la liberté sont notre responsabilité maintenant et pour toujours. Nous servons plus fidèlement en cultivant ces principes en nous-mêmes, en nos enfants et leurs enfants aussi longtemps que la Légion royale canadienne survivra.

NOTRE INSIGNE est le symbole de notre loyauté envers notre souveraine, envers notre pays, envers ceux qui sont tombés au champ d'honneur et envers nos compatriotes qui partagent nos principes.

NOTRE DRAPEAU le drapeau canadien, représente notre pays ici et à l'étranger. Nous l'honorerons et nous enjoignons à nos successeurs de le faire respecter, dans la Légion et hors de la Légion. En même temps nous nous rappellerons notre association historique avec les anciens drapeaux.

• *La Deuxième Partie* •

NOS SUCCESEURS se familiariseront avec ces principes et les passeront à leurs successeurs. Si nécessaire, ils offriront leurs services, mettront au service de la famille et de la communauté les forces uniques de la Légion. Ils perpétueront le souvenir de la contribution de leurs prédécesseurs.

• *La Troisième Partie* •

NOUS NOUS ENGAGEONS, INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT, à être fidèles à ces principes et dans les seules limites de la loi démocratique de les enseigner et de les transmettre à nos successeurs non pas moins amoindris mais rehaussés.

INDEX

ANCIENS PRÉSIDENTS NATIONAUX	4	OFFICIERS DE LA DIRECTION NATIONALE	3
AVANT-PROPOS	1	RAPPORT D'ACCREDITATION	122
CANDIDATS POUR POSTES ÉLUS	149	REMARQUES À L'INTENTION <i>des</i> DÉLÉGUÉS	2
CANVET PUBLICATIONS LTD	116	RAPPROCHEMENT <i>des</i> RECETTES NETTES	94
COMITÉ ALLONS DE L'AVANT	57	RÉSOLUTIONS <i>du</i> CONGRÈS NATIONAL	123
COMITÉ CONSTITUTION <i>et</i> LOIS	51	RÉSOLUTIONS — PARTIE I	125
COMITÉ COQUELICOT <i>et</i> SOUVENIR	15	RÉSOLUTIONS — PARTIE II	128
COMITÉ <i>de</i> L'ADHÉSION	23	RÉSOLUTIONS — PARTIE III	137
COMITÉ <i>des</i> SPORTS	30	SECTION <i>des</i> VÉTÉRANS TUBERCULEUX	63
COMITÉ <i>des</i> VÉTÉRANS, SERVICE <i>et</i> AÎNÉS	9	SECTION SPÉCIALE BSO	65
COMITÉ <i>du</i> CENTENAIRE	61	TESTEMENT – ARTICLES <i>de</i> FOI	5
COMITÉ <i>du</i> FONDS <i>du</i> CENTENAIRE	121	TRÉSORIÈRE NATIONALE	72
COMITÉ <i>du</i> GROUPE CONSULTATIF <i>des</i> VÉTÉRANS	55		
COMITÉ <i>du</i> RCEL	46		
COMITÉ <i>du</i> RITUEL, <i>des</i> RÉCOMPENSES	49		
COMITÉ SUR L'ÉQUITÉ, LA DIVERSITÉ <i>et</i> L'INCLUSION (EDI)	59		
DE LA DÉFENSE <i>et</i> DE LA SÉCURITÉ	38		
DIRECTEUR EXÉCUTIF NATIONAL	68		
ÉLECTIONS <i>des</i> OFFICIERS – PROCÉDURE <i>de</i> VOTE	150		
ÉTATS FINANCIERS	96		
FONDATION NATIONALE LÉGION	118		
INDEX AUX RÉOLUTIONS	124		

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE

COMITÉ *des VÉTÉRANS,*

SERVICE *et* AÎNÉS

B. Lawrence, *Président*
S. McKeown, *Vice-présidente*
L. Murray, *Membre d'office*
C. Pedersen, *Membre*
B. Chafe, *Membre*
D. Gordon, *Vétérans sans-abri*
G. O'Dair, *Conseiller aux aînés*
C. Hood, *Section spéciale BSO Legion OSI*
L. Taha Cheng, *Observatrice*
C. Hughes, *Coordonnatrice*
A. Pasha, *Coordonnatrice adjointe*

INTRODUCTION

Depuis le Congrès national qui s'est tenu au Nouveau-Brunswick en 2024, les efforts de défense des droits visent à garantir que tous les vétérans, y compris les membres des Forces armées canadiennes (FAC) et de la GRC, ainsi que leurs familles, soient traités avec équité, dignité et respect, de manière à ce qu'ils bénéficient des mêmes avantages et services, quels que soient la date et le lieu de leur service.

RÉSOLUTIONS

La réponse du gouvernement aux résolutions du Congrès national 2024 n'a pas encore été reçue ; elle sera transmise aux filiales de la Légion dès sa réception.

MANDAT DU COMITÉ ACSA

Le Comité des anciens combattants, du service et des aînés continue de mener une action de plaidoyer active tout en continuant de prouver, jour après jour, à tous les vétérans du Canada, y compris aux membres des FAC et de la GRC en service ainsi qu'à leurs familles, que la Légion les soutient.

PLAIDOYER

Le président national souligne l'importance de poursuivre nos efforts de plaidoyer en ce qui concerne : l'accès aux services de santé mentale pour tous les vétérans et leurs familles ; la réduction du retard accumulé dans le traitement des demandes de prestations d'invalidité ; la situation des vétérans sans abri et des vétéranes ; la modification des critères d'admissibilité aux soins de longue durée ; le soutien accru visant à permettre aux aînés de rester chez eux ; ainsi que la suppression de la clause relative au mariage après 60 ans. Nous continuerons

à suivre ces questions en collaboration avec les FAC et Anciens Combattants Canada (ACC).

Récemment, le ministère des Anciens Combattants (ACC) a annoncé que près de la moitié des membres du Bureau de services juridiques des pensions et de leur personnel de soutien ne verraient pas leur contrat temporaire renouvelé. Cela entraînera des retards supplémentaires : le délai d'examen des demandes des vétérans souhaitant faire appel d'une décision de refus de prestations, qui est actuellement de deux ans, pourrait passer à quatre ans, voire plus. Les officiers d'entraide de la Direction nationale s'attendent à recevoir davantage de demandes de représentation dans le cadre des recours devant la Commission de révision et d'appel des vétérans. Nous suivrons cette situation de près et avons demandé à la ministre des Anciens Combattants de revenir sur sa décision et de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de défenseurs.

La Légion reste une organisation importante, respectée et très sollicitée pour sa participation à diverses missions et consultations. Voici un aperçu des actions menées par la Légion depuis 2024 en faveur de tous les vétérans, de leurs familles et des personnes âgées :

- a. Janvier 2025** – Participation au Sommet virtuel des familles de vétérans.
- b. Janvier 2025** – Forum des femmes vétérans.
- c. Octobre 2024 et Octobre 2025** – L'Assemblée consultative des vétérans s'est tenue à la Direction nationale. Des organisations nationales qui viennent en

aide aux vétérans et à leurs familles y ont participé, et un consensus s'est dégagé sur de nombreuses questions d'intérêt commun.

- d. Les réunions du « groupe café » de Paul Ledwell, ancien sous-ministre d'Anciens Combattants Canada, ont eu lieu en 2025, mais aucune n'a été organisée depuis sa retraite. Une réunion avec le nouveau sous-ministre aura lieu prochainement.
- e. La Direction nationale a témoigné dans le cadre de plusieurs enquêtes menées par le Sous-comité sénatorial des anciens combattants (VEAC), notamment en décembre 2025 sur l'impact du budget fédéral sur les pensions des vétérans, ainsi que devant le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, au sujet des vétérans et de l'itinérance, ainsi que des militaires encore en service qui ont de plus en plus de mal à trouver un logement et à le payer.
- f. **Mars 2025 et Mars 2026** – Participation au petit-déjeuner organisé par Women in Defence (WiDs) en soutien aux femmes actuellement en service et aux anciennes combattantes.
- g. Diverses réunions avec les groupes consultatifs du ministre des Anciens Combattants sur les politiques, l'excellence des services et la transition, les soins et le soutien, la famille et la santé mentale. Chaque groupe compte un représentant de la Légion issu de la Direction nationale.
- h. Diverses réunions avec le Centre de soutien et de ressources des FAC en matière d'inconduite sexuelle, ATLAS (anciennement le Centre d'excellence en santé mentale) et le Centre de transition des FAC.
- i. **Avril 2026** – Rencontre avec Blake Richards, porte-parole de l'opposition conservatrice chargé des Anciens combattants.
- j. **Mai 2026** – Rencontre avec la sous-ministre d'Anciens Combattants Canada, Nancy Gardiner

LA PRÉVENTION DU SUICIDE CHEZ LES VÉTÉRANS CANADIENS

Un rapport de l'ACVA sur le suicide chez les vétérans et sa prévention a été publié fin avril 2026 et fait

actuellement l'objet d'un examen approfondi par le Comité et la Direction nationale. Seize recommandations ont été formulées à l'intention des FAC et d'Anciens Combattants Canada (ACC), et les statistiques présentées sont alarmantes.

Le rapport commence comme suit :

« Au Canada, un ancien combattant de la Force régulière décède par suicide tous les neuf jours. Si nous avons des données sur le taux de suicide chez les anciens combattants de la Réserve, le taux global pour l'ensemble des anciens combattants dépasserait probablement une personne par semaine. »

Chaque décès par suicide est un décès de trop, et la prévention doit rester la priorité absolue.

Une fois que nous aurons procédé à un examen approfondi du rapport, nous entamerons un dialogue avec le gouvernement et ferons valoir nos positions le cas échéant.

PROGRAMME NATIONAL POUR LES VÉTÉRANS SANS-ABRI

Un seul vétéran sans abri, c'est déjà un de trop.

Selon le programme *Leave the Streets Behind* destiné aux vétérans sans-abri, et aux rapports fournis par les directions provinciales, le nombre total de vétérans sans abri recensés et pris en charge s'élève désormais à 1 723, dont 176 femmes, 5 Autochtones, 16 membres de la GRC et 4 ressortissants américains.

Les filiales locales et les directions provinciales de la Légion ont versé plus de 4 millions de dollars pour soutenir le programme d'aide aux vétérans sans abri.

La plupart des directions accordent des aides financières soit par le moyen du Fonds du coquelicot, soit par celui d'une Caisse de bienfaisance. La vérification des états de service est effectuée par les Services aux vétérans de la Direction nationale ou par ACC ; il est obligatoire que cette vérification soit effectuée avant que l'aide ne soit accordée au vétéran, afin de garantir que les fonds, issus de dons du public, soient distribués de manière appropriée.

La construction de la Maison des vétérans d'Edmonton a commencé, et trois autres sites au Canada sont actuellement à l'étude pour des projets et des logements semblables.

Nous continuons à suivre de près le budget national et son incidence sur le Programme d'aide aux vétérans sans abri d'ACC ainsi que sur le partenariat avec les organismes communautaires. Ce programme offrira des services et de l'aide pour payer le loyer aux vétérans en situation d'itinérance afin de les aider à se remettre sur pied. Il permettra d'apporter un soutien à plus long terme aux vétérans en situation d'itinérance, notamment sous forme d'aides au loyer et de services d'accompagnement complets, tels que des services de conseil et des traitements contre la toxicomanie.

Le programme a également financé des travaux de recherche sur l'itinérance chez les vétérans, afin de mieux cerner ce problème et d'améliorer les programmes et les services. Plusieurs organisations ont été sélectionnées pour mener ces recherches, et nous attendons avec impatience leurs résultats et leurs conclusions.

On estimait que le programme permettrait d'aider entre 2 000 et 3 000 vétérans grâce aux fonds alloués, mais aucune statistique n'a été fournie.

INITIATIVE POUR LES PERSONNES ÂGÉES

La Légion continue de plaider auprès du gouvernement fédéral pour qu'il intègre les soins à domicile destinés aux personnes âgées dans une stratégie nationale prévoyant la normalisation, une prestation de services uniforme et la certification. Le programme Défi *Vieillir chez soi*, dirigé par le Conseil national de recherches, s'est associé à des organismes de recherche privés, publics, universitaires et autres partageant les mêmes objectifs, au Canada et à l'étranger. Le but : mettre au point des solutions innovantes pour aider les personnes âgées et leurs aidants à mener une vie sûre, saine et socialement active tout en restant chez elles et au sein de la communauté de leur choix. Nous avons collaboré avec divers comités engagés dans cette cause et espérons

qu'avec le temps, les vétérans âgés recevront le soutien dont ils ont besoin pour rester chez eux.

Nous continuons à militer en faveur de la suppression de la clause « mariage après 60 ans » afin d'améliorer l'aide apportée aux veuves et veufs d'anciens combattants qui se sont mariés après l'âge de 60 ans.

CONSEIL DES VÉTÉRANES

En décembre 2024, Anciens Combattants Canada (AAC) a créé un Conseil des vétérans (CV) chargé de conseiller le ministre sur les questions touchant les vétérans, et la première réunion officielle s'est tenue en janvier 2025. Il s'agissait d'une recommandation clé du rapport *Plus jamais invisibles*. Le CV, lors de sa réunion inaugurale, devait s'assurer que les besoins particuliers des vétérans en matière de soins et de soutien soient correctement identifiés. Il devait également jouer un rôle clé dans l'élaboration des programmes et des mesures de soutien en s'appuyant sur son leadership, son expertise et son expérience vécue afin d'améliorer la manière dont le gouvernement vient en aide aux vétérans.

La Légion avait espéré qu'une fois mis en place, le CV serait chargé d'évaluer la mise en œuvre des 42 recommandations du rapport *Plus jamais invisibles*. Un tel suivi permettrait de s'assurer que les recommandations répondent bien à leur objectif et que des progrès significatifs sont réalisés dans les délais impartis.

En janvier 2026, après seulement un an, six des douze membres du CV d'ACC ont démissionné de leurs fonctions au sein du conseil. Cinq de ces six femmes faisaient partie des huit membres issus des FAC. Ce fait témoigne de la gravité des problèmes structurels rencontrés au sein du cadre institutionnel, et le CV n'est actuellement pas en mesure d'assurer cette fonction de surveillance.

Nous continuerons à plaider auprès d'ACC en faveur d'un processus équitable, transparent et responsable lors du remplacement des membres des FAC qui quittent leurs fonctions. Parallèlement, nous insistons sur le fait que le Comité des vétérans doit être respecté, véritablement écouté et doté de

ressources suffisantes pour remplir son mandat, renforcer son rôle, améliorer son efficacité et lui permettre de fournir des conseils éclairés et percutants. Cela est particulièrement essentiel pour assurer une surveillance adéquate et garantir des progrès durables concernant les 42 recommandations énoncées dans le rapport *Plus jamais invisibles*.

BOURSE DE LA LÉGION – INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHE SUR LA SANTÉ DES MILITAIRES ET DES VÉTÉRANS

Le président national a remis la bourse de doctorat 2024 de la LRC en recherche sur la santé des militaires et des vétérans à Raphaëlle Merlo, de l'Université Laval, qui mène des recherches sur l'optimisation des soins psychologiques destinés aux vétérans dans le cadre de son étude intitulée *Épidémiologie positive – Résilience psychologique pré et péri-pandémique chez les ancien·nes combattant·es âgé·es au sein de l'Étude longitudinale canadienne sur le vieillissement lors du forum organisé* à Winnipeg, au Manitoba.

En 2025, le président a remis la bourse de doctorat à Kim Huynh, de l'Université Queen's, qui mène des recherches sur les Effets des chocs non commotionnels sur la *physiologie cérébrale chez le personnel militaire, en particulier en ce qui concerne le recul des armes à feu*, lors d'un forum organisé à Ottawa, en Ontario.

La personne récipiendaire pour 2026 n'est pas encore connue et n'avait pas encore été sélectionnée au moment de la rédaction du présent rapport.

La bourse 2026 sera remise lors du Forum de l'ICRSMV qui se tiendra à Halifax, en Nouvelle-Écosse, en octobre 2026.

OFFICIERS D'ENTRAIDE DE DIRECTION

Il est également important que les filiales de la Légion continuent d'accueillir tous les vétérans et que les officiers d'entraide suivent leur formation annuelle afin d'être bien informés des programmes et services en constante évolution proposés à nos vétérans et à leurs familles.

Pour bon nombre de nos vétérans et de leurs familles, il peut être difficile de s'y retrouver dans le monde complexe des prestations, des indemnités et des programmes d'aide d'ACC. Les officiers d'entraide de direction sont des professionnels hautement qualifiés, titulaires d'une habilitation de sécurité gouvernementale, qui continuent d'offrir des services et un soutien spécialisés. Ils s'engagent à guider et à aider les vétérans encore en service ou à la retraite, les membres de la GRC et leurs familles tout au long du processus leur permettant d'accéder aux prestations et aux services auxquels ils ont droit, et à les représenter dans le cadre d'un recours si nécessaire.

Nous vous rappelons que les officiers d'entraide de la Légion offrent une représentation gratuite et qu'il n'est pas nécessaire d'être membre de la Légion pour bénéficier de ces services ; la sensibilisation doit rester une priorité. Il est important d'encourager les vétérans à contacter un officier d'entraide de la Légion pour obtenir : une aide gratuite pour remplir leur demande d'invalidité auprès d'ACC, pour demander une réévaluation si leur état de santé, déjà reconnu et donnant droit à une pension, s'est aggravé, ou qui ont reçu une décision défavorable et souhaitent faire appel.

Les officiers d'entraide de la direction nationale et des directions provinciales ont obtenu une habilitation de sécurité et sont tenus informés de toute modification apportée aux politiques d'ACC ; ils sont en mesure de fournir des conseils et une assistance professionnels concernant une multitude de prestations et de programmes.

Le protocole d'entente conclu entre la Légion et ACC prévoit notamment que les officiers d'entraide de direction soient équipés d'ordinateurs portables fournis par ACC et aient accès aux dossiers des vétérans, sur consentement écrit de ces derniers, ce qui permet un examen approfondi de chaque cas afin de garantir le meilleur soutien et les meilleurs services possibles. Nous tenons à mettre en garde les vétérans, car nous savons que certaines organisations peu scrupuleuses tentent de profiter de leur situation

et de leur vulnérabilité en leur facturant des frais de service, en prélevant un pourcentage des prestations accordées, voire en prétendant offrir une aide gratuite tout en tirant profit de la situation de manière détournée. Nous conseillons aux vétérans d'éviter ce genre de service. La Légion, ACC ou d'autres organisations fiables apportent leur aide sans aucuns frais pour le vétéran.

Malgré certains changements au sein du personnel des officiers d'entraide dans diverses directions provinciales et nationales, le nombre de vétérans et de familles dont ils s'occupent continue d'augmenter. Le nombre de demandes initiales a augmenté de plus de 1 000, pour atteindre un total de 3 083 demandes au cours des deux dernières années, soit une hausse de 32 % par rapport à la période précédente. De 2024 à 2025, les officiers d'entraide de direction ont également représenté 251 examens ministériels et plus de 220 audiences d'examen des droits, appels relatifs aux droits et demandes de réexamen.

Plus de 2 000 vétérans ont reçu des conseils les incitant à renoncer à leur demande ou ont retiré celle-ci. Cela se produit lorsqu'un vétéran décide de ne pas poursuivre sa demande ou son recours à ce stade, sur la base des conseils qui lui ont été prodigués après un examen minutieux par un officier d'entraide de direction. Ce choix appartient toujours au vétéran et, s'il décide de poursuivre la procédure, nous l'accompagnerons et le représenterons avec professionnalisme, dévouement et détermination.

La formation et l'accompagnement des nouveaux officiers d'entraide de la Direction nationale se poursuivent, et nous prévoyons que notre soutien s'intensifiera à mesure qu'ils acquerront une meilleure maîtrise de leurs fonctions. À mesure que le nouveau processus opérationnel d'ACC pour le dépôt des demandes d'invalidité sera mis en place dans les mois à venir, tous les officiers d'entraide de la Direction nationale continueront à se former aux meilleures pratiques.

Avec l'aide du camarade Darren Reid, nous avons pris contact avec les Rangers et nous

espérons pouvoir les aider à bénéficier des prestations et des programmes d'ACC.

PROTOCOLE D'ENTENTE ET PARTENARIAT AVEC LE GROUPE DE TRANSITION DES FAC

En étendant le soutien au-delà du modèle UISP précédent pour l'inclure aux unités de transition des FAC, on reconnaît que chaque militaire quittant le service est confronté à une transition majeure dans sa vie, et pas seulement ceux qui sont malades ou blessés. Cela fera une réelle différence dans la facilité avec laquelle les militaires s'adaptent à la vie civile.

Un protocole d'entente a été signé entre la Légion et les groupes de transition des FAC ainsi que leurs unités à travers le Canada. À l'instar de celui conclu précédemment avec l'unité interarmées de soutien au personnel (UISP), il officialise l'intégration d'un officier d'entraide au sein de l'unité concernée, afin que celle-ci dispose d'un espace de bureau de manière ponctuelle, en fonction des besoins et du volume de travail. Certaines bases plus importantes pourraient en avoir besoin une fois par semaine, tandis que d'autres, plus petites, une fois par mois.

Dans cette optique, Engagement et partenariats avec la transition militaire

(EPTM) fait partie du groupe de transition et est chargé d'établir des liens et de collaborer avec des organisations externes. La Légion est reconnue comme un partenaire clé en raison des services qu'elle offre à ses membres, aux vétérans et à leurs familles.

RAPPORT DU BUDGET

À titre d'information, vous trouverez ci-joint une copie du budget du Comité ACSA pour la période 2025-2026. Les délégués peuvent poser dès à présent toutes leurs questions concernant les dépenses du Comité. Cependant, toute motion visant à modifier le document budgétaire relatif à ce Comité devra être reportée jusqu'à ce que le budget soit officiellement présenté par la trésorière nationale au cours de la suite des travaux du congrès.

CANADA-VIE

En 2023, la gestion du Régime de soins de santé de la fonction publique est passée de Sun Life à Canada-Vie. Au départ, nous étions très inquiets, car de nombreux vétérans et membres de leur famille ont fait part de leurs expériences communes : des retards dans la prestation des services et des temps d’attente au téléphone pouvant aller jusqu’à deux heures et demie avant de pouvoir joindre un représentant. Les services de santé complexes semblent souffrir de cette situation ; en revanche, les services de santé simples semblent progresser rapidement.

Des améliorations ont été apportées depuis 2023, et aucun autre problème n’a été signalé depuis.

En 2025, la Canada-Vie est également devenue administratrice du Régime de soins dentaires de la fonction publique, et la Direction nationale n’a reçu aucune autre plainte depuis.

RÉSOLUTIONS

Le Comité ACSA a examiné deux résolutions, qui n’ont pas été approuvées.

CONCLUSION

Le Comité ACSA poursuivra son action de sensibilisation afin de garantir que tous les

vétérans et leurs familles bénéficient des mêmes prestations et services, quels que soient la période et le lieu où ils ont servi.

Nous continuerons à suivre de près le nombre de demandes d’invalidité non traitées et toutes les priorités obligatoires qui n’ont pas encore été mises en œuvre à la date du présent rapport. Nous continuerons à défendre avec force les intérêts des vétérans sans domicile et des vétéranes, à militer pour une modification des critères d’éligibilité aux soins de longue durée, à plaider en faveur d’un soutien accru permettant aux personnes âgées de rester chez elles, ainsi qu’à lutter contre la « clause du mariage après 60 ans » et toute autre injustice dont nous aurons connaissance.

Pour conclure, je tiens à remercier les membres du Comité ainsi que les coordonnateurs pour leur dévouement tout au long de ces deux dernières années.

Je propose que ce rapport soit adopté tel quel.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
ANCIENS COMBATTANTS, SERVICE ET AÎNÉS

	2024 ACTUEL	2025 ACTUEL	2025 BUDGET	2026 BUDGET	2027 BUDGET
VOYAGES	380	326	300	300	306
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	801	-	-	-	-
FORUM ICRSMV	11,656	16,057	20,000	15,000	15,300
OFFICE EXPENSE GENERAL	415	283	650	650	663
FOURNITURES DE BUREAU	-	147	500	500	510
DIVERS	130	440	2,000	2,500	2,550
TOTAL	12,581	17,253	25,950	20,950	21,369

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE **COMITÉ COQUELICOT et SOUVENIR**

S. McKeown, *Présidente*
D. Moore, *Vice-président*
J. MacIsaac, *Membre*
D. Doucette, *Membre*
C. Thomson, *Membre*
D. Velichko, *Membre*
L. Fortier, *Membre*
L. Taha Cheng, *Coordonnatrice*
T. Backer, *Coordonnateur-adj*
C. Hughes, *Conseiller*

INTRODUCTION

Le Comité du coquelicot et Souvenir assure la direction et la supervision à l'échelle nationale des programmes de commémoration de la Légion, veillant à ce qu'ils restent significatifs, accessibles et pertinents pour les Canadiens. Grâce à l'élaboration de politiques, au développement de programmes et à une étroite collaboration avec les directions provinciales, les filiales, les partenaires et les bénévoles, le comité met en œuvre des initiatives qui rendent hommage aux personnes qui ont servi et se sont sacrifiées pour le Canada.

Au cours des deux dernières années, le Comité a continué à guider l'évolution de la Campagne du coquelicot et, plus largement, des activités de Souvenir. Ce travail témoigne d'une volonté délibérée de préserver des traditions de longue date tout en adaptant les méthodes de mise en œuvre afin de répondre aux attentes d'une société en constante évolution, en veillant à ce que la signification et l'intégrité du Souvenir soient préservées.

CAMPAGNE DU COQUELICOT

La Campagne du coquelicot reste un élément central des activités de Souvenir de la Légion. Chaque année, des millions de Canadiens portent le coquelicot en signe d'engagement à honorer les vétérans du Canada et à se souvenir de ceux qui se sont sacrifiés pour les libertés dont nous jouissons aujourd'hui. La Campagne du coquelicot est lancée officiellement par la remise du premier coquelicot à la gouverneure générale du Canada, suivie de remises semblables aux lieutenants-gouverneurs à travers le pays.

Les initiatives et activités suivantes constituent des éléments clés de la Campagne du coquelicot et sont mises en œuvre grâce à la collaboration des différents services de la Légion, des directions provinciales, des filiales ainsi que des partenaires nationaux et locaux.

ENTREPRISES PARTENAIRES

Les partenariats avec les entreprises restent essentiels au succès de la Campagne du coquelicot. En accueillant la campagne sur leurs lieux de travail et dans leurs points de vente, les entreprises partenaires contribuent à permettre aux Canadiens de partout au pays d'y participer. Ces collaborations jouent également un rôle important dans la promotion du Souvenir. Grâce à des initiatives de visibilité, telles que des bannières dans les aéroports, des affiches dans les transports en commun, des présentoirs en magasin, des publicités à la télévision et à la radio, ainsi que des hommages lors de grands événements sportifs, les entreprises partenaires contribuent à étendre la portée de la Campagne du coquelicot et à renforcer l'importance du Souvenir partout au Canada.

Nous avons également lancé des initiatives qui ont modernisé les méthodes de don et continué à répondre à la tendance croissante vers les dons sans numéraire. Ces initiatives viennent compléter les méthodes traditionnelles de don tout en améliorant l'accessibilité globale à la Campagne du coquelicot. Cela comprend la campagne en magasin de Starbucks et le système de paiement centralisé de TD, qui ont tous deux permis des dons sans espèces au profit des Fonds du coquelicot locaux. Le Siège national de la Légion a fourni des boîtes à coquelicots aux filiales de la Banque TD et aux établissements gérés

directement par Starbucks avant le début de la campagne. Les dons recueillis par l'intermédiaire de ces systèmes ont été versés au Fonds du coquelicot de la filiale concernée par virement électronique (VEF) à l'issue de la campagne.

Afin d'améliorer encore l'accessibilité, une initiative menée en collaboration avec Amazon.ca a permis d'élargir l'accès aux coquelicots de revers grâce à une boutique en ligne. Conscients que toutes les communautés du Canada ne disposent pas d'une filiale locale de la Légion, cette collaboration a permis de garantir que les Canadiens de tout le pays puissent participer à la Campagne du coquelicot. Dans la boutique de la Légion sur Amazon.ca, les coquelicots de revers étaient proposés en échange de dons de 2, 5, 10 et 20 dollars, offrant ainsi un moyen supplémentaire de s'engager. La totalité des fonds recueillis grâce à cette initiative a été versée au Fonds en fidéicommis du coquelicot de la Légion afin de soutenir les vétérans et leurs familles.

DONNEZ. COMMÉMOREZ.

S'inscrivant dans le cadre d'une initiative plus large visant à moderniser les méthodes de don, le programme « Donnez. Commémorez. » continue d'offrir aux Canadiens un moyen pratique et sans contact de soutenir la Campagne du coquelicot. Grâce à des boîtes à dons équipées de la technologie sans contact, les donateurs peuvent faire un don par carte de débit, carte de crédit ou paiement mobile, ce qui garantit l'accessibilité dans un environnement où les transactions sans numéraire sont de plus en plus courantes.

En 2024, marquant la cinquième année du programme et la première en partenariat avec RBC à la suite de son acquisition de HSBC, la Légion royale canadienne et RBC Canada ont distribué 1 050 boîtes de coquelicots « Donnez. Commémorez. » à 343 filiales de la Légion à travers le pays. Ces boîtes ont permis aux Canadiens de faire un don de 2 \$, 5 \$ ou 10 \$ d'un simple geste avec leur carte de paiement ou leur appareil mobile, ce qui a permis de recueillir 706 327 \$ au profit du Fonds du coquelicot des filiales.

En 2025, le programme a été considérablement élargi afin d'accroître sa portée nationale et son accessibilité. Au total, 2 350 boîtes de coquelicots « Donnez. Commémorez. » ont été distribuées à 437 filiales de la Légion. Dans le cadre de cette expansion, le programme est passé à un système simplifié de don unique, permettant aux Canadiens de verser 5 \$ chaque fois qu'ils touchent l'écran et facilitant le déploiement d'un plus grand nombre de boîtes à travers le pays. Il est à noter qu'aucune limite n'a été fixée quant au nombre de boîtes mises à la disposition des filiales, ce qui a offert une plus grande flexibilité pour la participation locale. Alors que l'adhésion continue de croître, les résultats indiquent également qu'il est possible de maximiser davantage l'impact du programme grâce à une participation plus large et à une utilisation optimale des dispositifs déployés.

Grâce à ce réseau élargi, 855 345 dollars ont été récoltés. Les fonds collectés dans le cadre du programme « Donnez. Commémorez. » ont été versés aux Fonds du coquelicot des filiales de la Légion par virement bancaire avant la fin de l'année.

INITIATIVES NATIONALES DU SOUVENIR

Diverses initiatives nationales ont continué à favoriser des moments de recueillement collectifs et à multiplier les occasions pour les Canadiens de participer au Souvenir.

Le Mur virtuel d'honneur et de Souvenir de la Légion a été projeté sur le bâtiment du Sénat du Canada, présentant des photos de vétérans canadiens fournies par des familles de tout le pays. Cette initiative continue d'offrir un hommage visuel saisissant et offre aux Canadiens une occasion significative de se rapprocher personnellement de ceux qui ont servi.

Les deux minutes de silence demeurent l'un des éléments les plus sacrés et les plus unificateurs du jour du Souvenir. Afin de soutenir ce moment collectif de recueillement, les initiatives nationales visant à encourager la participation ne cessent de prendre de l'ampleur et de gagner en visibilité.

Partout au Canada, des milliers d'écrans publicitaires numériques ont volontairement interrompu leur diffusion à 11 h le 11 novembre, remplaçant les publicités prévues par un message du Souvenir affichant « 11-11-11 » et un coquelicot, invitant ainsi les Canadiens à s'arrêter un instant pour se recueillir. Cette initiative nationale coordonnée témoigne du soutien massif des partenaires de l'industrie et rappelle avec force l'importance d'observer les deux minutes de silence, quel que soit l'endroit où l'on se trouve.

Par ailleurs, la participation au niveau local a continué de croître. À Ottawa, OC Transpo a interrompu le service d'autobus et de train à 11 h, et des annonces ont été diffusées pour informer les passagers de la signification de ce moment. Ensemble, ces initiatives soulignent l'importance du Souvenir collectif et contribuent à encourager les Canadiens à faire une pause et à réfléchir, où qu'ils se trouvent.

HISTOIRES DE COQUELICOTS

« Histoires de coquelicots » continue d'offrir une expérience numérique interactive qui permet aux Canadiens de balayer leur coquelicot de revers pour découvrir l'histoire de chaque vétéran. En partageant des récits personnels, notamment sur leurs origines familiales, leur service militaire et leurs expériences de vie, cette initiative favorise un lien plus profond et plus personnel avec les soldats tombés au combat.

En 2024, l'application Histoires du coquelicot a mis à l'honneur les membres de l'Aviation royale canadienne (ARC) tombés au combat, à l'occasion de son 100^e anniversaire. Les Canadiens qui ont balayé leur coquelicot ont ainsi découvert pour la première fois les récits de membres de l'ARC, aux côtés d'histoires représentant toutes les filiales des Forces armées canadiennes. Cette approche thématique a permis de faire le lien entre les événements marquants de l'histoire nationale et les actes individuels de service et de sacrifice.

CÉRÉMONIE NATIONALE DU JOUR DU SOUVENIR

La Légion royale canadienne continue d'organiser et de diriger la cérémonie nationale du Jour du Souvenir au Monument commémoratif de guerre du Can-

ada à Ottawa, au nom de la population canadienne. Il convient de noter que l'année 2024 a marqué le 80^e anniversaire du jour J et le 100^e anniversaire de l'Aviation royale canadienne. L'année 2025 a marqué le 80^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la libération des Pays-Bas, ainsi que le 25^e anniversaire de la Tombe du Soldat inconnu au Monument commémoratif de guerre du Canada à Ottawa. Ces anniversaires importants ont été soulignés lors des événements organisés autour de la cérémonie nationale du Jour du Souvenir. De plus, la cérémonie de 2025 a inclus, pour la première fois de son histoire, le survol d'un hélicoptère Black Hawk de la GRC, commémorant les membres de la GRC tombés au service du Canada.

Une forte affluence a été enregistrée, avec environ 35 000 spectateurs présents ces deux années, auxquels s'ajoutent des millions d'autres personnes qui ont suivi l'événement grâce à la diffusion nationale et aux plateformes numériques. La cérémonie reste un moment national important de recueillement, qui rassemble les Canadiens pour rendre hommage à ceux qui ont servi et réaffirmer notre engagement collectif à ne pas oublier.

LA MÈRE NATIONALE DE LA CROIX D'ARGENT

La Mère nationale de la Croix d'argent 2024 était Mme Maureen Anderson, d'Oromocto, au Nouveau-Brunswick. Les deux fils de Mme Anderson, les sergents Ron (né le 27 mai 1974) et Ryan (né le 19 février 1979) Anderson, ont tous deux servi au sein du Régiment royal canadien et ont effectué des déploiements à l'étranger, notamment en Afghanistan. À la suite de leur service, ils ont tous deux reçu un diagnostic de syndrome de stress post-traumatique et sont décédés par la suite.

La Mère nationale de la Croix d'Argent 2025 était Mme Nancy Payne, de Lansdowne, en Ontario. Le fils de Mme Payne, le caporal Randy Joseph Payne (né le 29 mai 1973), servait au sein de la 1^{re} Compagnie de police militaire de garnison. Il a été tué au combat en Afghanistan le 22 avril 2006, lorsqu'une bombe placée en bordure de route a frappé son véhicule alors qu'il rentrait à l'aérodrome de Kandahar.

SOUTIEN À LA FONDATION NATIONALE LÉGION

La Direction nationale poursuit sa collaboration avec la Fondation nationale Légion afin de mettre en œuvre des initiatives commémoratives et éducatives. Ces programmes permettent aux Canadiens d'approfondir leur compréhension du service et du sacrifice, tout en soulignant l'importance du Souvenir à travers les générations.

PÈLERINAGE DU SOUVENIR

Le Pèlerinage du Souvenir offre aux participants une occasion unique d'approfondir leur compréhension de l'histoire militaire du Canada et des sacrifices consentis au service de la patrie. Représentant l'ensemble des directions provinciales, les pèlerins de 2025 se sont rendus sur des sites emblématiques en France et en Belgique, notamment des champs de bataille, des cimetières, des musées et des monuments commémoratifs, où ils ont rendu hommage au service et au sacrifice des vétérans canadiens.

À leur retour, les pèlerins ont partagé leurs expériences au sein de leurs communautés, contribuant ainsi à raviver l'intérêt pour le Souvenir et à faire en sorte que ces récits continuent d'être transmis aux générations futures.

CONCOURS NATIONAL DU SOUVENIR POUR LES JEUNES

En collaboration avec la Fondation nationale Légion, les Concours nationaux du Souvenir pour les jeunes ont invité les élèves à rendre hommage aux vétérans à travers des expressions créatives, notamment des affiches, des textes littéraires et des vidéos. Chaque année, plus de 70 000 élèves de partout au Canada participent à ces concours, ce qui témoigne de la vigueur et de la portée durable de cet important programme. Ces concours ont encouragé la réflexion personnelle et favorisé un lien profond avec la signification du Souvenir.

Le Musée canadien de la guerre a continué à soutenir cette initiative en exposant les œuvres des lauréats nationaux ayant remporté la première place dans certaines catégories. De plus, les œuvres des lauréats ayant obtenu la deuxième place ont été exposées

au Parlement, près de la Salle du Souvenir, ce qui a permis de mettre davantage en valeur, à l'échelle nationale, les réalisations des élèves.

Dans le cadre de ce programme, les lauréats de première place de la catégorie senior ont été invités à Ottawa pour assister à la cérémonie nationale du Jour du Souvenir, où ils ont déposé une couronne au nom de la jeunesse canadienne. Au cours de leur visite, les participants ont également eu l'occasion de découvrir les institutions nationales du Canada, notamment grâce à une visite guidée de l'édifice du Sénat du Canada menée par l'Huissier du Bâton noir, à des visites du bureau du président de la Chambre des communes, de la Chambre des communes et de la salle du Souvenir, ainsi qu'à un dîner avec la gouverneure générale à Rideau Hall. Cette expérience a renforcé l'importance de l'engagement des jeunes et a contribué à faire en sorte que la tradition du Souvenir soit transmise aux générations futures.

L'impact du programme s'est également traduit par des opportunités à l'échelle nationale. Le gagnant du premier prix dans la catégorie des affiches en couleur chez les seniors en 2023 a été sélectionné pour concevoir la pièce commémorative de 2 \$ de la Monnaie royale canadienne, qui sera mise en circulation en 2026 pour marquer le 100^e anniversaire de la Légion du Souvenir, ce qui témoigne de l'influence durable des contributions des jeunes au Souvenir.

CADETS ET RANGERS JUNIORS CANADIENS

La Légion continue d'entretenir des liens solides et précieux avec les cadets et les Rangers juniors canadiens. Ces programmes pour les jeunes contribuent à la Campagne du coquelicot, participent à des cérémonies commémoratives et apportent leur soutien aux vétérans dans toutes les communautés du Canada.

La Légion est également un commanditaire de la Médaille d'excellence des cadets, qui récompense la citoyenneté exemplaire et le dévouement des cadets. De plus, les meilleurs cadets ainsi qu'un jeune Ranger canadien ont été invités à aider les dignitaires à déposer des couronnes lors de

la cérémonie nationale du Jour du Souvenir à Ottawa. Dans le cadre de leur participation, ils ont également visité le bâtiment du Sénat du Canada, la Chambre des communes et Rideau Hall, ce qui leur a offert une occasion unique de découvrir les institutions nationales du Canada et d'être reconnus à l'échelle nationale pour leurs réalisations.

GUIDE DE PRÉPARATION DE LA CÉRÉMONIE DU JOUR DU SOUVENIR À L'INTENTION DES ENSEIGNANTS

En 2024, en partenariat avec Anciens Combattants Canada et la Défense nationale, une ressource complète a été mise en place pour aider les enseignants à organiser des cérémonies du Jour du Souvenir dans les écoles. Cette ressource comprend des présentations personnalisables, des vidéos, de la musique et des notes d'allocution, offrant ainsi aux enseignants des outils pratiques pour inciter les élèves à se recueillir pour le Souvenir.

SYMBOLES DU SOUVENIR : COQUELICOTS, COURONNES ET LA BOUTIQUE DU COQUELICOT

La Légion continue d'offrir aux Canadiens des symboles significatifs du Souvenir grâce à la distribution de coquelicots, de couronnes et d'articles connexes. Depuis leur lancement en 2022, les coquelicots et les couronnes biodégradables ont connu un franc succès. Fabriqués à partir de matériaux naturels, tels que le papier, le velours de coton, le plâtre, la mousse et le bambou, ces articles s'inscrivent dans les efforts continus de la Légion pour adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Outre les coquelicots et les couronnes, le Service de l'approvisionnement de la Légion propose toute l'année une large gamme d'articles de Souvenir à la Boutique du coquelicot, disponibles à l'adresse poppystore.ca. Ces produits permettent aux Canadiens de manifester concrètement leur soutien aux vétérans et de rendre hommage à la mémoire des soldats tombés au combat, même en dehors de la période de la Campagne du coquelicot.

Afin d'améliorer l'accessibilité, une sélection de ces articles est également offerte sur Amazon. Cette

initiative permet de sensibiliser davantage le public, garantit aux Canadiens l'accès aux articles officiels du Souvenir fournis par la Légion et contribue à la durabilité des programmes destinés aux vétérans et à leurs familles.

MARQUE DÉPOSÉE DU COQUELICOT

Depuis 1921, le coquelicot est le symbole national du Souvenir, et la protection de son intégrité est l'une des principales responsabilités de la Légion. La Direction nationale de la Légion royale canadienne détient la marque déposée du coquelicot, protégée par une loi du Parlement entrée en vigueur en 1948.

La Légion veille à ce que le coquelicot ne soit pas utilisé à des fins commerciales ou politiques ni pour donner une représentation erronée de la Campagne du coquelicot et des dons qu'elle permet de collecter. Les efforts actuellement déployés visent à surveiller et à lutter contre toute utilisation non autorisée sur les plateformes physiques et numériques, notamment dans les commerces, sur les sites de commerce en ligne et sur les réseaux sociaux, afin de prévenir les abus, la confusion et les fausses déclarations.

Parmi les améliorations récentes, on compte une surveillance plus proactive, une meilleure collaboration avec les plateformes de commerce électronique pour supprimer les annonces non autorisées, ainsi qu'une plus grande cohérence dans l'utilisation et l'attribution par les partenaires. Parallèlement, nous continuons à mettre l'accent sur la formation et le soutien, en proposant des directives plus claires et des ressources pour aider les filiales et les partenaires à utiliser correctement le logo.

Ensemble, ces initiatives renforcent la protection et l'intégrité du coquelicot, garantissant ainsi qu'il reste un symbole de Souvenir fiable et significatif pour les Canadiens.

MANUEL DU COQUELICOT

Le Manuel du coquelicot fait l'objet d'une révision et d'une mise à jour continues afin de refléter l'évolution des pratiques. Une version à jour du manuel est disponible sur Legion.ca et un résumé

des modifications récentes est affiché sur le site Web des Services aux membres. Parmi les mises à jour notables, mentionnons la mise en place d’une période standardisée pour la Campagne du coquelicot, du 24 octobre au 11 novembre.

Standardisation de la durée de la Campagne du coquelicot

Dans le cadre de l’ancien modèle, la Campagne du coquelicot débutait le dernier vendredi d’octobre, ce qui entraînait une durée variable allant de 12 à 18 jours selon le calendrier. Cette variabilité entraînait un manque de cohérence dans la planification, la communication et l’engagement des partenaires, tout en ayant un impact sur la période disponible pour la collecte de fonds.

Afin d’assurer une plus grande cohérence et d’élargir les possibilités, la Campagne du coquelicot a été standardisée et se déroule désormais chaque année du 24 octobre au 11 novembre. Ce changement met en place un cadre prévisible et stable pour la campagne, permettant ainsi aux filiales de planifier plus efficacement, d’impliquer leurs partenaires plus tôt et de maximiser la visibilité et les possibilités de dons pour le Fonds du coquelicot.

Une période de campagne fixe donne également aux Canadiens davantage de temps pour se procurer et porter le coquelicot, en gage visible de leur engagement envers le Souvenir, tout en favorisant une plus grande promotion et une participation accrue aux activités commémoratives. Elle permet aussi d’améliorer la coordination à tous les niveaux de l’organisation, de renforcer le message national et d’accroître l’impact global de la Campagne du coquelicot.

LE FONDS EN FIDÉICOMMIS DU COQUELICOT

Sur la base des montants communiqués par les filiales aux directions provinciales, voici un récapitulatif des recettes, des dépenses de campagne

et des décaissements des fonds en fidéicommis du coquelicot pour la période de référence.

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE	2024	2025
RECETTES	23 282 690,87	23 476 902,68
DÉPENSES DE CAMPAGNE	4 773 724,54	6 339 405,59
DÉCAISSEMENTS	15 945 176,70	18 296 123,53

GROUPE CONSULTATIF SUR LA COMMÉMORATION D’ANCIENS COMBATTANTS CANADA

La Légion a continué de siéger au sein du Groupe consultatif sur la commémoration d’Anciens Combattants Canada, qui fournit des conseils et des recommandations au ministre des Anciens Combattants sur les moyens d’inciter les Canadiens à rendre hommage à ceux et celles qui ont servi. Cela comprend notamment des contributions concernant les programmes commémoratifs, l’éducation et les initiatives de sensibilisation du public. Par ce forum, la Légion a apporté son point de vue afin de contribuer à l’élaboration des stratégies nationales en matière de Souvenir et de reconnaissance.

COMMUNICATIONS

Les efforts visant à renforcer la communication avec les filiales se sont poursuivis tout au long de la période de référence. Parmi les initiatives mises en œuvre, notons les réunions du Comité plénier avec les responsables des directions provinciales du programme du Coquelicot et du Souvenir, des webinaires consacrés au programme « Donnez. Commémorez. », des présentations lors des réunions du Conseil exécutif national, ainsi que la diffusion accrue d’informations dans les deux langues officielles, sous forme de documents imprimés et numériques.

Ces efforts continueront de viser à améliorer la clarté, l’accessibilité et l’engagement, afin de veiller à ce que les filiales bénéficient d’un soutien adéquat pour mener à bien la Campagne du coquelicot et les activités du Souvenir.

SOUTIEN ET RESSOURCES POUR LES FILIALES

En plus de continuer à fournir des coquelicots biodégradables, des couronnes et du matériel promotionnel pour la Campagne du coquelicot, nous avons toujours comme priorité absolue d'aider les filiales locales à mener à bien cette campagne. Nos efforts continuent de se concentrer sur la fourniture d'outils pratiques, de ressources et de conseils visant à renforcer la promotion locale, l'engagement communautaire et l'efficacité globale de la campagne.

Pour soutenir ces démarches, toute une série de ressources a été élaborée et mise à disposition dans les deux langues officielles sur le site Web des Services aux membres. On y trouve notamment des affiches promotionnelles de la Campagne du coquelicot, téléchargeables dans divers formats pour l'impression et l'utilisation numérique, ainsi que des modèles de bannières commémoratives afin d'aider les filiales à rendre hommage aux vétérans décédés de leur communauté.

De nouveaux modèles de passages piétons commémoratifs ont également été introduits afin d'aider les municipalités et les filiales à créer des symboles du Souvenir bien visibles tout au long de l'année.

Ces ressources, combinées à des communications régulières, à des occasions de formation et à des initiatives de partenariat à l'échelle nationale, visent à soutenir la mise en œuvre des activités menées par les directions régionales tout en renforçant la visibilité et l'impact du Souvenir à travers le Canada.

RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS 2026

Le Comité a examiné les dix résolutions soumises à l'examen de ce congrès.

BUDGET

Une copie du budget du comité est jointe au présent rapport. Les délégués peuvent désormais poser leurs questions; toutefois, toute proposition de modification sera examinée lorsque la trésorière nationale présentera officiellement le budget.

CONCLUSION

Le Comité du coquelicot et du Souvenir poursuit son leadership à l'échelle nationale dans la mise en œuvre et l'évolution des programmes du Souvenir de la Légion. Grâce à la Campagne du coquelicot, aux initiatives commémoratives nationales et à la promotion tout au long de l'année du coquelicot en tant que symbole, la Légion reste déterminée à faire en sorte que le Souvenir soit significatif, visible et accessible à tous les Canadiens.

Au cours de la période de référence, les efforts se sont concentrés sur le renforcement de la cohérence, l'élargissement de la participation et la modernisation de la mise en œuvre des programmes. Des initiatives telles que la standardisation de la période de la Campagne du coquelicot, la croissance continue des dons par voie électronique et le renforcement des partenariats nationaux ont contribué à améliorer la planification, à accroître l'engagement du public et à renforcer l'impact global de la campagne.

Parallèlement, la Légion a continué à promouvoir l'éducation et l'engagement des jeunes. Ces efforts permettent de s'assurer que les générations futures comprennent l'importance du Souvenir.

Nous devons continuer à mettre l'accent sur la communication et le soutien concret apporté aux filiales. En mettant à leur disposition des outils, des ressources et des conseils, la Légion veille à ce que les filiales soient bien équipées pour mener à bien la Campagne du coquelicot et les activités de Souvenir au sein de leurs communautés.

Le comité reste déterminé à concilier tradition et innovation, à préserver l'intégrité du coquelicot et la portée du Souvenir, tout en s'adaptant aux besoins d'une société en constante évolution. Grâce à ces efforts, la Légion continuera d'honorer ceux qui ont servi et veillera à ce que leurs sacrifices ne tombent jamais dans l'oubli.

Je propose que ce rapport soit adopté.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE - DIRECTION NATIONALE
COMITÉ COQUELICOT ET SOUVENIR

	2024 ACTUEL	2025 ACTUEL	2025 BUDGET	2026 BUDGET	2027 BUDGET
COMITÉ					
OFFICE EXPENSE GENERAL	75	133	-	100	102
FOURNITURES DE BUREAU	47	277	5,000	4,800	4,896
DIVERS	-	-	500	500	510
TOTAL	122	410	5,500	5,400	5,508
CÉRÉMONIES NATIONALES					
VOYAGES	3,913	4,144	5,500	5,500	5,610
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	11,600	9,764	9,500	10,500	10,710
OFFICE EXPENSE GENERAL	356	254	550	400	408
OFFICE SUPPLIES	-	-	600	600	612
RENCONTRES & PLANIFICATION	-	-	500	200	204
AMBULANCE SAINT-JEAN	-	-	500	500	510
OPÉRATIONS DES CÉRÉMONIES	3,915	4,450	4,500	4,150	4,233
TOTAL	19,784	18,612	21,650	21,850	22,287
TOTAL	19,906	19,022	27,150	27,250	27,795
RÉCEPTION DU JOUR DU SOUVENIR	12,758	15,089	14,700	14,700	14,994
COQUELICOTS & COURONNES ET AUTRES ITEMS DE COMMÉMORATION	46,598	27,343	68,000	68,000	69,360
MÈRE DE LA CROIX D'ARGENT	9,693	6,322	8,700	8,700	8,874
CADET DE L'ANNÉE	23,691	20,554	25,000	25,000	25,500
TOTAL - POPPY FUND	92,740	69,308	116,400	116,400	118,728
TOTAL - GENERAL FUND	19,906	19,022	27,150	27,250	27,795
TOTAL - NATIONAL					
RÉCEPTION DU JOUR SOUVENIR	112,646	88,328	143,550	143,650	146,523

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE **COMITÉ de L'ADHÉSION**

Jack MacIsaac, *Président*
Rosalind Larose, *Membre*
Don McCumber, *Membre*
Lynn McClellan, *Membre*
Roberta Taylor, *Membre*
Rob Cutbush, *Membre*
Danny Redden, *SACT*
A. Black, *Coordonnatrice*
R. Hayley, *Assistant Coordonnateur*

FAITS SAILLANTS DEPUIS LE CONGRÈS D'AOÛT 2024

Depuis le dernier Congrès national d'août 2024, le Comité d'adhésion est heureux de vous part d'une croissance soutenue. En effet, l'effectif de la Légion a atteint 300 000 membres durant la première semaine de mai 2026. L'année 2026 devrait ainsi marquer une cinquième année consécutive de hausse, après plusieurs décennies de déclin. Ce jalon témoigne du succès des efforts de modernisation entrepris par la Légion et de l'engagement constant de ses directions, de ses filiales et de l'ensemble de ses bénévoles.

RÉSULTATS DE L'ADHÉSION

Résultats de l'exercice 2024

- Adhésion payée totale : 269 389 (+5,03 %)
- Taux de renouvellement : 87 %
- Nouveaux membres ou réintégrés : 45 153 (+5,7 %)

Troisième année de croissance soutenue de l'adhésion

Résultats de l'exercice 2025

- Adhésion payée totale : 270 724 (+0,5 %)
- Taux de renouvellement : 85 %
- Nouveaux membres ou réintégrés : 39 497 (– 12,5 %)

Le nombre de nouveaux membres et de membres réintégrés a diminué, principalement en raison de l'augmentation de la capitation en 2025 et du fait que plusieurs membres potentiels ont choisi de reporter leur adhésion pour profiter du programme d'adhésion gratuite offert en 2026.

Quatrième année de hausse globale de l'adhésion

Point d'étape 2026 (au 26 avril 2026)

- Adhésion payée totale : 297 218
- Croissance depuis la fin de 2025 : +10 %
- Renouvellements : 216 218
- Taux de renouvellement : 80 %
- Nouveaux / Réintégrés : 80 001

La croissance des nouveaux membres s'est nettement accélérée en 2026, confirmant l'effet du programme d'adhésion gratuite et le retour de la demande reportée de 2025.

INITIATIVES DU CENTENAIRE

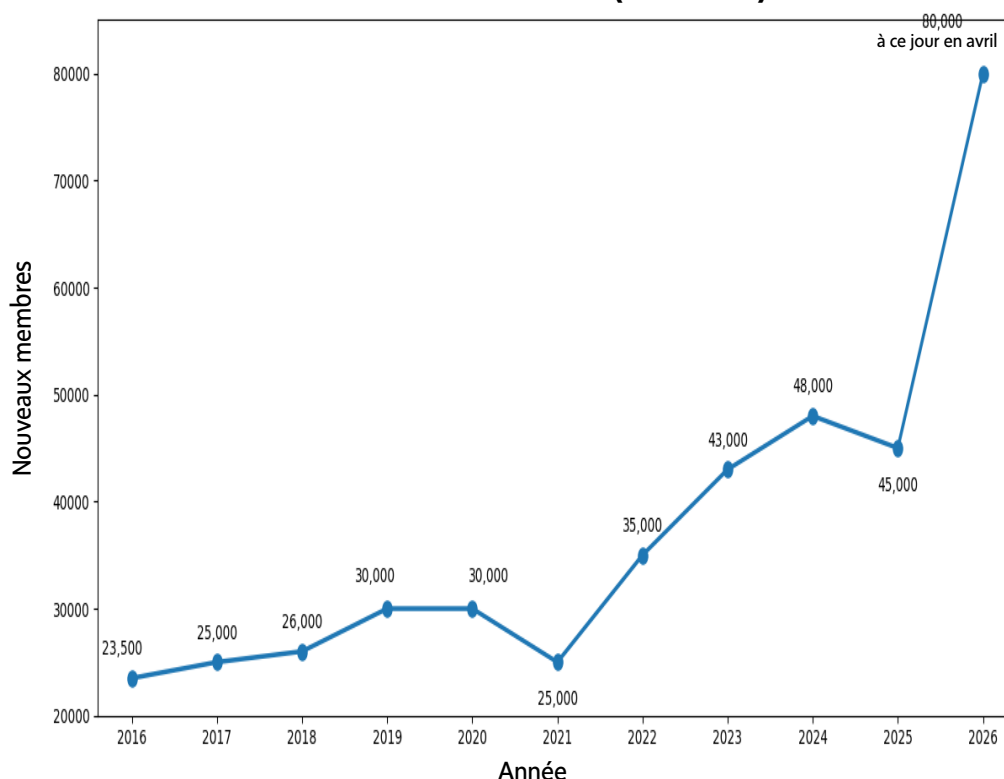
L'année 2026 marque un jalon historique pour La Légion royale canadienne, alors que nous célébrons 100 ans de service.

L'un des faits saillants du Centenaire est l'initiative d'adhésion gratuite offerte à tous les nouveaux membres en 2026, ce qui a largement contribué à une croissance record de l'effectif et à une sensibilisation accrue à la mission de la Légion.

De plus, l'annonce du concours national « Légion 100 – Concours GAGNEZ GROS » comme programme incitatif a tôt fait de soutenir la croissance de l'adhésion et de favoriser la fidélisation des membres en prévision de 2027.

Ces initiatives, conjuguées à une campagne publicitaire soutenue sur les médias sociaux, ont considérablement accru la visibilité, l'engagement et la participation à l'échelle

Nouveaux membres (2016-2026)



du pays, contribuant directement à la forte croissance de l'adhésion observée en 2026.

ADHÉSION DES NOUVEAUX MEMBRES / 2016-2026

L'adhésion de nouveaux membres a connu une croissance forte et soutenue au cours de la dernière décennie, passant de 23 500 en 2016 à 45 000 en 2025, puis 80 000 en avril 2026. Cette progression témoigne de l'effet combiné des efforts de modernisation, du renforcement de la mobilisation numérique, de campagnes de marketing robustes et du succès de l'initiative d'adhésion gratuite lancée pour le Centenaire en 2026.

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DES NOUVEAUX MEMBRES SELON LES GROUPES D'ÂGE

- 15 % des nouveaux membres ont 40 ans et moins
- 21 % ont 45 ans et moins
- 28 % ont 50 ans et moins

L'adhésion de nouveaux membres continue de témoigner d'un virage vers une clientèle plus jeune, soutenu par les efforts de modernisation et une accessibilité numérique accrue.

COMMUNICATION ET MOBILISATION

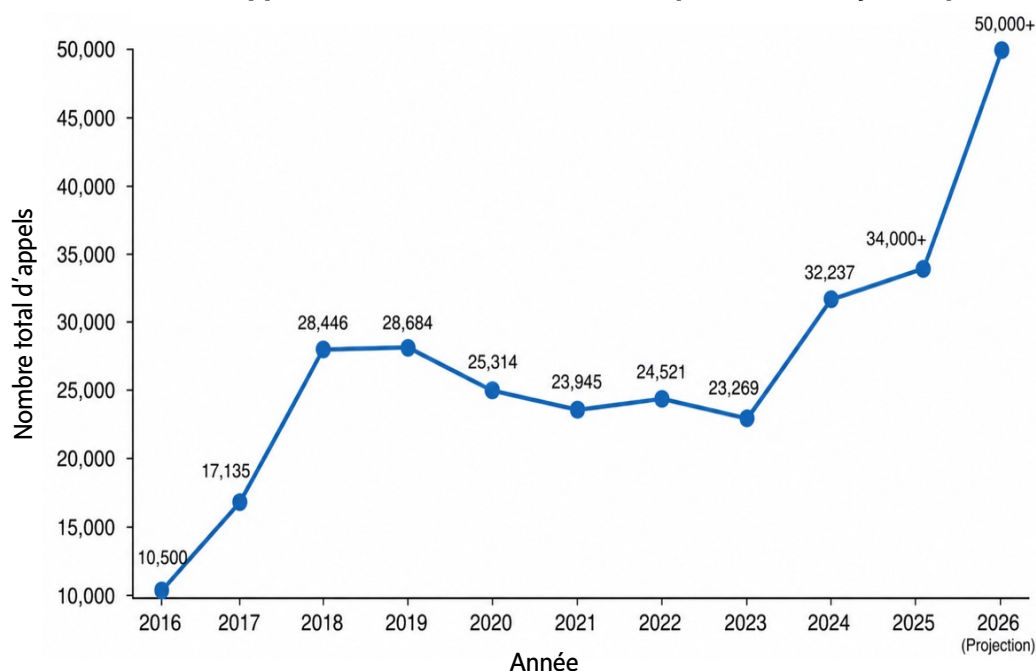
Communication avec les membres

La collecte continue des adresses courriel et des numéros de téléphone des membres représente un outil essentiel. Elle permet des communications efficaces sur le plan des coûts, notamment pour les rappels de renouvellement et la promotion des programmes.

Communication avec les filiales

La Dépêche de la Légion demeure un outil de communication mensuel essentiel. Nous recommandons aux filiales de veiller à l'exactitude de leurs coordonnées dans le système d'adhésion afin de recevoir les mises à jour importantes.

Volume d'appels aux Services aux membres (2016-2026 Projection)



SERVICES D'ADHÉSION ET SOUTIEN AUX MEMBRES

Services aux membres – Appels entrants

Les Services aux membres ont connu une croissance marquée et soutenue de la demande. Le volume annuel d'appels est passé d'environ 10 500 en 2016 à plus de 34 000 en 2025, soit une augmentation qui a plus que triplé.

En date du 1er mai 2026, le volume d'appels avait déjà atteint 17 000, et les projections nous laissent présager qu'il dépassera 50 000 d'ici la fin de l'année. Cette croissance soutenue reflète le succès des initiatives d'adhésion ainsi qu'un engagement accru de la part des membres actuels et des nouveaux membres en devenir.

Volume des courriels reçus par les Services aux membres

Les Services aux membres ont connu une croissance marquée et soutenue des demandes soumises par courriel. De 5 600 courriels en 2016, le volume annuel a été multiplié par sept passant à plus de 40 800 en 2025.

En 2026, pour l'année, les demandes par courriel pour devraient dépasser 52 000, les volumes étant appelés à augmenter sensiblement à partir de septembre, lorsque la période d'affluence des renouvellements et de l'activité d'adhésion débutera.

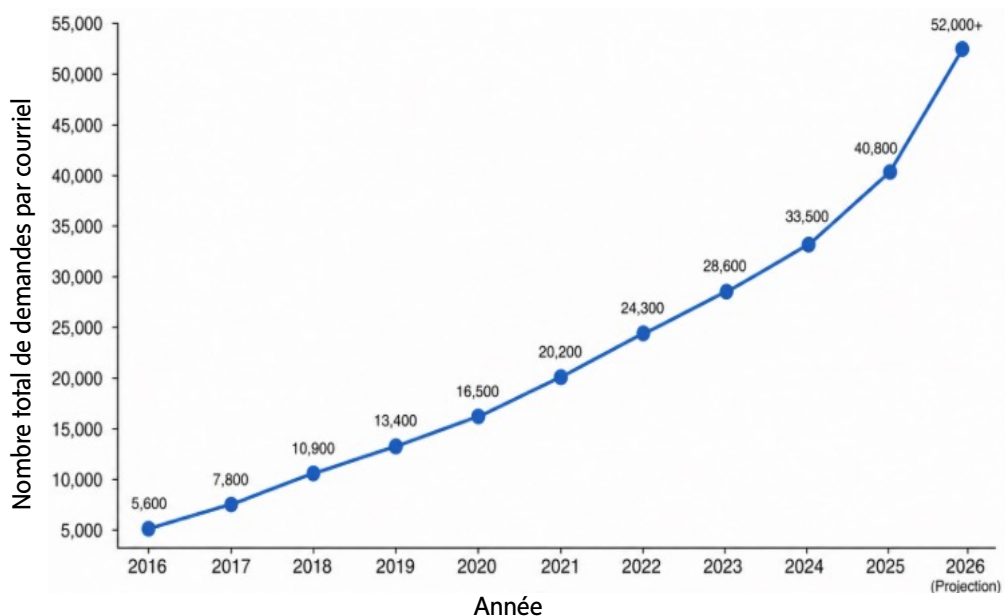
Cette croissance soutenue témoigne d'un recours accru aux communications numériques, d'un déploiement accru de nos efforts de sensibilisation, et d'un engagement accru de nos membres actuels et nouveaux membres potentiels, ainsi que des filiales.

Dans l'ensemble, les Services aux membres ont connu au cours des dernières années une hausse substantielle du nombre total d'interactions, reflétant un niveau d'engagement nettement accru de la part des membres et des nouveaux membres.

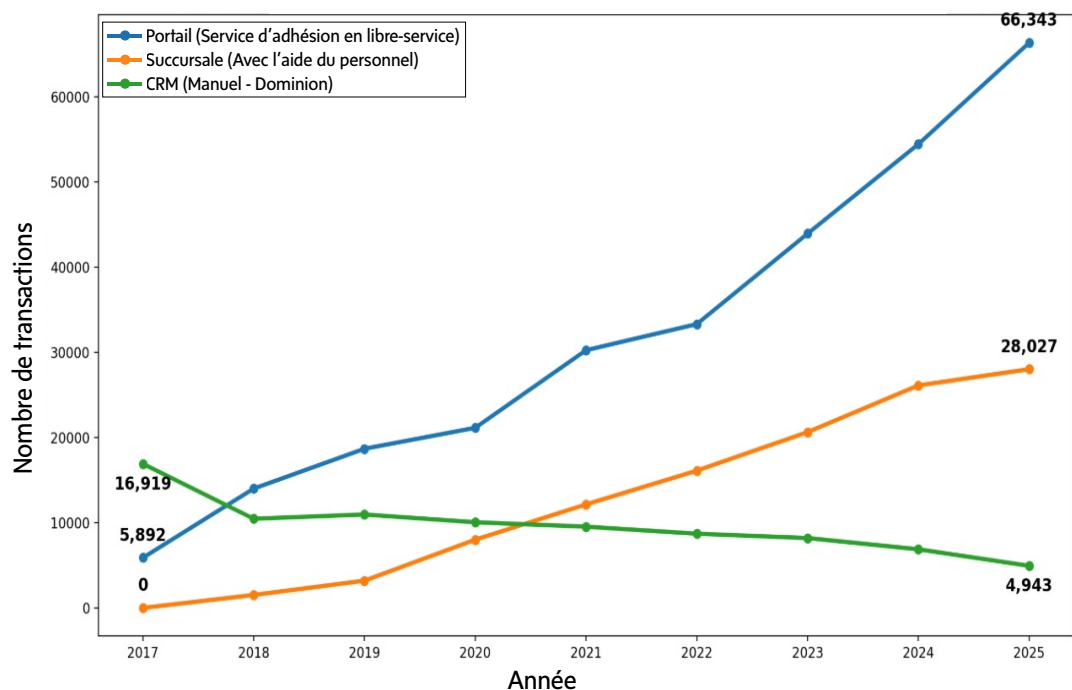
TRAITEMENT SUR LE PORTAIL – VERS UN PROCESSUS MENÉ PAR LES MEMBRES

Au cours de la dernière décennie, le traitement de l'adhésion a connu une transformation majeure. À une époque où les filiales géraient la majorité des transactions, le traitement est désormais réparti entre trois canaux : le portail

Demandes par courriel aux Services aux membres (2016-2026 Projection)



Traitement des adhésions par source (Portail, Succursale et CRM), 2017-2025



des membres, le portail des filiales et le système moderne de gestion de la relation client (CRM) utilisé par le personnel de la Direction nationale

En 2025, environ 67 % du traitement des adhésions a directement été effectué par les membres, comparativement à 28 % au niveau des filiales et seulement 5 % par l'entremise du CRM à la Direction nationale. Cette transition reflète le succès des efforts de modernisation qui ont permis d'améliorer l'efficacité, de réduire les délais de traitement et d'enrichir l'expérience globale des membres.

CROISSANCE DE L'AUTO-RENOUVELLEMENT

Depuis son lancement, le programme d'auto-renouvellement a aussi connu une croissance marquée et soutenue.

De seulement 1 522 membres qu'elle était en 2018, la participation a passé à 28 027 membres en 2025, soit plus de 18 fois plus.

Cette croissance constante reflète l'adoption, par les membres, de modalités de renouvellement pratiques, ainsi que le succès des efforts continus visant à promouvoir le renouvellement automatisé grâce aux outils numériques et à des stratégies améliorées d'implication des membres.

La poursuite de consolidation de l'auto-renouvellement favorise des taux de fidélisation plus élevés, réduit le traitement administratif des filiales et contribue à une base de membres plus stable et prévisible.

MARKETING : ENGAGEMENT COURRIEL DES MEMBRES ET DES FILIALES

Durant les deux dernières années, le service Marketing a transmis plus de 8,5 millions de courriels aux membres, dont 4,63 millions en 2024 et 3,88 millions en 2025.

Déjà en 2026, les efforts de communication se sont considérablement intensifiés, avec quelque 2,4 millions de courriels déjà envoyés au premier trimestre seulement — un volume nettement supérieur à celui des années précédentes.

Ce niveau de mobilisation souligne l'importance de maintenir à jour les coordonnées des membres et de veiller à ce que les filiales demeurent informées et alignées sur les objectifs de communications auprès des membres.

ENGAGEMENT NUMÉRIQUE (CARTE DE MEMBRE ET REVUE NUMÉRIQUES DE LA LÉGION)

L'adoption du numérique poursuit sa progression, avec une forte demande de la carte numérique. Présentement, 144 009 membres utilisent la carte numérique, ce qui témoigne d'une adoption accrue des outils d'adhésion numériques.

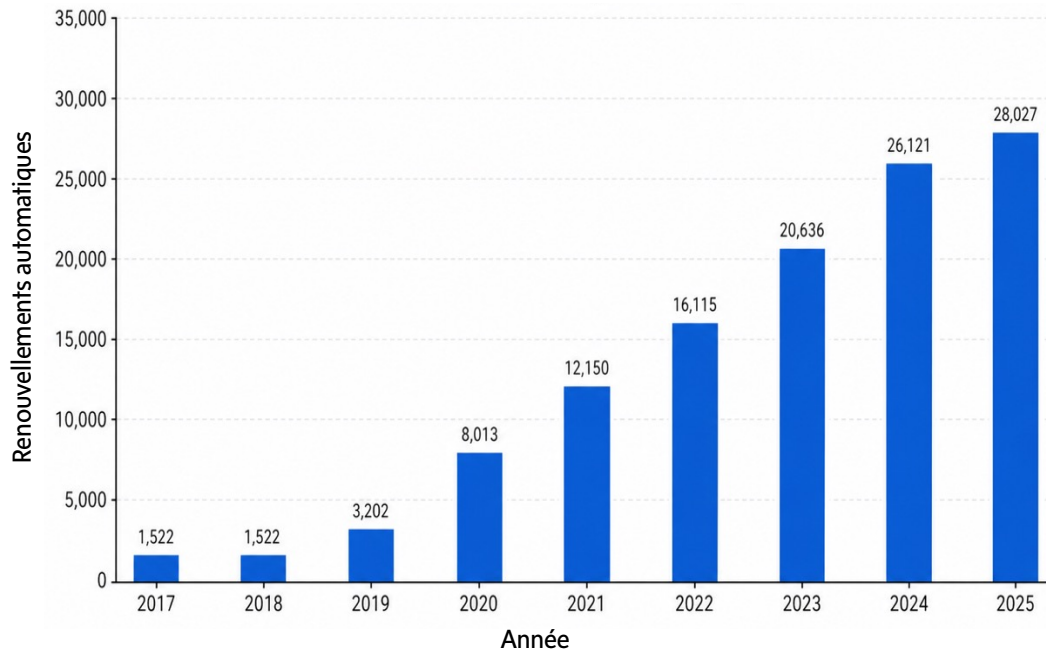
En 2026, Canvet Publications a lancé sa nouvelle revue numérique, élargissant ainsi la portée de ses communications et offrant aux membres un contenu plus accessible et de façon plus rapide. Depuis son lancement, la revue électronique avait rejoint, à la fin avril, 74 778 membres et abonnés, ce qui met en évidence un intérêt initial élevé et une participation soutenue aux communications numériques.

L'avènement de la revue numérique, conjuguée à la croissance de l'adoption de la carte numérique, a permis à la Légion de mettre en œuvre des composantes clés et écoresponsables de sa stratégie du Centenaire sans coûts additionnels, grâce aux efforts de modernisation. En réduisant la dépendance à l'impression et à l'envoi postal, ces outils numériques — à mesure que leur adoption progresse — contribuent à améliorer l'accessibilité tout en soutenant des gains d'efficacité à long terme.

PROGRAMME MEMBERPERKS

Le programme de rabais MemberPerks continue de bonifier l'adhésion à la Légion. Plus de 50 000 membres profitent actuellement de MemberPerks. Ensemble, ils ont économisé 4 M \$ sur leurs achats, leurs voyages, leurs repas au restaurant et plus encore. Ce programme national offre des économies substantielles, enrichit l'offre globale d'adhésion et est offert gratuitement à tous les membres de la Légion.

Renouvellements automatiques (2017-2025)



PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Comité de l'adhésion demeure résolument engagé à l'égard des objectifs suivants :

- Renouvellement et fidélisation des membres du Centenaire
- Participation accrue à l'auto-renouvellement
- Modernisation administrative pour attirer une clientèle plus jeune
- Amélioration de l'expérience d'accueil globale des membres
- Soutien des filiales dans leurs efforts de recrutement et de fidélisation
- Optimisation de la collecte de données et des stratégies de communication
- Valorisation du rôle de l'adhésion et du bénévolat auprès des vétérans de tous horizons, des communautés et des filiales locales

CONCLUSION

Les progrès réalisés depuis le dernier congrès de 2024 témoignent d'un engagement collectif envers l'innovation, l'excellence du service et une croissance soutenue de l'adhésion à l'échelle nationale.

Alors que nous célébrons le 100^e anniversaire de la Légion, l'élan remarquable généré par les initiatives du Centenaire, l'engagement accru des membres et la réussite continue des efforts de recrutement et de maintien de l'adhésion constituent une source d'encouragement pour l'avenir.

Avec des bases solides et une orientation stratégique claire, la Légion est bien positionnée pour consolider ces réussites, renforcer son effectif et accroître son impact au sein des communautés partout au Canada.

Notre équipe des Services aux membres, au Siège national, demeure résolument engagée à soutenir l'ensemble des filiales et des membres, en offrant un service attentionné et de grande qualité qui répond aux besoins évolutifs de la Légion.

Le Comité de l'adhésion tient à exprimer sa profonde gratitude au Conseil exécutif national, aux directions provinciales, aux filiales, ainsi qu'à l'ensemble des membres pour leur dévouement constant et leur soutien indéfectible.

Je propose l'adoption de ce rapport.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
COMITÉ DE L'ADHÉSION

	2024 ACTUEL	2025 ACTUEL	2025 BUDGET	2026 BUDGET	2027 BUDGET
COMITÉ					
FOURNITURES DE BUREAU	1,243	-	400	400	408
DIVERS	-	-	100	100	102
	1,243	-	500	500	510
TOTAL					
IMPRESSION ET PAPETERIE	2,797	5,408	2,000	2,000	2,040
FORMULAIRES D'ADHÉSION	1,666	1,478	1,500	1,500	1,530
COLLANTS LÈVE-TÔT	5,706	6,886	4,000	4,000	4,080
TOTAL	5,706	6,886	4,000	4,000	4,080

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE

COMITÉ *des* SPORTS

T. Jenvenne, *Président*
K. Andrews, *Membre*
H. Defazio, *Membre*
R. Underhill, *Membre*
S. Thibaudeau, *Consultant technique*
E. Gentès, *Coordonnatrice*
K. Therien, *Assistante coordonnatrice*

INTRODUCTION

Le Comité des sports de la Direction nationale (le « Comité ») a pour mandat de maintenir une étroite liaison avec les représentants des sports des directions provinciales et d'assurer le leadership tout en recherchant des mesures rentables pour la mise en œuvre de l'ensemble des programmes sportifs de La Légion royale canadienne (la « Légion »). Le Comité continue d'organiser, de gérer et de tenir les Championnats nationaux de cribbage, de fléchettes et de boule huit, ainsi que les Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes (les « Nationaux ») de la Légion.

Depuis le Congrès national de 2024, le Comité s'est réuni à sept reprises et, dans tous les cas, par vidéoconférence. Le présent rapport résume les activités du Comité au cours de cette période.

SPORT POUR MEMBRES – GÉNÉRAL

Les sports pour membres continuent de promouvoir la camaraderie et l'esprit sportif au sein de la Légion, et ce, tout en rassemblant des membres de toutes les filiales. Les activités sportives contribuent à maintenir les membres actifs et à renforcer la cohésion sociale au sein de la filiale. Elles favorisent ainsi le recrutement de nouveaux membres et la fidélisation des membres actuels, ce qui génère des revenus essentiels; elles constituent un incitatif à l'adhésion et mobilisent les membres par le biais d'activités et de camaraderie.

CHAMPIONNATS NATIONAUX DE SPORTS POUR MEMBRES 2024

a. Cribbage

Hôte : Filiale no 07-033 – Shediac, N.-B.

Simple : Judy Dove, filiale no 011 – Woodstock, N.-B.

Double : Barry Dillon, Richard Falle, filiale no 91 – Prince Edward, C.-B./Yn
Équipe : Tammy Shiells, Fredrick Horsman, Richard Falle, Barry Dillon, filiale no 91 Prince Edward, C.-B./Yn

b. Fléchettes

Hôte : Filiale no 06-251 – Laval, Qc

Simple : Rodney Tobin, filiale no 50 – Conception Bay, T.-N./Lab.

Double : Coady Burke, Jason Smith, filiale no 56 – Halifax, N.-É./Nt

Équipe : Dalton Desmarais, Bryce Book, Chris Purdy, Jim Brown, filiale no 52 – Kamloops, C.-B./Yn

c. Boule Huit

Hôte : Filiale no 07-024 – Hartland, NB.

Simple : Darryl Doolittle, filiale no 36 – Valley City, Ont.

Double : Darryl Doolittle, Mark Johnston, filiale no 36 – Valley City, Ont.

Équipe : Darryl Doolittle, Mark Johnston, Colton Keuhl, Brandon Raddatz, filiale no 36 – Valley City, Ont.

CHAMPIONNATS NATIONAUX DE SPORTS POUR MEMBRES 2025

a. Cribbage

Hôte : Filiale no 05-112 – Whitby, Ont.

Simple : Paulette Lebel, filiale no 226 – Red Rock, Man./N.-O. Ont.

Double : Barry Dillon, Richard Falle, filiale no 91 – Prince Edward, C.-B./Yn

Équipe : Jennifer Lussier, Janey Raymond, Allan Rose, Gloria Smith,

filiale no 30 – West Kildonan,
Man./N.-O. Ont.

b. Fléchettes

Hôte : Filiale no 05-410 –
Port Stanley, Ont.
Simple : Martin Tremblay, filiale no 245 –
Dorval, Qc
Double : Bryce Book, Dalton Desmarais,
filiale no 50 – Conception Bay,
T.-N./Lab.
Équipe : Coady Burke, Sheldon Fudge,
William MacIssac, Jason Smith,
filiale no 156 – MacDonald
Memorial, N.-É./Nt

c. Boule Huit

Hôte : Filiale no 07-024 –
Fredericton, NB.
Simple : Russ Kelly, filiale no 49 –
Mt. Arrowsmith, C.-B./Yn
Double : Dave Williams, Brad Utterhagen,
filiale no 49 – Mt. Arrowsmith,
C.-B./Yn
Équipe : Lawrence Bordon, John Dugas,
Jon Kynock, Bob Miklos,
filiale no 27 – Vimy, N.-É./Nt

**CHAMPIONNATS NATIONAUX
DE SPORTS POUR MEMBRES 2026**

Les championnats nationaux des sports pour mem-
bres de 2026 ont été accueillis aux endroits suivants :

a. Cribbage

Hôte : Filiale no 08-009 – Windsor, N.É.
Dates : 24–27 avril 2026

b. Fléchettes

Hôte : Filiale no 02-015 – Cochrane, Alb.
Dates : 01–04 mai 2026

c. Boule Huit

Hôte : Filiale no 04-043 – Winnipeg, Man.
Dates : 22–25 mai 2026

SPORTS POUR MEMBRES – FAITS SAILLANTS

L'équipe championne de fléchettes 2025 de
la filiale no 156 MacDonald Memorial (N.É./
Nt) a remporté toutes ses parties, demeurant
invaincue et devenant la seule équipe à réaliser
un tel exploit dans l'histoire récente.

LES NATIONAUX DE LA LÉGION

En 2024 et 2025, les Nationaux de la Légion ont
accueilli près de 1 000 athlètes, franchissant
officiellement ce cap en 2025 — un record de
participation dans l'histoire de l'événement. En tant
que seuls championnats nationaux d'athlétisme U16
et U18 au Canada, ces jeux rassemblent de jeunes
athlètes de partout au pays pour compétitionner,
développer leur confiance et tisser des liens avec des
pairs qui partagent la même passion pour le sport.
Soutenu par des milliers de bénévoles de la Légion,
l'événement offre aux jeunes une occasion unique
de vivre une compétition de calibre national tout en
découvrant la richesse et la diversité de la jeunesse
sportive canadienne.

Au cœur même de son action, les Nationaux de la
Légion constitue un programme sportif fondé sur
des valeurs, transmettant et illustrant celles de la
Légion auprès des jeunes Canadiennes et Canadiens,
et ce, par des expériences de vie significatives. Grâce
à une approche axée sur la communauté, le Souvenir
et l'inclusivité, le programme contribue à former les
leaders de demain. La priorité du Comité demeure
de continuer à inculquer ces valeurs dans le cadre
des Nationaux par un engagement soutenu et porteur
auprès de la jeunesse canadienne.

Le Comité continue d'explorer l'amélioration de sa
performance financière grâce aux commandites, aux
subventions, aux initiatives de partage de revenus
et à l'augmentation de la participation. En 2025, ces
efforts auront permis de générer plus de 110 000 \$ en
financement et en revenus d'inscription.

**CHAMPIONNATS NATIONAUX D'ATHLÉTISME
POUR JEUNES DE LA LÉGION 2024**

La 46^e édition des Championnats nationaux
d'athlétisme pour jeunes de la Légion (les
« Nationaux ») s'est tenue du 7 au 13 août 2024,

à Calgary (Alb.). Un total de 968 athlètes s'y sont inscrits, dont 327 athlètes parrainés par la Légion — représentant les 10 directions provinciales — ainsi que 641 athlètes de la catégorie ouverte. À ce jour, il s'agissait alors du plus grand nombre de participants de toute l'histoire des Championnats de la Légion. Les athlètes étaient accompagnés par 36 accompagnateurs et 31 entraîneurs parrainés par la Légion, ainsi que 121 entraîneurs de la catégorie ouverte. Environ 2 000 spectateurs, officiels et bénévoles provenant de toutes les régions du Canada étaient présents, incluant des vétérans — tant retraités qu'en service — issus de l'ensemble des différentes branches opérationnelles des Forces armées canadiennes (FAC).

Le programme continue d'offrir pour les athlètes de la Légion, des séances d'instruction et d'entraînement, des activités sociales ainsi que la tenue des compétitions. En 2024, le thème commémoratif était le 10e anniversaire de la mission en Afghanistan, thème qui a été souligné tout au long de l'événement. Pour les équipes de direction provinciale, le moment fort de l'édition aura été l'occasion d'entendre Mike Trauner, membre des FAC et vétéran de l'Afghanistan, témoigner de son expérience en Afghanistan et de son parcours l'ayant mené à devenir un athlète décoré.

Le président national de la Légion a assisté à l'événement à titre d'invité d'honneur. Était également présent le vice-président de la Légion et président du Comité des sports, le camarade Brian Weaver, qui était là tout au long de l'événement. On y a aussi noté la présence de la camarade Rosalind LaRose, présidente de la direction provinciale de l'Alb./T. N.-O.. La cérémonie d'ouverture a débuté par un défilé mené par le sergent d'armes, Stu McCann, et son escorte de drapeaux; la musique y a été assurée par le cornemusier Jim Ross. Les équipes représentant les directions provinciales ont offert une ouverture remarquable. Immédiatement après la cérémonie, la Direction nationale a tenu une réception sur le site des jeux, soit au Foothills Athletics Park. D'autres réceptions ont aussi eu lieu à la filiale no 238 Bowness pour les entraîneurs et les accompagnateurs, respectivement le samedi

et le dimanche. Le banquet de clôture s'est tenu le dimanche soir à la salle MacEwan de l'Université de Calgary. Au cours de ce banquet, le Prix du président — soulignant l'engagement, le soutien et le service exceptionnels au programme des Nationaux de la Légion — a été décerné à M. Norman Shelton.

De la cérémonie d'ouverture jusqu'au banquet de clôture, les contributions du Canada à la liberté et les sacrifices de nos vétérans ont constitué le fil conducteur de l'événement. Ce thème se reflétait dans le contenu des allocutions, les publications de l'événement, la couverture des médias, ainsi que dans les articles promotionnels soulignant le 10e anniversaire marquant la fin de la mission militaire canadienne en Afghanistan (p. ex. : tshirts des bénévoles, sacs de l'événement, casquettes, dossards, livrets, etc.). Un autre élément commémoratif se retrouvait sur les médailles remises, qui présentaient des silhouettes rendant hommage aux vétérans de l'Afghanistan. Sur place d'ailleurs, on a pu constater la présence de nombreux vétérans de l'Afghanistan qui ont eu l'occasion de remettre des médailles.

L'un des moments marquants de l'événement aura été la présence de l'ambassadeur des Nationaux de la Légion, soit le vétéran de l'Afghanistan Mike Trauner. Mike a perdu ses deux jambes en 2008 à la suite de l'explosion d'un engin improvisé alors qu'il servait en Afghanistan. Depuis, il est devenu un athlète national accompli, remportant de nombreuses médailles, dont deux médailles d'or aux Jeux Invictus. Mike s'est adressé aux équipes de la Légion lors des cliniques pour athlètes et a marqué de sa présence l'ensemble de la compétition. Son expérience et sa résilience ont inspiré l'ensemble des athlètes et contribué à sensibiliser le public aux sacrifices consentis par les membres des FAC et les vétérans au service du Canada.

La compétition s'est tenue du 9 au 11 août dans des conditions météorologiques favorables. Les installations du Foothills Athletics Park étaient en excellent état, ce qui a contribué à rehausser la qualité générale de l'événement. Les épreuves, réparties sur trois jours, ont été menées grâce une organisation exemplaire sous la direction

de la directrice de compétition, Kim Cousins, et du conseiller technique, Serge Thibaut.

Il est à noter que cinq records de compétition ont été battus durant la tenue de ces jeux. L'athlète féminine de la Légion s'étant le plus distinguée — et récipiendaire du trophée LeRoy Washburn — a été Kiana Charest (Ont.). Du côté masculin, l'athlète ayant obtenu les meilleurs résultats — et récipiendaire du trophée Jack Stenhouse — a été Gursher Gabri (C.B./Yn).

Sur le plan logistique, la cafétéria de l'Université de Calgary a assuré l'ensemble des repas pour les équipes de la Légion, tandis que des camions-restos étaient présents sur le site de compétition. Les excellents repas fournis par l'Université de Calgary ont su répondre aux attentes tout au long de la semaine. L'hébergement mis à disposition pour loger les équipes de la Légion sur le campus offraient des conditions adéquates.

La ville de Calgary — dirigée par la présidente du comité organisateur local (Paula McKenzie) et la vice-présidente (Jessica Steinbach) — a travaillé avec un dévouement remarquable pour offrir la meilleure expérience possible qui soit aux athlètes, entraîneurs, accompagnateurs et invités. La filiale no 238 de la Légion a également offert des services exceptionnels de soutien et d'hospitalité lors des réceptions destinées aux accompagnateurs et aux entraîneurs. C'est toute une communauté qui s'est mobilisée autour du programme, réunissant une équipe d'environ 200 bénévoles. De plus, l'Unité régionale de soutien aux cadets (URSC) du secteur Sud de l'Alberta a apporté son appui lors de la cérémonie d'ouverture, des remises de médailles, du banquet de clôture, ainsi que pour les photos et le recrutement. Athlétisme Canada, le Calgary Track Council, l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada et Programmed Insurance Brokers Inc. (PIB), nos commanditaires de niveau diamant auront, avec à leurs côtés les nombreux commanditaires locaux, rendu l'événement possible.

Bref, l'édition 2024 des Nationaux de la Légion a été un franc succès, ce qui a galvanisé le

Comité des sports de la Direction nationale dans sa préparation de l'édition 2025.

CHAMPIONNATS NATIONAUX D'ATHLÉTISME POUR JEUNES DE LA LÉGION 2025

La 47^e édition des Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes (les « Nationaux ») de la Légion s'est tenue du 6 au 12 août 2025 à Calgary, en Alberta — pour une deuxième année consécutive. Un total de 1 001 athlètes y étaient inscrits, dont 331 athlètes parrainés par la Légion et représentant les 10 directions provinciales. Cette participation a marqué un jalon historique, puisqu'il s'agissait de la toute première édition à dépasser la marque de 1 000 athlètes inscrits. Présents sur place en soutien aux athlètes, on y retrouvait aussi 36 accompagnateurs d'équipe, 31 entraîneurs d'équipe et 120 entraîneurs de la catégorie ouverte. Cette année a également accueilli le tout premier athlète inscrit en para-athlétisme, élargissant ainsi la portée et l'inclusivité de l'événement.

Le programme a continué d'accueillir les équipes de la Légion et de leur offrir des cliniques pour athlètes et entraîneurs, des périodes d'entraînement, une cérémonie d'ouverture, des activités sociales, un banquet de clôture ainsi que les championnats d'athlétisme de plus haut niveau qui soit au Canada pour les athlètes U16 et U18.

En 2025, le thème du Souvenir soulignant le 80^e anniversaire de la Libération des Pays-Bas était à l'honneur et s'est imposé tout au long des jeux. Cette thématique s'est reflétée dans les discours, les médailles commémoratives et les documents de l'événement, qui arboraient une dominante orangée et un logo du Souvenir.

Le président national de la Légion a assisté à l'événement à titre d'invité d'honneur officiel. De plus, le vice-président et aussi président du Comité des sports, le camarade Trevor Jenvenne, a été présent tout au long de l'événement.

Étaient également au nombre des invités de marque :

- Dave Velichko, président – Direction provinciale de l'Alb./T. N.-O.

- Stéphanie Fréchette, vice-présidente – Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC)
- Stephen Lewis, Directeur de Business Insurance & Programs de la région Atlantique – Programmed Insurance Brokers Inc. (PIB)
- Carole Pederson, présidente – Direction provinciale de la Légion de la Saskatchewan

La cérémonie d'ouverture comprenait un défilé mené par le sergent d'armes Brad Mills. Le cornemusier Connor Chisholm, du *Calgary and District Pipes and Drums*, a assuré l'accompagnement musical. L'hymne national a été interprété dans les deux langues officielles par Romy McMorrow. Les équipes de la Légion représentant les directions provinciales participantes ont offert une ouverture remarquable.

Au fil de l'événement, les réceptions pour les VIP, les accompagnateurs et les entraîneurs ont eu lieu à la filiale no 238 Bowness, le samedi et le dimanche. Le banquet de clôture s'est tenu le lundi soir à la salle MacEwan de l'Université de Calgary, banquet au cours duquel, le *Prix du président* — soulignant l'engagement, le soutien et le service exceptionnels d'une personne envers les Nationaux de la Légion — a été décerné à M. John Crook.

L'un des moments forts des jeux a de nouveau été la présence de Mike Trauner, ambassadeur national de la Légion et vétéran de l'Afghanistan. Son témoignage de résilience a immédiatement captivé les athlètes. Amputé des deux jambes en 2008 à la suite de l'explosion d'un engin improvisé, il est depuis devenu un athlète accompli et plusieurs fois médaillé d'or aux Jeux Invictus. Lors de la clinique destinée aux athlètes, il s'est adressé aux équipes et a fait acte de présence durant la tenue des compétitions, partageant son expérience militaire et son parcours sportif international.

Les Championnats d'athlétisme se sont déroulés au Foothills Athletics Park, un site de compétition offrant un vaste espace et d'excellentes installations. Les conditions météorologiques ont été favorables, avec une légère pluie le vendredi matin, suivie d'un temps dégagé les samedi et dimanche. L'athlète

féminine s'étant le plus distinguée, récipiendaire du trophée LeRoy Washburn, a été Lily Stroda de l'équipe de la Colombie-Britannique/Yukon. Du côté masculin, l'athlète ayant obtenu les meilleurs résultats, récipiendaire du trophée Jack Stenhouse, a été Dennis Iriowen de l'équipe de l'Ontario.

Une fois de plus, la cafétéria de l'Université de Calgary a assuré l'ensemble des repas pour les équipes de la Légion, tandis que des camions-restos offraient des options supplémentaires sur le site même des compétitions pour les athlètes de la catégorie ouverte, les spectateurs et l'ensemble des participants. Les services alimentaires et d'hébergement à l'Université de Calgary ont reçu des commentaires très positifs, avec des taux de satisfaction variant entre 95 et 100 % dans toutes les catégories.

Le Comité organisateur local — dirigé par la présidente Paula McKenzie et la viceprésidente Jessica Steinbach — a travaillé avec un dévouement remarquable afin d'offrir la meilleure expérience possible aux athlètes, entraîneurs, accompagnateurs et invités. De plus, la filiale no 238 a su nous offrir un soutien et une hospitalité fort appréciables lors de la réception destinée aux accompagnateurs et aux entraîneurs, et ce, malgré un changement très récent de présidence. Le nouveau président, en dépit des contraintes de personnel auxquelles la filiale faisait alors face, s'est immédiatement investi avec une attitude d'une grande bienveillance et a été d'une aide précieuse.

Athlétisme Canada, le Calgary Track Council, l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada et Programmed Insurance Brokers Inc. (PIB) ont agi à titre de commanditaires de premier niveau, aux côtés de nombreux autres commanditaires locaux qui ont rendu l'événement possible.

Bref, en conclusion, les Nationaux 2025 de la Légion ont été un succès retentissant. Le Comité des sports de la Direction nationale se réjouit à l'idée de poursuivre sur cette lancée alors que nous nous tournons vers Regina pour les éditions 2026 et 2027.

NATIONAUX DE LA LÉGION – FAITS SAILLANTS

En 2025, le nombre d'athlètes aux Nationaux a atteint un sommet historique, franchissant pour la première fois le cap des 1 000 inscriptions, tout en accueillant également le tout premier athlète para à participer à l'événement.

Soumissions pour l'accueil des Nationaux de la Légion : Grâce à un processus de mise en candidature amélioré et à une promotion accrue de l'événement, le Comité continue de recevoir des propositions de grande qualité provenant de plusieurs villes à travers le Canada. Pour les éditions 2028 et 2029, la Légion et son Comité ont reçu des soumissions de quatre villes voulant agir à titre d'hôte. Or, à l'issue du processus de sélection, les emplacements suivants ont été retenus pour accueillir les quatre prochaines éditions des Nationaux de la Légion :

- 2026 : Regina (Sask.) 5–11 août (dates de compétition: 7–9 août)
- 2027 : Regina (Sask.) 4–10 août (dates de compétition: 6–8 août)
- 2028 : Nanaimo (C.B.) 9–15 août (dates de compétition: 11–13 août)
- 2029 : Nanaimo (C.B.) 8–14 août (dates de compétition: 10–12 août)

RÉSOLUTIONS

Le Comité a examiné une résolution qui lui a été soumise pour étude lors du présent congrès. La résolution n'a toutefois pas été retenue.

BUDGET

Les budgets 2026-2028 pour les sports de membres, les Nationaux de la Légion et le Comité sont annexés au présent rapport. Les délégués peuvent poser leurs questions maintenant; cependant, toute motion de modification sera reportée à la présentation officielle du budget par la trésorière nationale lors des travaux du congrès.

CONCLUSION

Le Comité continue de concentrer ses efforts sur le développement et l'avancement des programmes sportifs de la Légion, tout en mettant l'accent sur l'amélioration des événements et de l'expérience des participants, la promotion de la Légion et la croissance de l'adhésion.

En conclusion, je tiens à remercier les membres du Comité pour leur soutien et leur dévouement au cours des deux dernières années.

Je propose l'adoption de ce rapport.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE - DIRECTION NATIONALE
COMITÉ DES SPORTS

	2024 ACTUEL	2025 ACTUEL	2025 BUDGET	2026 BUDGET	2027 BUDGET
COMITÉ					
VOYAGES	137	-	1,000	1,000	1,020
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	516	4,240	1,000	1,000	1,020
CLP ATHLÉTISME					
- VISITE DE SITE – PRINTEMPS	8,938	4,695	10,500	10,500	10,710
- VISITE DE SITE – AUTOMNE	-	2,465	5,000	-	-
OFFICE EXPENSE GENERAL	300	217	500	500	510
FOURNITURES DE BUREAU	59	80	500	500	510
DIVERS	-	282	1,300	1,300	1,326
COMITÉ - TOTAL	9,950	11,979	19,800	14,800	15,096
FLÉCHETTES					
VOYAGES					
- PARTICIPANTS	21,653	21,116	24,000	24,000	24,480
- COMITÉ	2,394	1,785	2,500	2,500	2,550
RÉCOMPENSES ET PRIX-PARTICIPANTS	1,184	-	1,500	1,500	1,530
MONTANT AVANCÉ À LA FILIALE HÔTE	1,200	1,200	1,200	1,200	1,224
TRANSPORT TERRESTRE	2,100	2,100	2,100	2,100	2,142
TOTAL FLÉCHETTES	28,531	26,201	31,300	31,300	31,926
CRIBBAGE					
VOYAGES					
- PARTICIPANTS	22,344	21,149	20,000	22,000	22,440
- COMITÉ	1,398	1,246	2,000	2,500	2,550
RÉCOMPENSES ET PRIX-PARTICIPANTS	1,184	2,042	1,000	1,500	1,530
MONTANT AVANCÉ À LA FILIALE HÔTE	1,200	1,200	1,200	1,200	1,224
TRANSPORT TERRESTRE	2,100	2,100	2,100	2,100	2,142
TOTAL CRIBBAGE	28,226	27,737	26,300	29,300	29,886
JEUX DE BILLARD					
VOYAGES					
- PARTICIPANTS	18,147	21,980	22,000	22,000	22,440
- COMITÉ	1,674	1,162	2,000	2,000	2,040
RÉCOMPENSES ET PRIX-PARTICIPANTS	1,184	943	1,000	1,500	1,530
MONTANT AVANCÉ À LA FILIALE HÔTE	1,200	1,200	1,200	1,200	1,224
TRANSPORT TERRESTRE	2,100	2,100	2,100	2,100	2,142
TOTAL - BILLARD	24,305	27,385	28,300	28,800	29,376
TOTAL - SPORTS DES MEMBRES	91,012	93,302	105,700	104,200	106,284
TOTAL ATHLÉTISME	204,391	232,398	282,512	257,400	265,548
TOTAL SPORTS ET COMITÉ	295,403	325,700	388,212	361,600	371,832

	2024 ACTUEL	2025 ACTUEL	2025 BUDGET	2026 BUDGET	2027 BUDGET
CHAMPIONNATS NATIONAUX D'ATHLÉTISME					
TRANSPORT	271,797	270,134	270,000	265,000	270,300
HÉBERGEMENT ET REPAS	243,879	275,908	241,112	250,000	255,000
COMITÉ - VOYAGES	10,347	9,937	6,500	6,500	6,630
COMITÉ - TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	10,532	15,310	18,000	18,000	18,360
COMITÉ LOCAL	-	-	1,000	1,000	1,020
TROUSSES/FOURNITURES ET MÉDAILLES	24,672	18,095	22,400	22,400	22,848
AUTOBUS	4,883	9,870	17,500	17,500	17,850
HONORAIRES	-	-	3,000	3,000	3,060
RÉCEPTION	1,316	-	1,500	1,500	1,530
INSTALLATIONS D'ATHLÉTISME	-	-	1,000	1,000	1,020
ÉQUIPEMENT / SALLES DE RÉUNIONS	-	5,006	1,000	1,000	1,020
CLINICIENS	-	-	500	500	510
OFFICIELS	1,316	-	2,000	2,000	2,040
TRANSPORT ET MESSAGERIE	1,663	1,978	1,000	2,000	2,040
DIVERS	920	227	1,000	1,000	1,020
DÉPENSES TOTALES	571,325	606,465	587,512	592,400	604,248
MOINS: QUOTE-PART DES DIREC- TIONS PROVINCIALES	(162,235)	(171,832)	(150,000)	(150,000)	(150,000)
SOUS-TOTAL	409,090	434,633	437,512	442,400	454,248
RECOUVREMENTS					
INSCRIPTION/ATHLÈTES DE L'EXTÉRIEUR DE LA LÉGION	(58,299)	(61,935)	(30,000)	(45,000)	(45,900)
COMMANDITE	(40,300)	(30,300)	(20,000)	(30,000)	(30,600)
SUBVENTION - ACC	(6,100)	(10,000)	(5,000)	(10,000)	(10,200)
FONDS DU CENTENAIRE	(100,000)	(100,000)	(100,000)	(100,000)	(102,000)
RECOUVREMENTS TOTAUX	(204,699)	(202,235)	(155,000)	(185,000)	(188,700)
DÉPENSES NETTES- ATHLÉTISME	204,391	232,398	282,512	257,400	265,548

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE DE LA DÉFENSE *et* DE LA SÉCURITÉ

A. Siew, *Présidente*
B. Heffernan, *Vice-président*
B. Sauve, *Membre*
M. Pearson, *Membre*
J. McGowen, *Membre*
G. Jensen, *Membre*
R. Coltart, *Coordonnateur*

INTRODUCTION

Le Comité national de la défense et de la sécurité (D&S) (le « Comité ») s'est réuni à huit reprises depuis le dernier congrès (soit en personne ou par vidéoconférence). Le présent rapport met en lumière les activités du Comité au cours de cette période.

GENERAL

Le Comité continue de suivre de près et de défendre les enjeux de défense et de sécurité qui ont trait aux Forces armées canadiennes (FAC) et à la Gendarmerie royale canadienne (GRC), notamment :

- Politiques nationales de défense et de sécurité
- Politiques et programmes liés au moral et au bien-être des membres en service actif et de leurs familles
- Équipement et systèmes de protection et de mission
- État de préparation en matière de défense, opérations et entraînement

Le Comité continue de maintenir sa présence à l'Assemblée consultative des vétérans, aux réunions et événements de la Conférence des associations de la défense (CAD) et de l'Institut de la Conférence des associations de la défense (ICAD), ainsi qu'au Comité des anciens combattants, service et aînés (ACSA) (par l'entremise du coordonnateur), afin de faciliter une meilleure compréhension des enjeux et une coordination des efforts.

Grâce à un effort ciblé, le Comité continue de maintenir un dialogue actif et de renforcer ses liens directs avec le ministre de la Défense nationale, la chef d'état-major de la Défense (CEMD), le vice-chef d'état-major de la Défense, le chef du personnel militaire (CPM), les commandants de service, ainsi qu'avec le ministre de la Sécurité publique et le commissaire de la GRC. Les membres du Comité

participent également aux séances d'information et de mobilisation des parties prenantes des FAC. Ce maintien des liens demeure pour la Légion un levier essentiel afin d'aborder les enjeux et de coordonner ses efforts dans les domaines influant sur l'efficacité opérationnelle des FAC et de la GRC, et d'assurer le soutien et la sécurité des membres des FAC et de la GRC ainsi que de leurs familles.

Le Comité a coordonné plusieurs visites clés avec le président national et/ou le personnel de la Légion, notamment celles de :

- Le CEMD des FAC – Générale Jennie Carignan
- Le commissaire de la GRC – Mike Duheme

Depuis le dernier congrès, le Comité a accueilli un nouveau membre, soit le camarade Greg Jensen, vétéran de longue date des FAC et membre de la Légion depuis 45 ans.

APERÇU STRATÉGIQUE

Au cours de la dernière année, le Canada a été témoin d'importantes évolutions en matière de défense et de sécurité. En avril 2024, le gouvernement a publié la mise à jour de sa politique de défense, Notre Nord, fort et libre, qui présente une vision renouvelée pour la protection de la souveraineté du Canada — particulièrement dans l'Arctique — tout en s'engageant à réaliser des investissements à long terme dans les capacités, le personnel et les infrastructures de défense. Cette politique a jeté les bases stratégiques de la reconstruction et de la modernisation des FAC.

En s'appuyant sur cette base, le Budget 2025 a annoncé pour les FAC 85 milliards de dollars en nouveaux investissements sur cinq ans — une augmentation générationnelle qui accélérera la

reconstruction et le réarmement de la structure de force. Cette annonce reflète également un engagement renouvelé à renforcer la GRC, en reconnaissant son rôle essentiel dans la sécurité nationale, l'intégrité des frontières et la sécurité des collectivités partout au Canada. Ces investissements auront permis au Canada d'atteindre, en 2025–2026, le seuil de dépenses de défense de 2 % de l'OTAN, marquant une étape historique et la toute première occasion depuis la fin de la guerre froide que le pays respecte cet engagement clé envers l'Alliance. Ces actions conjointes témoignent d'une approche nationale renforcée en matière de sécurité, de souveraineté et de soutien aux alliés, portée par des investissements majeurs dans les capacités militaires, les services de police, les infrastructures et le personnel. Elles réaffirment également un engagement parallèle envers le bien-être des membres des FAC et de leurs familles, tout en reconnaissant que l'état de préparation opérationnelle dépend de systèmes de soutien solides à domicile, notamment en matière de logement, de soins de santé et de services de transition pour les vétérans.

Parallèlement, l'environnement de sécurité mondial devient de plus en plus complexe, façonné par la compétition entre grandes puissances, des conflits persistants, des avancées technologiques rapides et une pression accrue sur la souveraineté dans l'Arctique — des facteurs qui ont une incidence directe sur les intérêts nationaux du Canada. Dans ce contexte, les alliés de l'OTAN discutent de niveaux de dépenses à plus long terme encore plus ambitieux, allant jusqu'à 5 % du PIB, pour la défense et des investissements connexes en matière de sécurité. Pour le Canada, l'atteinte du seuil de 2 % ne constitue donc pas un aboutissement, mais plutôt une base pour un leadership soutenu et des investissements continus afin de veiller à ce que les FAC demeurent prêtes, résilientes et bien soutenues dans un monde de plus en plus incertain.

DOSSIERS DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS

Voici un résumé des principaux points abordés par le Comité et consignés dans les procès-verbaux de ses réunions transmis au Comité exécutif national (CEN).

Inconduite sexuelle et changement de culture au sein des FAC.

La Légion demeure profondément préoccupée par plus de 30 années d'allégations d'inconduite au sein des FAC. Les répercussions sur la confiance envers le leadership, le moral et l'efficacité opérationnelle sont majeures. Bien que des progrès importants aient été réalisés, un changement durable exige un engagement à tous les niveaux; or, il reste encore du travail à accomplir.

Le Comité suit de près l'avancement des initiatives de changement de culture et nous pouvons affirmer avec confiance que des progrès significatifs ont été réalisés. Il participe également activement aux initiatives d'engagement des parties prenantes.

La Croix de Victoria canadienne.

La Croix de Victoria canadienne est décernée pour la bravoure la plus noble, un acte de courage ou d'abnégation audacieux ou remarquable, ou un dévouement extrême au devoir, et ce, en présence de l'ennemi. Depuis sa création le 1^{er} janvier 1993, cette décoration n'a jamais été décernée. Or, dans un article paru dans la revue *Légion*, un appel a été lancé pour que cet honneur soit conféré au soldat Jess Randall Larochelle. Plusieurs organisations d'anciens combattants ont également demandé que le soldat Larochelle soit pris en considération pour la *Croix de Victoria canadienne*. Il avait auparavant reçu l'Étoile de la vaillance militaire pour ses actions en Afghanistan.

En novembre 2021, le CEN a appuyé l'ajout de la voix de la Légion à l'initiative de la communauté des anciens combattants visant à décerner la *Croix de Victoria canadienne*, en invitant le CEMD et le *Comité consultatif sur les décorations des Forces canadiennes* à considérer la candidature du soldat Jess Larochelle pour l'attribution de cet honneur. La Légion a publié cette déclaration en décembre 2021 : <https://legion.ca/fr/les-nouvelles/articles/2021/12/01/la-legion-est-en-faveur-de-l-attribution-de-la-croix-de-victoria-a-un-veteran-de-l-afghanistan>

Malheureusement, le soldat Larochelle est décédé le 30 août 2023. Toutefois la campagne pour l'attribution de la *Croix de Victoria canadienne* quant à elle se poursuit. Le 15 avril 2026, une pétition a été déposée à la Chambre des communes demandant de réexaminer l'attribution de la *Croix de Victoria* à Jess Larochelle et de considérer la création d'une commission indépendante chargée d'examiner les distinctions militaires. Bien que la Légion n'ait pas participé à l'initiative de la pétition, elle appuie la demande visant à établir une telle commission, notamment en vue d'une éventuelle attribution de la *Croix de Victoria canadienne*. Le gouvernement est tenu de fournir sa réponse à la pétition au plus tard le 30 mai.

Définition de vétéran de la GRC à des fins commémoratives.

Approuvé par le CEN en 2022, La Légion royale canadienne avait demandé à la ministre des Anciens Combattants de l'époque, en consultation avec le ministre de la Sécurité publique, de modifier la définition actuelle de vétéran, afin d'y inclure, à des fins de commémoration, les membres de la GRC.

Le rapport de 2012 du Bureau de l'ombudsman des vétérans, *Honorer les vétérans du Canada*, soulignait que la définition de vétéran utilisée par le gouvernement du Canada ne reconnaissait pas le service des membres de la GRC, et ce malgré leurs contributions opérationnelles de longue date aux côtés des membres des FAC, notamment dans le cadre d'opérations militaires et de missions de maintien de la paix. Le rapport recommandait de modifier cette définition afin d'inclure les anciens membres de la GRC à des fins de reconnaissance commémorative.

En novembre 2022, le ministre des Anciens Combattants dans sa réponse à la Légion indiquait que le gouvernement continuerait d'accorder uniquement une reconnaissance informelle à la GRC. Le président national devait ensuite transmettre une lettre de suivi le 7 février 2023, puis de nouveau le 26 octobre 2023 avec une lettre de relance; or, aucune réponse n'a depuis été reçue. Cette question a également été soulevée auprès de la ministre dans une lettre de l'*Assemblée consultative des vétérans* en

date de novembre 2025... celle-ci aussi sans réponse à ce jour. Le dossier a par ailleurs été communiqué à l'*Association des vétérans* de la GRC pour information et appui.

Opérations nationales et capacité d'intervention dédiée.

Le Comité continue de suivre le soutien fourni par les FAC et la GRC lors de situations d'urgence climatique sans précédent et d'autres opérations nationales. Or, ce niveau de soutien n'est pas viable à long terme. Cela dit, des appels ont été formulés en faveur de la création d'une force dédiée aux interventions d'urgence. En septembre 2023, le ministre de la Protection civile a indiqué que des options étaient à l'étude et, en juillet 2023, le gouvernement avait annoncé un financement de 82 millions de dollars pour appuyer les efforts de renforcement des capacités de la Croix-Rouge canadienne, de l'Ambulance Saint-Jean, de l'Armée du Salut, de l'Association canadienne des volontaires en recherche et sauvetage (ACVRS) et de Team Rubicon (ajoutée en 2024).

Ces efforts, reconnus sous l'appellation de Programme de main d'œuvre humanitaire (PMOH), vise à doter le Canada d'une capacité de main-d'œuvre civile à géométrie variable pouvant être rapidement déployée lors de situations d'urgence, élargissant ainsi les ressources disponibles pour répondre aux urgences de grande ampleur, qu'elles soient d'origine humaine ou liées aux changements climatiques. De telles interventions feraient en sorte de réduire la dépendance envers les FAC et la GRC. Le Comité continue de suivre ce dossier de près.

Monument national des femmes vétérans.

En novembre 2023, le CEN a approuvé une motion visant à demander au gouvernement du Canada d'ériger un monument pour honorer et reconnaître plus de 100 ans de service militaire des femmes vétérans canadiennes, décision que le président national a entérinée en faisant parvenir une lettre à ce sujet à la ministre des Anciens Combattants.

Un monument reconnaissant les femmes vétérans du Canada rendrait hommage à leur service, à leur résilience et à leurs sacrifices, et soulignerait le

rôle essentiel qu'elles ont joué dans l'évolution de l'histoire militaire du Canada et de son tissu social. Il constituerait non seulement un symbole de gratitude, mais aussi un rappel de la nécessité continue de promouvoir l'égalité des genres et l'inclusion au sein des FAC. À ce jour, près de 100 000 femmes ont servi le Canada, et il est temps que leur service soit pleinement reconnu.

Le président national a adressé deux lettres à ce sujet à la ministre des Anciens Combattants; la demande figurait également dans la lettre de l'Assemblée consultative des vétérans de novembre 2025. À ce jour, aucune réponse n'ait été reçue.

Mariage après 60 ans.

La responsabilité d'éliminer la disposition dite du « mariage après 60 ans » relève du ministre de la Défense nationale en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* (LPRFC), alors que le ministre de la Sécurité publique en est responsable en vertu de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* (LPRGRC). Historiquement, le seuil d'âge de 60 ans avait été établi afin de maintenir la parité avec la *Loi sur la pension de la fonction publique*; toutefois, cette justification apparaît de plus en plus dépassée, puisque les Canadiens vivent plus longtemps et forment des unions plus tard dans leur vie.

Dans le cadre actuel, lorsqu'un vétéran se marie après 60 ans, son conjoint n'a pas droit à la pension acquise du vétéran au décès de celui-ci, à moins que des mesures supplémentaires ne soient prises. La Légion continue de presser le gouvernement d'abolir cette disposition, conformément au rapport de 2022 du *Comité permanent des anciens combattants* (ACVA) portant sur cette question. Bien qu'une prestation optionnelle de survivant existe, elle oblige les vétérans à réduire leur pension actuelle. Compte tenu des conditions économiques actuelles, de nombreux vétérans ne peuvent se permettre une telle réduction. Cette question a été soulevée dans les lettres de l'*Assemblée consultative des vétérans* d'octobre 2024 et de novembre 2025 adressées à la ministre des Anciens Combattants; or, une réponse se fait toujours attendre.

Femmes vétéranes.

Le Comité continue de suivre l'avancement de la mise en œuvre des recommandations du rapport de l'ACVA de juin 2024 sur l'expérience des femmes vétéranes, intitulé *Plus jamais invisibles*. Les expériences des vétéranes canadiennes. Une étude indépendante menée par la Mount St. Vincent University, visant à évaluer la mise en œuvre des 42 recommandations du rapport, est en cours, et les constats préliminaires seront publiés en juin 2026. Le Comité poursuivra son suivi des recommandations.

Le rapport est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/441/ACVA/Reports/RP13177333/acvarp15/acvarp15-f.pdf>

Allocation de formation des cadets de la GRC.

Le président national a communiqué avec le ministre de la Sécurité publique, le 4 décembre 2024, pour exhorter le gouvernement à hausser l'allocation de formation des cadets de la GRC afin de la rendre concurrentielle avec celle offerte des autres services de police au Canada.

L'allocation de formation des cadets de la GRC, fixée à 525 \$ par semaine, était demeurée inchangée depuis plus de 15 ans, alors même que les cadets suivent le programme de formation le plus long au Canada. Le Budget 2025 a donné suite à cette demande et, en avril 2026, les nouveaux cadets de la GRC ont commencé à recevoir une allocation de formation hebdomadaire de 1 000 \$.

Réseau national à large bande de sécurité publique.

Le président national a envoyé une lettre au ministre de la Sécurité publique le 4 décembre 2024 pour recommander que le gouvernement du Canada établisse un nouveau réseau national à large bande de sécurité publique (RLBSP). Un tel réseau demeure essentiel pour renforcer la sécurité nationale et améliorer les capacités d'intervention d'urgence au Canada. Un RLBSP offrirait une plateforme de communication sécurisée et à haute vitesse dédiée aux organisations de sécurité publique, garantissant une connectivité

fiable et ininterrompue en situation de crise. Le Budget 2025 a donné suite à cette question.

Conseil des vétéranes.

Le président national a écrit à la ministre des Anciens Combattants au sujet de la démission — après seulement un an — de cinq des huit vétéranes des FAC siégeant au Conseil des vétéranes. La Légion a participé à l'élaboration du mandat du Conseil ainsi qu'au processus d'évaluation et de sélection. Or, elle demeure préoccupée par l'indépendance, l'efficacité, la transparence et la reddition de comptes du Conseil. Dans sa réponse du 16 février, la ministre a réaffirmé son engagement envers un processus transparent et équitable pour la sélection de nouvelles membres. Le Comité continuera de suivre de près les mesures visant à rétablir le Conseil des vétéranes, alors qu'aucune modification n'y a encore été apportée.

Les FAC et la disponibilité de logements.

Les récents rapports du *Bureau du vérificateur général* ainsi que du *Comité permanent de la défense nationale* ont souligné un déficit national d'environ 6 000 unités résidentielles pour les membres des FAC. L'annonce faite par les FAC le 24 février sur la construction de 7 500 nouvelles unités constitue une mesure positive et un pas significatif pour combler cet écart. Il importe toutefois de reconnaître, compte tenu de l'urgence de la situation, que la construction nécessitera plusieurs années avant d'être achevée. D'ici là, il est essentiel de veiller à ce que les nouveaux logements soient priorisés et construits là où les besoins sont les plus pressants.

Pour en savoir davantage, consulter : <https://www.ctvnews.ca/ottawa/article/dnd-to-build-2000-military-housing-units-in-ottawa-and-eastern-ontario/> (en anglais)

Projet de loi C-11 – Loi sur la modernisation du système de justice militaire.

Le projet de loi C-11, qui propose que l'ensemble des cas d'inconduite sexuelle au sein des FAC soient confiés aux autorités civiles pour enquête et poursuite, a été adopté par la Chambre des communes et est maintenant à l'étude au Sénat. La Légion demeure préoccupée par l'absence de

choix offert aux victimes d'agression sexuelle quant au régime — civil ou militaire — dans lequel leurs dossiers sont examinés et traités. Le Comité continuera de suivre la situation de près.

Prévention du suicide.

L'ACVA a publié une étude sur la prévention du suicide chez les membres actifs des FAC et les vétérans. Dix-huit mémoires y ont été soumis et 54 témoins entendus. Les témoignages ont démontré la nécessité de disposer de données actuelles et exactes sur le nombre de suicides chez les vétérans, ainsi que sur le manque de services de soutien en santé mentale offerts aux membres de la famille touchés par les conditions de service. La Légion a publié une déclaration exhortant le gouvernement à mettre en œuvre de façon intégrale l'ensemble des 16 recommandations, et ce sans délai. Le Comité suivra de près la mise en œuvre des recommandations.

Projet de loi S-246 – Reconnaissance du service en temps de guerre.

La Légion royale canadienne a exprimé son appui au projet de loi S-246, *Loi concernant la reconnaissance du service en temps de guerre*, présenté par le sénateur Hassan Yussuff. Ce projet de loi vise à établir un cadre officiel pour la désignation du service en temps de guerre au Canada. Il permettrait au gouvernement du Canada de reconnaître de manière plus cohérente et équitable les opérations militaires menées au-delà des conflits traditionnellement définis, assurant ainsi une reconnaissance appropriée du service des vétérans. Cette initiative reflète directement la recommandation no 2 du rapport ACVA de la Chambre des communes portant sur la guerre du Golfe, lequel relevait des lacunes dans l'approche actuelle de la reconnaissance du service en temps de guerre. La Légion a déjà appuyé la mise en œuvre de cette recommandation dans sa correspondance avec la ministre des Anciens Combattants et considère cette proposition législative comme une étape importante pour garantir que les vétérans d'opérations telles que la guerre du Golfe bénéficient d'une reconnaissance cohérente et significative.

Nécessité d'une stratégie de sécurité nationale.

Le Canada se trouve à un moment charnière de sa posture de sécurité nationale. Le Budget 2025 prévoit des augmentations importantes des dépenses en matière de défense et de sécurité publique, notamment des investissements accrus dans les FAC, la GRC, et pour répondre aux obligations du Canada envers l'OTAN. La Légion reconnaît la nécessité d'un financement accru, mais souligne que celui-ci doit être guidé par une stratégie de sécurité nationale claire et cohérente afin de garantir que ces investissements soient optimaux, durables et protègent celles et ceux qui servent.

Le Canada n'a pas revu de façon approfondie sa stratégie de sécurité nationale depuis 2004. Or, l'environnement de sécurité a profondément évolué depuis, marqué par l'émergence de nouvelles menaces et la transformation de menaces existantes, notamment la compétition entre grandes puissances, les opérations cybernétiques, les technologies quantiques, l'ingérence étrangère, les effets des changements climatiques sur la souveraineté dans l'Arctique, l'augmentation des déploiements nationaux et la guerre hybride. Sans orientation stratégique claire, les exigences opérationnelles peuvent outrepasser la planification et le soutien disponibles, exposant ainsi les membres des FAC et de la GRC à des risques inutiles et entraînant des conséquences à long terme pour leur santé, leur bien-être et leurs familles.

En avril 2026, le CEN a approuvé une motion demandant que la Légion exhorte le gouvernement du Canada à élaborer et à rendre publique une stratégie de sécurité nationale globale.

Corps des commissionnaires.

La Légion est inquiète face à la récente décision du gouvernement de mettre fin à son droit de premier refus de longue date pour les contrats de sécurité. En tant que l'un des plus importants employeurs de vétérans au pays, ce changement soulève des questions importantes quant au maintien des possibilités d'emploi et du soutien offerts à celles et ceux qui ont servi. La Légion exhorte le

gouvernement à revoir cette décision et à veiller à ce que les vétérans ne soient pas défavorisés, en maintenant comme priorité l'accès à des parcours d'emploi stables et dignes après le service.

RENCONTRES

Conférence annuelle de la CAD.

Les membres du Comité ont assisté au forum annuel de l'*Institut de la Conférence des associations de la défense* (ICAD), tenu à Ottawa les 4 et 5 mars 2026, sous le thème « *The Road to Five Percent* » (NdT : Objectif : Cinq pour cent). L'événement a réuni de hauts responsables gouvernementaux, des dirigeants des FAC et des experts afin d'examiner l'évolution de l'environnement de sécurité du Canada, les dépenses de défense, l'état de préparation militaire, la défense continentale et la modernisation du processus de l'approvisionnement. Les allocutions principales ont mis en relief les menaces émergentes, l'importance des alliances et les possibilités de collaboration. La participation à cette conférence a offert au Comité un éclairage précieux sur les priorités de défense du Canada et renforcé le rôle de la Légion en tant qu'acteur engagé dans les domaines de la défense, du Souvenir et du soutien à celles et ceux qui servent.

Engagement des parties prenantes sur le recrutement des FAC.

Lors d'une séance d'information tenue le 20 avril 2026, de hauts dirigeants des FAC ont souligné les progrès importants réalisés en matière de recrutement et de croissance des effectifs, tout en attirant l'attention sur les pressions émergentes qui s'exercent sur le système d'instruction et l'état de préparation opérationnelle. Les FAC ont dépassé les objectifs de leur *Plan de recrutement stratégique* (PRS) pour une deuxième année consécutive, enregistrant l'an dernier une croissance nette d'environ 2 000 militaires et de près de 3 000 cette année — un sommet en matière de recrutement jamais atteint depuis 30 ans. L'effectif de la Force régulière s'établit actuellement à quelque 68 000 militaires, et les prévisions indiquent qu'il atteindra le niveau autorisé de 71 500 d'ici 2029, soit plus tôt que l'échéance initiale de 2032. La Force de réserve a également surpassé les attentes, atteignant 137 % de ses objectifs

de recrutement au cours des deux dernières années et portant ainsi son effectif rémunéré à 25 054 membres. Les délais de traitement des enrôlements se sont nettement améliorés, ayant passé de 271 jours à 134 jours, appuyés par un bassin d'environ 44 000 candidats qualifiés.

Cependant, ce succès en matière de recrutement accentue la pression exercée sur le système d'instruction. L'effectif qualifié demeure nettement inférieur, avec environ 53 560 militaires dans la Force régulière et 22 437 dans la Force de réserve, et quelque 12 000 membres actuellement en attente d'une formation professionnelle. Alors que le PRS passera à 8 200 l'an prochain (comparativement à 7 310 cette année), ce volume en attente devrait s'accroître à moins d'un accroissement de la capacité d'instruction. Les contraintes liées aux infrastructures, à la disponibilité des instructeurs et à l'équipement constituent désormais les principaux obstacles à la mise sur pied de la force.

Parallèlement, l'introduction de capacités de défense avancées — notamment le chasseur F-35, le système d'aéronefs télépilotes et l'avion de surveillance maritime P-8 — impose une pression accrue sur les capacités d'instruction spécialisées et des compétences requises. Ces défis sont aggravés par un « manque à combler » persistant dans les grades intermédiaires ainsi que par une attrition soutenue, avec environ 5 900 libérations cette année.

Dans un environnement de sécurité mondiale de plus en plus complexe, marqué par l'intensification des tensions géopolitiques et l'évolution rapide des technologies, ces défis mettent en évidence un point essentiel : le succès du recrutement, à lui seul, ne suffit pas. Les FAC doivent être en mesure de transformer l'augmentation de l'enrôlement en une capacité bien formée, déployable et opérationnelle. La résolution des goulots d'étranglement en matière d'instruction, l'accélération des processus d'intégration et le renouvellement de l'expérience au sein de la force seront déterminants pour garantir que la croissance des effectifs se traduise par une force prête, résiliente et efficace sur le plan opérationnel.

SOUTIEN ET PARRAINAGE

Le Comité continue d'appuyer les FAC et la GRC comme suit :

- L'Opération Père Noël, qui voit à la distribution d'un cadeau de Noël à chaque membre des FAC et de la GRC déployé à l'étranger.
- L'Opération Fête du Canada qui prévoit l'envoi d'un cadeau de la Fête du Canada à chaque membre des FAC et de la GRC déployé à l'étranger.
- Prix de camaraderie, soit une plaque honorifique à l'élève s'étant le plus distingué au Dépôt de la GRC à Regina.
- Prix de camaraderie, soit une plaque honorifique à l'élève s'étant le plus distingué à l'École de recrues des FAC à Saint-Jean.

La Marche de Nimègue.

La participation de la Légion se résumait autrefois à une participation au sein du contingent des FAC déployé aux Pays-Bas pour la Marche annuelle de Nimègue. Or, l'événement a été annulé en 2020. En 2025, les FAC ont publié un CANFORGEN indiquant que le gouvernement des Pays-Bas avait demandé un retour de la participation canadienne. En réponse, les FAC ont désigné le personnel actuellement affecté en Europe pour soutenir cette demande en 2026, tout en entreprenant un examen de leur participation future à l'événement. Par conséquent, tant que l'examen des FAC ne sera pas terminé et qu'une décision aura été rendue quant à la poursuite de leur engagement, la Légion ne prend pas part à la Marche de Nimègue.

Programmes des FAC/GRC à l'intention des jeunes autochtones.

Les Forces armées canadiennes offrent cinq programmes jeunesse destinés aux jeunes Autochtones. Ces programmes, tenus chaque année au cours de l'été dans différentes régions du pays pendant une période de six semaines, permettent aux jeunes participants de découvrir la vie militaire et d'obtenir un aperçu concret de l'expérience au sein de l'Armée, afin de déterminer s'ils souhaitent éventuellement s'enrôler dans les FAC.

La GRC offre également un programme similaire, appelé le Programme de formation des pré-cadets autochtones, qui consiste en une formation de trois semaines tenue à l'École de la GRC, appelée Dépôt, à Regina.

La Légion travaille à mettre en place une distinction équivalente à la médaille de la camaraderie pour être remise à l'élève s'étant le plus distingué dans chacun de ces programmes.

Femmes en défense et sécurité (WiDS).

La Légion continue de commanditer et de participer au déjeuner WiDS, un événement d'envergure réunissant plus de 2 000 personnes et soulignant la contribution des femmes, de partout au pays, à la défense et à la sécurité. Cette année, Cynthia Ngarachu, directrice de la Fondation nationale Légion, y a été reconnue comme une dirigeante remarquable.

Cérémonie de remise du Prix Vimy et dîner de gala.

La Légion continue fièrement de commanditer et de participer au gala annuel Vimy, un important événement national qui rend hommage au patrimoine militaire du Canada ainsi qu'au service et aux sacrifices de nos vétérans. La Légion est

également honorée d'y assister en compagnie de la Mère de la Croix d'Argent, dont la présence rappelle avec gravité le coût personnel du service et du sacrifice assumé par tant de familles canadiennes. Par son engagement constant, la Légion réaffirme l'importance du Souvenir, du service au pays et du soutien indéfectible envers toutes celles et tous ceux qui ont porté l'uniforme au Canada.

RÉSOLUTIONS – CONGRÈS 2026

Le Comité n'a été saisi d'aucune résolution.

BUDGET

Le budget du Comité a été généré par la direction des Services financiers et sera présenté par la trésorière nationale lors du congrès. Toute motion visant à modifier le budget du Comité D&S doit être reportée jusqu'à ce que le budget soit officiellement introduit.

CONCLUSION

J'invite un membre votant à recommander l'adoption de ce rapport tel que présenté.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE - DIRECTION NATIONALE **COMITÉ DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ**

	2024 ACTUEL	2025 ACTUEL	2025 BUDGET	2026 BUDGET	2027 BUDGET
VOYAGES	2,264	60	400	400	408
OFFICE EXPENSE GENERAL	811	32	100	100	102
FOURNITURES DE BUREAU	207	475	500	500	510
DIVERS	1,197	5,170	1,000	1,000	1,020
PRIX VIMY ANNUEL AND AGA	12,000	6,000	8,000	8,000	8,160
INSTITUT DE LA CONFÉRENCE DES					
ASSOCIATIONS DE LA DÉFENSE ET CIC - REDEVANCES	1,350	1,350	4,000	4,000	4,080
RCMP BENEVOLENT FUND GALA	-	-	-	2,000	2,040
COMRADESHIP AWARDS	7,535	2,690	1,500	1,500	1,530
DÉPENSES TOTAL	25,364	15,777	15,500	17,500	17,850

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE COMITÉ *du* RCEL

B. Lawrence, *Président*
B. Julian, *Vice-président*
S. McKeown, *Membre*
V. MacGregor, *Membre*
T. Jenvenne, *Membre*
J. MacIsaac, *Membre*
B. Chafe, *Membre*
J. Carleton, *Membre*
R. Hayley, *Coordonnateur*
C. Racine, *Coordonnatrice adjointe*

INTRODUCTION

La *Royal Commonwealth Ex-Services League* (RCEL) a été fondée en 1921 lors de la Conférence de l'Empire au Cap, en Afrique du Sud. Sa mission est de veiller à ce qu'aucun vétéran du Commonwealth ayant servi avant l'indépendance ne soit laissé sans soutien en cas de besoin. Les pays membres fondateurs de la Ligue sont le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni.

En 2025, la RCEL du Royaume-Uni a fourni de l'aide à 2 278 bénéficiaires à travers le monde (contre 3 560 en 2024), dont 585 vétérans et 1 693 veuves. Ce soutien représente une enveloppe financière annuelle équivalente à environ 3,3 millions de dollars. Tous les bénéficiaires résident dans leur pays d'origine et vivent dans la pauvreté.

En l'an 2020, Son Altesse Royale le duc d'York a démissionné de son poste de grand président de la RCEL. Lord Richards of Herstmonceux, un ancien chef d'état-major de la Défense britannique, a ensuite été nommé président, sous le patronage de Sa Majesté le roi Charles III. Le grand-président adjoint est le major général Mitch Mitchell, dont l'engagement de longue date assure la continuité de la mission de la Ligue. Lord Richards et le major général Mitchell ont tous deux assisté à la conférence de 2025 à Ottawa et y ont représenté la RCEL.

ENGAGEMENT DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE – PAYS NON RELEVANT DU FCDO

Le Comité RCEL de la Légion royale canadienne reste déterminé à venir en aide aux vétérans et aux veuves de l'époque précédant l'indépendance dans

les pays des Caraïbes où les organisations et les gouvernements locaux ne sont pas en mesure de répondre pleinement à leurs besoins. La Légion est actuellement responsable de trois pays de la région. Le nombre de bénéficiaires varie au fur et à mesure que les personnes dans le besoin sont identifiées :

	VÉTÉRANS	VEUVES
2025	5	20
2024	11	23
2023	11	24
2022	12	25
2021	16	32

La capacité de la Légion à venir en aide à ces personnes dépend directement des dons versés par les filiales. Voici le montant des contributions versées ces dernières années :

2025	204 419,25 \$
2024	246 503,30 \$
2023	242 182,20 \$
2022	259 469,60 \$
2021	348 289,05 \$

Les dons versés aux filiales sont essentiels pour apporter une aide charitable aux vétérans et aux veuves en situation de précarité, ainsi

que pour financer la distribution annuelle de matériel du Coquelicot. Ces dernières années, des fonds ont également été alloués pour subvenir aux besoins administratifs des filiales, notamment pour l’achat d’équipements tels que des ordinateurs et des imprimantes, afin d’améliorer la production de rapports.

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Total des dépenses consacrées aux bénéficiaires des Caraïbes :

2025	177 213,67 \$
2024	200 459,71 \$
2023	199 289,91 \$
2022	190 929,07 \$
2021	153 913,52 \$

Ces montants comprennent une contribution annuelle de 7500 dollars à la Légion de la Jamaïque afin de soutenir les activités du Curphey Home (montant porté à 7500 dollars en 2024, contre 5500 dollars auparavant). Une augmentation liée au coût de la vie a également été approuvée en 2024 afin de mieux répondre aux besoins fondamentaux des bénéficiaires.

Une somme supplémentaire de 185 000 dollars a été allouée pour 2026, ce qui laisse un solde prévu de 1,3 million de dollars dans le fonds RCEL de la Légion.

DISTRIBUTION DE MATÉRIEL DU COQUELICOT

Le matériel du Coquelicot est fourni gratuitement sur demande afin de soutenir les initiatives de collecte de fonds menées par les légions des Caraïbes. Les frais d’expédition restent toutefois élevés. Nous travaillons actuellement avec les bureaux du Haut-Commissariat afin d’étudier la possibilité d’utiliser des moyens de transport diplomatiques ou militaires pour réduire ces coûts.

	FOURNITURES	EXPÉDITION
2025	30 225,52 \$	9 204,98 \$
2024	27 983,80 \$	15 642,08 \$
2023	22 132,27 \$	15 795,08 \$
2022	19 647,79 \$	23 276,34 \$
2021	6 031,24 \$	9 994,35 \$

PROGRAMME FCDO (DFID)

Le service britannique du Développement international (DFID), qui fait désormais partie du service des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement (FCDO), a approuvé en 2024 une prolongation de trois ans du Programme des vétérans du Commonwealth. Cette prolongation court jusqu’au 31 mars 2027 et prévoit une aide supplémentaire de 4 millions de livres sterling.

Les pays des Caraïbes bénéficiant du soutien du FCDO sont le Belize, la Dominique, la Grenade, la Guyane, Sainte-Lucie et Saint-Vincent. La Légion continue de financer directement Antigua, les Bahamas, Tobago et Trinité-et-Tobago. En Jamaïque, le soutien est partagé entre la RCEL et la Légion.

Ce financement ne réduit en rien la nécessité des dons des filiales. Le FCDO a indiqué qu’il pourrait s’agir de la dernière prolongation, bien que les discussions se poursuivent concernant le soutien jusqu’au décès du dernier bénéficiaire. Il est possible qu’après 2027, la responsabilité totale revienne à la Légion, comme c’était le cas avant 2020.

ÉVALUATION, SUIVI ET VISITES DE CONTRÔLE

Jusqu’en 2024, deux visites de suivi par an étaient organisées dans les pays bénéficiaires. Compte tenu de la diminution du nombre de bénéficiaires et la disponibilité de rapports, ces visites auront désormais lieu en fonction des besoins.

Les activités habituelles se poursuivent lors des escales du président de la Légion dans les ports des Caraïbes, où des cérémonies du Souvenir sont organisées en collaboration avec les autorités locales. Ces visites permettent de mettre davantage en lumière la contribution des Caraïbes à la Seconde Guerre mondiale et de renforcer les liens entre les vétérans canadiens et les vétérans de l'époque précédant l'indépendance.

2025 – 35^E CONFÉRENCE DE LA RCEL

La Légion royale canadienne a eu l'honneur d'accueillir la 35e Conférence de la RCEL du 28 juin au 2 juillet 2025 à Ottawa. Cette conférence a réuni 36 pays du Commonwealth, dont la gouverneure générale du Canada, Son Excellence la très honorable Mary Simon. Il s'agissait de la première fois que la Légion royale canadienne accueillait cette conférence depuis 2005.

CONGRÈS EN 2026

Les délégués de la RCEL du R-U ont confirmé leur participation au congrès du centenaire de

la Légion royale canadienne, qui se tiendra à Winnipeg en 2026, où de nouvelles informations seront communiquées.

CONCLUSION

La Légion royale canadienne reste fidèle à son engagement à venir en aide aux vétérans et aux veuves de l'époque précédant l'indépendance qui vivent dans la pauvreté dans les Caraïbes. Ce travail essentiel est rendu possible grâce à la générosité des dons versés par les filiales. Sans ce soutien, ces efforts ne seraient pas possibles. Vos contributions continuent de transformer de manière significative la vie de ceux qui en ont besoin.

MOTION

Je propose que ce rapport soit adopté.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE - DIRECTION NATIONALE
COMITÉ DU RCEL

	2024 ACTUEL	2025 ACTUEL	2025 BUDGET	2026 BUDGET	2027 BUDGET
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	-	-	400	400	408
TOTAL	0	0	400	400	408

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE

COMITÉ *du RITUEL,* *des RÉCOMPENSES*

B. Kiley, *Président*
M. Latimer, *Vice-présidente*
T. Chevalier, *Member*
E. Tester, *Membre*
G. Budden, *Membre*
C. Gendron, *Coordonnateur*

STATISTIQUES — RÉCOMPENSES IMPORTANTES

Les statistiques présentées ci-dessous correspondent aux chiffres des deux dernières années, jusqu'au 31 décembre 2025.

ANNÉE	REÇU	APPROUVÉ
2024	27	24
2025	45	44

NOUVEAUX MEMBRES DU COMITÉ

Depuis le dernier rapport, Ernie Tesler et Gerald Budden se sont joints au comité en tant que nouveaux membres, en remplacement de John Cher, Don McCumber et Jack Porter.

HONNEURS ET RÉCOMPENSES

Le Comité continue de se réunir chaque mois, soit par voie électronique, soit via Zoom, et traite les demandes relatives aux programmes MSM, MSA et Feuille de Palme dans les meilleurs délais. Il n'y a actuellement aucun arriéré de demandes.

Le Comité continue également à recourir à la procédure accélérée de réexamen décrite dans le rapport précédent. Les demandes auxquelles il manque des informations mineures — telles que des procès-verbaux signés — peuvent être approuvées rapidement dès réception des éléments requis, sans avoir à attendre la prochaine réunion prévue.

Le nombre de demandes a légèrement diminué par rapport à la période précédente.

MANUEL DES RITUELS ET DES RÉCOMPENSES

Le Comité a procédé à une révision et à une mise à jour approfondies du Manuel des rituels et des récompenses de la RCL, afin de garantir sa

cohérence avec les travaux en cours du Comité ÉDI, notamment en ce qui concerne l'inclusivité et les normes vestimentaires appropriées. Cette révision témoigne d'un engagement plus large en faveur de la modernisation des politiques, tout en préservant la dignité et les traditions de l'organisation.

Lors de l'élaboration des nouvelles directives en matière de tenue vestimentaire, une attention particulière est accordée aux pratiques établies et à l'évolution des normes. La nouvelle politique s'inspirera des approches adoptées par la GRC et les FAC, ce qui permettra d'assurer la cohérence avec des institutions nationales reconnues tout en favorisant la clarté, l'inclusion et le professionnalisme.

BUDGET

Ce rapport et les détails correspondants figuraient dans le budget présenté précédemment par la trésorière nationale dans son rapport.

RÉSOLUTIONS

Le Comité a examiné deux résolutions soumises à l'examen de ce Congrès, qui n'ont pas été approuvées par le Comité.

CONCLUSION

Le Comité du rituel, des récompenses et du protocole s'engage à respecter les normes les plus strictes en matière de distinctions de la Légion, ainsi que pour le protocole, les rituels et les cérémonies observés par les membres, les filiales et les directions de la Légion. Le Comité participe activement au processus de changement et de renouveau en cours au sein de la Légion et reste engagé envers ces objectifs.

Je demande à un membre votant du CEN de proposer l'adoption de ce rapport tel qu'il a été présenté.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE - DIRECTION NATIONALE
COMITÉ RITUEL ET RÉCOMPENSES

	2024 ACTUEL	2025 ACTUEL	2025 BUDGET	2026 BUDGET	2027 BUDGET
VOYAGES	-	-	-	-	-
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	-	-	-	-	-
OFFICE EXPENSE GENERAL	-	-	-	-	-
FOURNITURES DE BUREAU	-	-	120	150	153
PUBLICATIONS					
MANUEL DU RITUEL, DES RÉCOMPENSES ET DU PROTOCOLE – MODIFICATIONS & TRADUCTION	-	1,721	1,500	1,500	1,530
TOTAL	0	1,721	1,620	1,650	1,683

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE COMITÉ CONSTITUTION *et* LOIS

D. Gordon, *Président*
D. Eaton, *Vice-président*
G. Della Valle, *Membre*
B. Chafe, *Membre*
M. Simmons, *Membre*
C. Thomson, *Membre*
S. Van Muyen, *Coordonnateur*
J. Ryan, *Coordonnatrice adjointe*

GÉNÉRALITÉS

Ce comité a pour mission de conseiller la Légion sur les questions statutaires découlant de l'interprétation de la loi constitutive et des Statuts généraux qui se présentent entre les congrès. Toutes les demandes d'avis doivent être adressées au coordinateur du comité à la Direction nationale; l'examen par le comité s'effectue ensuite exclusivement par voie électronique, par courriel ou vidéoconférence.

MANUEL DES STATUTS GÉNÉRAUX

Le manuel des Statuts généraux est disponible en ligne et est mis à jour à chaque modification.

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX STATUTS DES DIRECTIONS PROVINCIALES

Au cours de la période 2024-2026, le Comité a examiné les propositions de modification des statuts de quatre (4) Directions provinciales et d'une (1) Section spéciale.

MODIFICATIONS AUX STATUTS GÉNÉRAUX

Depuis le dernier Congrès national en 2024, le Conseil exécutif national a approuvé trois (3) règlements modifiant les Statuts généraux de la Légion. Les règlements n° 114, 115 et 116 sont joints au présent rapport et soumis à ce congrès pour ratification, conformément à l'article 6(2) de la Loi sur la constitution en société de la Légion. S'ils ne sont pas ratifiés, ils cesseront d'avoir effet à la fin de ce congrès.

STATUT NO. 114

Règlement visant à modifier les Statuts généraux de la Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date.

Par la présente, le Conseil exécutif national, réuni en séance ce 26 avril 2025, adopte le présent règlement

de la Légion royale canadienne et modifie les Statuts généraux de la Légion royale canadienne comme suit :

PARAGRAPHE 304.B.I.

Modifier le paragraphe 304.b.i. comme suit :

Les plaintes déposées en vertu des paragraphes i) et ii) font l'objet d'une procédure d'arbitrage obligatoire. L'arbitrage est mené par un arbitre désigné ou une équipe d'arbitrage désignée par le président ou la présidente de la filiale concernée. L'arbitre ou l'équipe d'arbitrage s'efforcera de résoudre le litige par voie d'accord. À moins que l'arbitre ou l'équipe d'arbitrage ne soit convaincu qu'il existe une raison valable de prolonger le délai, l'arbitrage doit être mené à bien dans les 21 jours suivant la réception de la plainte par l'arbitre ou l'équipe d'arbitrage. L'arbitre ou l'équipe d'arbitrage peut prolonger ce délai de sa propre initiative ou à la demande de l'une des parties.

PARAGRAPHE 301.I.I (1)

Modifier le paragraphe 301.i.i (1) comme suit :

Au courriel connu le plus récent, OU en joignant une copie du document dans une enveloppe adressée au membre à sa dernière adresse connue et en l'envoyant par courrier recommandé ou par service de messagerie prépayé ; OU

PARAGRAPHE 418.B.II

Modifier le paragraphe 418.b.ii comme suit :

Tout recours formé en vertu de la disposition susmentionnée doit être introduit par écrit et notifié au directeur exécutif national dans un délai de 30 jours à compter de la notification de la décision. La notification doit être effectuée par courriel, par courrier recommandé, par service de messagerie prépayé ou par remise en mains propres en présence d'un témoin ;

STATUT NO. 115

Règlement visant à modifier les statuts généraux de la Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date.

Par la présente, le Conseil exécutif national, réuni en séance ce 22 novembre 2025, adopte le présent règlement de la Légion royale canadienne et modifie les Statuts généraux de la Légion royale canadienne, tels que modifiés, comme suit :

PARAGRAPHE 301.M

Ajouter le paragraphe 301.m. libellé comme suit : « Valable » : signifie que la plainte peut être déposée au titre des comportements visés au paragraphe 304(a) et qu'elle est introduite dans les délais applicables à cette plainte particulière. Le fait de déclarer une plainte valable ne signifie pas pour autant que celle-ci est fondée ou qu'elle a des chances d'aboutir. Il s'agit uniquement d'une décision établissant que la plainte remplit les conditions requises pour être traitée dans le cadre de la procédure prévue à l'article III en vue d'un règlement.

PARAGRAPHE 137.E. .

Modifier le paragraphe 137.e. comme suit : La section des blessures liées au stress opérationnel (BSO), également connue sous le nom de « BSO Legion OSI », a pour mission de répondre aux besoins des vétérans et de leurs familles touchés par ces traumatismes ; il s'agit d'une section spéciale reconnue de la Légion royale canadienne, dotée d'une représentation officielle au sein du Conseil exécutif national.

PARAGRAPHE 401.C

Modifier le paragraphe 401.c comme suit : Un représentant de chaque section spéciale, de la Section des vétérans tuberculeux et de la BSO Legion OSI, soit un total de deux représentants.

STATUT NO. 116

Règlement visant à modifier les Statuts généraux de la Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date.

Par la présente, le Conseil exécutif national, réuni en séance ce 26 avril 2026, adopte le présent règlement de la Légion royale canadienne et modifie les Statuts

généraux de la Légion royale canadienne, tels que modifiés, comme suit :

ARTICLE 227

Ajouter l'article 227 afin d'y inclure toutes les informations actuellement énoncées à l'article 226 (Transferts).

ARTICLE 226

Modifier l'article 226 comme suit :

BSO Legion OSI

- a.* L'adhésion en tant que membre ordinaire ou associé (telle que définie dans les SG de la LRC) à la BSO Legion OSI est ouverte à tous les membres de la LRC en règle qui sont :
 - i.* un.e vétéran.e qui est touché.e par une BSO ou qui a apporté son soutien à des camarades atteints d'une BSO ;
 - ii.* l'enfant, l'enfant adoptif, l'enfant du conjoint, le frère ou la sœur, la veuve ou le veuf, le parent ou le conjoint d'un vétéran touché par une BSO ;
 - iii.* une personne qui s'occupe d'un.e vétéran.e atteint.e d'un trouble de stress post-traumatique lié à une BSO ; ou
 - iv.* Un professionnel de la santé mentale spécialisé dans les troubles de stress post-traumatique (TSPT) et le syndrome de stress post-traumatique (SSPT), qui travaille directement avec les vétérans et leurs familles.
- b.* Conseillers : Le président de la BSO Legion OSI peut nommer des conseillers parmi les membres de la BSO Legion OSI. Les conseillers qui ne remplissent pas les critères d'adhésion sont considérés comme des membres sans droit de vote.
- c.* Vérification : Les membres du Comité exécutif peuvent demander une preuve de leur statut de vétéran aux membres qui sont des vétérans.

PARAGRAPHE 301.C.

Modifier le paragraphe 301.c. comme suit : Conflit d'intérêts : un conflit d'intérêts est considéré avoir lieu lorsqu'un membre a, de par sa fonction, son influence ou ses connaissances, un intérêt réel ou apparent dans l'issue d'une plainte ou d'un recours introduit en vertu des dispositions du présent article, ou qu'il est susceptible d'influencer cette issue. Aucun membre ne peut siéger ni continuer à siéger, au sein d'un comité ou d'une équipe d'arbitrage (ou en tant qu'arbitre) aux fins de l'article III lorsqu'il existe un conflit d'intérêts.

PARAGRAPHE 308.B

Modifier le paragraphe 308.b. comme suit : Dans les 21 jours suivant la réception de la plainte, le président nomme un comité des plaintes ou un arbitre/une équipe d'arbitrage (voir le paragraphe 304.b. le cas échéant).

PARAGRAPHE 304.B.I

Modifier le paragraphe 304.b.i. comme suit : Les plaintes déposées en vertu des paragraphes i et ii font l'objet d'une procédure d'arbitrage obligatoire. L'arbitre ou l'équipe d'arbitrage est désigné(e) conformément au paragraphe 308.b.i. L'arbitrage est mené par un arbitre ou une équipe d'arbitrage, selon la décision de la filiale ou du président ou de la présidente de direction concerné(e). L'arbitre ou l'équipe d'arbitrage s'efforcera de résoudre le litige par voie d'accord. À moins que l'arbitre ou l'équipe d'arbitrage ne soit convaincu qu'il existe un motif valable de prolonger le délai, l'arbitrage doit être mené à bien dans les 21 jours suivant la réception de la plainte par l'arbitre ou l'équipe d'arbitrage. L'arbitre ou l'équipe d'arbitrage peut prolonger ce délai de sa propre initiative ou à la demande de l'une des parties.

PARAGRAPHE 304.B.II

Modifier le paragraphe 304.b.ii comme suit : Si l'arbitre ou l'équipe d'arbitrage n'est pas en mesure de résoudre la plainte, il ou elle doit alors déterminer si celle-ci est fondée et, le cas échéant, peut prononcer une sanction en vertu de l'article 311 b. Si la plainte n'est pas fondée, elle est rejetée. Dans les deux cas, la décision est communiquée à toutes les parties dans un délai de 10 jours.

PARAGRAPHE 304.B.III

Modifier le paragraphe 304.b.iii comme suit : La décision de l'arbitre ou de l'équipe d'arbitrage est définitive, sauf en cas d'erreur d'interprétation des présents statuts, auquel cas un recours peut être formé auprès du président de la filiale ou de la direction dans un délai de 10 jours. Le recours sera examiné par un comité composé de trois membres désignés par le président ou la présidente de la filiale ou de la direction. La décision du comité d'appel est définitive et ne peut faire l'objet d'aucun autre recours.

PARAGRAPHE 304.C.IV

Modifier le paragraphe 304.c.iv comme suit : joindre le paiement des frais d'enregistrement de la plainte, d'un montant de 100 \$, à l'ordre de la section ou de la direction auprès de laquelle la plainte est déposée. Le plaignant se verra rembourser les 100 \$ dans tous les cas, sauf un. Ce cas est celui où une décision définitive est rendue lors d'une audience ou d'un arbitrage (après que tous les recours éventuels ont été examinés) et où, lors de cette audience ou de cet arbitrage, la plainte est rejetée dans son intégralité. C'est alors, et alors seulement que les frais de dépôt de 100 \$ seront perdus ; et

ARTICLE 917

Modifier l'article 917 comme suit :

- a.* Lorsque le scrutin porte sur l'élection de plusieurs officiers, les délégués peuvent voter pour un nombre de candidats ne dépassant pas le nombre d'officiers à élire.
- b.* Un délégué ne peut voter qu'une seule fois pour un même candidat lors du scrutin.
- c.* Les bulletins de vote doivent être conformes au modèle approuvé par le Comité du congrès.
- d.* Les bulletins de vote qui ne sont pas remplis conformément à l'article 1 ne seront pas pris en compte.
- e.* Les candidats ayant obtenu la majorité des votes sont élus.

- f.* Si un ou plusieurs candidats, mais pas tous, obtiennent la majorité au premier tour, un deuxième tour est organisé pour les postes restés vacants.
- g.* Lorsqu'aucun candidat n'est élu lors d'un tour de scrutin, le nom du candidat ayant obtenu le moins de votes est retiré des tours suivants, à condition que :
- i.* si le total des votes obtenus par les deux candidats ayant recueilli le moins de votes est inférieur au nombre de votes obtenus par le candidat suivant ayant recueilli le moins de votes, les noms des deux candidats ayant recueilli le moins de votes sont rayés des bulletins de vote suivants ; et
- ii.* De même, si le total des votes obtenus par les trois candidats ayant recueilli le moins de votes n'égale pas celui du candidat suivant ayant

obtenu le moins de votes, leurs noms seront rayés des bulletins de vote suivants

PARAGRAPHE 1101.C

Supprimer le paragraphe 1101.c des Statuts généraux.

BUDGET

À titre d'information, une copie du budget du comité de la Constitution et des Lois est jointe au présent rapport. Les délégués peuvent poser dès à présent toutes leurs questions concernant les dépenses du comité, mais toute motion visant à modifier le document budgétaire relatif à ce comité sera reportée jusqu'à ce que le budget soit officiellement présenté par le trésorier national au cours de la suite des travaux du congrès.

Je demanderais maintenant à un membre du Conseil exécutif national de proposer l'adoption de mon rapport.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE - DIRECTION NATIONALE COMITÉ CONSTITUTION ET LOIS

	2024 ACTUEL	2025 ACTUEL	2025 BUDGET	2026 BUDGET	2027 BUDGET
OFFICE EXPENSE GENERAL	133	461	350	350	357
PUBLICATIONS					
- RÉVISION DES MANUELS EN LIGNE	191	908	500	500	510
TOTAL	324	1,369	850	850	867

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE

COMITÉ *du GROUPE*

CONSULTATIF *des VÉTÉRANS*

L. Murray, *Président*
B. Lawrence, *Membre*
R. Hayley, *Coordonnateur*
C. Hughes, *Coordinatrice adjointe*

GÉNÉRALITÉS

L'Assemblée consultative des vétérans a pour objectif de réunir les différents groupes nationaux de vétérans afin de discuter des enjeux et de trouver un terrain d'entente sur lequel fonder notre plaidoyer auprès du gouvernement, dans l'intérêt de tous les vétérans, des membres en service des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada, ainsi que de leurs familles. En tant que plus grande organisation de soutien aux vétérans au Canada, il nous incombe de solliciter l'avis de toutes les organisations de vétérans afin de garantir que notre plaidoyer soit toujours actuel et pertinent pour ceux que nous servons. Les recommandations issues du forum sont transmises directement au gouvernement et à Anciens Combattants Canada pour qu'ils y donnent suite et prennent les mesures nécessaires.

Au cours des deux dernières années, les associations suivantes ont participé au forum :

ANAVETs

Association du Régiment aéroporté du Canada

Anciens combattants de l'Armée canadienne

Association canadienne de vétérans des

forces de la paix des Nations Unies

Groupe canadien de l'aéronavale

Association canadienne des vétérans

pour le maintien de la paix

Commissionaires

Section spéciale BSO Legion OSI

Association des vétérans de l'aviation maritime

Projet thématique commémoratif

sur la marine marchande

Association des infirmières militaires du Canada

Conseil national des associations

d'anciens combattants au Canada

Organisation canadienne des vétérans de l'OTAN

Persian Gulf Veterans of Canada

Vétérans Arc-en-ciel du Canada

Association de l'ARC

Association des anciens de la GRC

Les Amputés de guerre du Canada

L'Assemblée se réunit généralement une fois par année : elle s'est réunie en novembre 2024 et en octobre 2025, et sa prochaine réunion est prévue pour la fin de l'année 2026.

PRÉSENTATIONS

L'Assemblée a accueilli plusieurs organismes et personnalités jouant un rôle essentiel dans la défense des intérêts des vétérans, ce qui a permis aux participants d'échanger sur divers sujets :

Commission de révision et d'appel des vétérans (TACRA) : Chris McNeil, président du TACRA, a fait le point sur l'organisme du gouvernement du Canada chargé d'examiner les révisions et les appels interjetés par les vétérans des FAC et les membres de la Gendarmerie royale du Canada atteints d'une maladie ou d'une blessure, relativement aux décisions prises par Anciens Combattants Canada sur les pensions d'invalidité et les indemnités.

Fondation Héritage pour les commotions cérébrales : Tim Fleiszer, directeur national, a évoqué le projet S'enrôler, l'Opération Santé cérébrale et les lésions cérébrales au sein des forces armées canadiennes. La mission de la Fondation consiste à faire progresser l'étude, le traitement et la prévention des effets des traumatismes crâniens et de leurs répercussions sur la santé mentale chez le personnel militaire canadien.

Soigner nos Braves par la mouche : Gervais Jeffrey, directeur national, et Orest Babij, secrétaire national, ont fait le point sur les activités récentes

visant à favoriser la réadaptation physique et émotionnelle des militaires en service actif et des vétérans handicapés, par le biais de la fabrication de mouches, de la pêche à la mouche et d'activités connexes, notamment des formations et des sorties.

Ombud des anciens combattants : La col (à la retraite) Nishika Jardine a informé l'Assemblée de la mission de son bureau, créé pour enquêter sur les plaintes et remettre en cause les politiques et les décisions d'Anciens Combattants Canada lorsqu'une injustice individuelle ou systémique a été constatée. Son bureau a publié des études et des documents sur les prestations de soins de santé mentale pour les membres de la famille, le soutien par les pairs pour les vétérans ayant subi des traumatismes sexuels en milieu militaire, ainsi que sur les femmes vétérans des FAC et de la Gendarmerie royale du Canada.

Institut canadien pour la santé des militaires et des vétérans : Paul Hook, directeur général, a fait le point sur la manière dont son organisation, en partenariat avec de nombreuses autres entités, contribue à répondre à un plus grand nombre des besoins en matière de recherche sur la santé des militaires, des vétérans et de leurs familles au Canada.

Il a expliqué comment son organisation s'efforce d'améliorer l'accessibilité à la recherche sur la santé des militaires, des vétérans et de leurs familles, tout en collaborant avec les membres du réseau pour favoriser les partenariats, ce qui permet d'intensifier la recherche et d'améliorer les activités de transfert des connaissances.

Services aux vétérans de la Légion : Carolyn Hughes, directrice des services aux vétérans au Siège national, a fait le point sur les services proposés par notre réseau national d'officiers d'entraide et a évoqué les enjeux actuels en matière de défense des intérêts concernant le soutien aux vétérans, aux membres de la GRC et à leurs familles.

CONCLUSION

L'Assemblée consultative des vétérans reste un forum précieux pour un dialogue ouvert et franc entre les organisations nationales de vétérans. Elle renforce les liens solides qui nous unissent et met en avant notre responsabilité de collaborer étroitement avec ceux qui partagent notre mission.

Je demanderais à l'un des officiers supérieurs élus de présenter mon rapport.

**LA LÉGION ROYALE CANADIENNE - DIRECTION NATIONALE
VETERANS CONSULTATION COMITÉ**

	2024 ACTUEL	2025 ACTUEL	2025 BUDGET	2026 BUDGET	2027 BUDGET
VOYAGES	-	-	200	200	204
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	-	-	250	250	255
DIVERS	723	-	1,000	1,000	1,020
TOTAL	723	0	1,450	1,450	1,479

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE COMITÉ ALLONS DE L'AVANT

B. Lawrence, *Président*
B. Julian, *Membre*
S. McKeown, *Membre*
L. Murray, *Membre*
V. MacGregor, *Membre*
T. Jenvenne, *Membre*
J. MacIsaac, *Membre*
J. Carleton, *Membre*
B. Chafe, *Membre*
D. Gordon, *Conseiller*
R. Hayley, *Coordonnateur*
S. Van Muyen, *Coordonnateur adjoint*

APERÇU/MISE À JOUR

Le Comité Allons de l'avant se réunit selon les besoins pour débattre de questions stratégiques liées à la pérennité du succès de l'organisation. Le Comité assure également le leadership, l'orientation et la supervision des stratégies nationales. Tous les membres du Comité étant soit des officiers supérieurs élus, soit des membres du Conseil exécutif national, ils reçoivent régulièrement des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces stratégies. Le Comité a le plaisir d'annoncer des progrès considérables dans les initiatives stratégiques clés lancées au cours des dernières années.

MISE À JOUR DU PLAN STRATÉGIQUE

Le Plan stratégique de 2018 a défini une vision sur dix ans visant à assurer la réussite opérationnelle et la pérennité de notre organisation. Depuis lors, d'énormes progrès ont été réalisés en matière

de modernisation et du nombre de membres, ce qui a conduit à une croissance significative et à une revitalisation de notre organisation.

La mise en œuvre opérationnelle de ce plan se poursuit, tandis que les efforts se poursuivent sur certains de nos axes prioritaires. Ce plan sera réexaminé et mis à jour en vue de notre Congrès national de 2028.

COMITÉ ÉDI

Le Comité ÉDI a le plaisir d'annoncer le lancement du programme de sensibilisation à l'ÉDI de la Légion lors de notre Congrès de 2026. Cette initiative a vu le jour en 2021, lorsqu'il a été constaté que la Légion ne disposait pas d'une stratégie solide en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI) en ce qui concerne ses membres et ses dirigeants élus.

Le Comité Allons de l'avant avait initialement mis en place le Comité « Opération Harmonie » (qui est ensuite devenu le Comité ÉDI), chargé d'élaborer un plan stratégique visant à définir et à mettre en œuvre des objectifs et des buts destinés à soutenir les efforts de la Légion. Le programme de sensibilisation à l'ÉDI du Congrès de 2026 marquera le début du plan d'action visant à faire de notre organisation une entité plus équitable, diversifiée et inclusive. Le moment est bien choisi, alors que nous accueillons un nombre record de nouveaux membres au sein de notre organisation grâce à notre stratégie d'adhésion du centenaire.



RÉUNION DE JANVIER 2026

Le Comité s'est réuni en janvier 2026 pour examiner les initiatives stratégiques suivantes :

- Accessoires autochtones et tenue de la Légion
- Explorer la possibilité de choisir un nombre fixe de jours pour la Campagne du coquelicot
- Renforcer nos actions éducatives concernant le coquelicot
- Mettre en place un projet sur l'héritage de la Direction nationale

Les sujets susmentionnés ont été transmis aux Comités nationaux compétents pour examen.

CONCLUSION

Camarades, le Comité continuera à s'impliquer activement dans la gestion de nos activités pour que nous puissions poursuivre sur la voie du succès. Après plusieurs décennies de déclin, l'organisation a franchi une étape décisive et est redevenue une institution canadienne dynamique et en plein essor.

Je propose que mon rapport soit adopté.

THE ROYAL CANADIAN LEGION – DOMINION COMMAND COMITÉ TOURNÉ VERS L'AVENIR

	2024 ACTUEL	2025 ACTUEL	2025 BUDGET	2026 BUDGET	2027 BUDGET
VOYAGES	-	-	500	500	510
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	-	-	250	250	255
DIVERS	-	-	-	-	-
TOTAL	0	0	750	750	765

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE COMITÉ SUR L'ÉQUITÉ, LA DIVERSITÉ *et* L'INCLUSION (ÉDI)

V. MacGregor, *Présidente*
M. Emery, *Vice-présidente*
B. Chafe, *Membre*
L. Murray, *Membre*
M. Fryday-Cook, *Membre*
A. Siew, *Membre*
E. Poissant, *Coordonnateur*
M. Ouellette, *Assistant coordonnateur*

GÉNÉRALITÉS

Depuis l'adoption de notre Déclaration nationale relative à l'équité, à la diversité et à l'inclusion (ÉDI) lors du Congrès national de 2024, le Comité ÉDI (le « Comité ») a été particulièrement actif.

- A procédé en premier lieu à l'examen approfondi et à la mise à jour du Plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion.
- A créé, en collaboration avec le personnel du Siège national, une page dédiée à l'ÉDI sur le Portail de la Légion, offrant aux membres un accès centralisé aux ressources en matière d'ÉDI.
- A entrepris en 2025-2026 la rédaction d'une demande de propositions (DP) visant la prestation d'une formation en matière d'ÉDI destinée aux dirigeants et membres de la Légion.
- A soumis au Comité exécutif national (CEN), en novembre 2025, une proposition recommandant le choix d'un fournisseur ainsi qu'un budget pour l'élaboration d'un programme de sensibilisation à l'ÉDI. La proposition d'Empowered EDI de même que le budget afférent au programme ont par la suite été approuvés par le CEN.
- Début janvier 2026, a tenu une réunion de lancement de projet avec la cheffe de direction d'Empowered et le Groupe cadre de l'ÉDI afin d'amorcer l'élaboration du *Programme de sensibilisation à l'ÉDI* de la Légion (présentation *EDI Foundations* en format PowerPoint pour diffusion en présentiel et en mode virtuel, ainsi qu'une vidéo "*Moment d'apprentissage*" destinée aux membres de la Légion).

- A régulièrement, en cours de la mise en place du programme, été sollicité par *Empowered* afin de contribuer à assurer la solidité et la pertinence du *Programme de sensibilisation à l'ÉDI*.
- Le 12 mars 2026, a visionné — dans le cadre d'une session pilote — la présentation *Fondements de l'ÉDI* (programme de formation destiné au leadership) avec le Groupe cadre de la Direction nationale. Une séance de rétroaction et de breffage s'en est suivie afin de finaliser la présentation.
- A présenté au CEN, le 24 avril 2026, la première version de *Fondements de l'ÉDI*.
- Le 7 mai, en compagnie du Groupe cadre, a tenu une séance de rétroaction sur la capsule vidéo '*Moment d'apprentissage*'.
- À la mi-mai 2026, a rencontré les représentants ÉDI des directions provinciales afin d'obtenir leur rétroaction sur la vidéo *Moment d'apprentissage* et de discuter d'options pour accroître la portée des communications ÉDI.
- La première séance virtuelle des *Fondements de l'ÉDI* aura lieu en juin 2026 avec les membres exécutifs des directions provinciales.
- La vidéo *Moment d'apprentissage* pour tous les membres de la Légion sera dévoilée en août 2026 lors de l'atelier ÉDI qui se tiendra en marge du Congrès national.

LA VOIE À SUIVRE : PLANS DU COMITÉ

- a. En 2026-2027, le Comité entend concentrer ses efforts sur la coordination de la mise en place et du déploiement du Programme de sensibilisation à l'ÉDI d'Empowered au sein de la Légion.

- b. Nos efforts viseront à renforcer les communications et ressources internes, et à promouvoir la promotion du contenu ÉDI et du matériel éducatif accessible sur le portail de la Légion, afin de permettre un accès étendu à l'information à tous les niveaux de l'institution.
- c. À mesure que le *Programme de sensibilisation* à l'ÉDI sera déployé, une collecte de données,

nécessaire aux analyses, appuiera notre évaluation des progrès et l'ajustement continu des plans d'action en matière d'ÉDI, et d'assurer ainsi leur alignement avec les objectifs stratégiques de l'institution.

Je propose l'adoption de ce rapport.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE - DIRECTION NATIONALE COMITÉ EDI

	2024 ACTUEL	2025 ACTUEL	2025 BUDGET	2026 BUDGET	2027 BUDGET
RESOURCES/WORKSHOPS	-	-	5,500	75,000	5,610
TOTAL	0	0	5,500	75,000	5,610

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE COMITÉ DU CENTENAIRE

V. MacGregor, *Présidente*
M. Fryday-Cook, *Vice-présidente/Représentante NÉ-NU*
C. Thompson, *Représentant CB-YK*
D. Bolduc, *Représentante AB-TNO*
C. Pedersen, *Représentante SK*
G. Conrad Davey, *Représentante MB-NOO*
S. McKeown, *Représentante ON*
J. St-Laurent, *Représentant QC*
T. McEvoy, *Représentante NB*
C. Smith, *Représentant TN*
K. Merola, *Représentante SACT*
C. Cook, *Représentante BSO*
L. Murray, *Membre d'office*
B. Lawrence, *Membre d'office*
R. Hayley, *Membre d'office*
N. Bond, *Membre d'office*
T. Backer, *Coordonnateur du comité*
J. Ryan, *Coordonnatrice adjointe*

GÉNÉRALITÉS

« Si cette grande tâche peut être menée à bien par une organisation unie, imprégnée du même esprit qui a mené les forces canadiennes à la victoire sur le champ de bataille, les générations futures se lèveront pour acclamer les hommes qui ont magnifié leur service de guerre en rendant un service infiniment plus grand à la nation pendant les jours de paix. »

-Sir Richard Ernest William Turner, KCMG, VC, DSO Vétéran de la guerre d'Afrique du Sud et de la Première Guerre mondiale. Président de la Conférence de l'Unité et l'un des premiers fondateurs de la Légion.

Depuis près de cinq ans, le Comité du centenaire travaille à l'élaboration des projets en vue de la célébration du centenaire de la Légion royale canadienne. Le comité est composé de représentants de chaque direction et section de l'organisation. Alors que nous faisons le bilan des réalisations de l'organisation au cours du siècle dernier, l'objectif du comité était de rendre hommage à nos membres, à nos bénévoles et à nos partenaires corporatifs qui partagent notre passion pour rassembler les gens afin de soutenir, de commémorer et de célébrer notre communauté de vétérans ainsi que l'importance de promouvoir le Souvenir.

La création du Comité du centenaire avait pour objectif d'assurer une célébration digne de ces 100 ans d'engagement envers les vétérans, leurs familles et les communautés à travers le Canada, ainsi que de respecter notre devoir sacré de veiller à ce que les Canadiens n'oublient jamais. Cette année du centenaire, 2026, a été l'occasion de commémorer notre histoire collective, mais aussi de se tourner vers l'avenir de la Légion royale canadienne.

Depuis le dernier congrès, le comité a réalisé d'importants progrès en matière de lancement et de mise en œuvre de projets et d'événements du centenaire. Début 2025, la Direction nationale a mis en place un Groupe de travail sur le centenaire, confiant à certains membres du personnel des responsabilités clés. De concert avec le comité, ce Groupe de travail a mis en œuvre de nombreux plans et programmes et noué de nouveaux partenariats nationaux au cours de cette année sans précédent. Le Groupe de travail du centenaire continue de se réunir régulièrement pour discuter de ces projets, des mises à jour de la planification et de ses stratégies globales pour l'avenir.

MISE À JOUR SUR LES PROJETS DU CENTENAIRE

De nombreux projets et initiatives ont déjà été lancés dans le cadre de notre centenaire. Voici un aperçu de

certaines des principales initiatives qui ont déjà été concrétisées :

- **Médaille du centenaire de la Légion royale canadienne** : L'un des premiers produits lancés à l'occasion du 100^e anniversaire fut la médaille du centenaire, qui est rapidement devenue un objet commémoratif très apprécié des membres.
- **Site Web consacré aux 100 ans d'histoire de la Légion royale canadienne** : Un site Web a été lancé afin de retracer les 100 ans d'histoire de l'organisation.
- **Documentaire sur le 100^e anniversaire de la Légion royale canadienne** : En partenariat avec Canvet, un court métrage documentaire a été réalisé afin de faire connaître notre histoire au moyen de la vidéo.
- **Produits du centenaire** : Le service des approvisionnements de la Maison de la Légion a produit et commercialisé de nombreux articles du centenaire par l'intermédiaire de la Boutique du Coquelicot, à l'intention des filiales, des légionnaires et du grand public canadien.
- **Pièce du centenaire** : La Monnaie royale canadienne a émis des pièces en argent et en or en édition limitée pour souligner le 100^e anniversaire.
- **La tulipe du 100^e anniversaire de la Légion** : Une fleur symbolique a été choisie en collaboration avec le Festival canadien de la tulipe. Les recettes des commandes serviront à soutenir la Légion ; cette fleur anniversaire était également en vente lors du festival de 2026.
- **17 juillet 2026** : Journée officielle marquant le 100^e anniversaire de l'organisation. Les filiales locales de tout le pays ont participé à une

journée nationale de reconnaissance commune en organisant une cérémonie commémorative et des festivités au sein de leurs communautés.

- **Concours national** : Un tirage au sort ouvert à tous les membres de la Légion qui renouvellent leur adhésion, effectuent des achats dans la boutique de la Légion ou font un don au Fonds du coquelicot.
- **Dîner et congrès du centenaire** : Un banquet du centenaire et d'autres événements sont prévus pour célébrer le 100^e anniversaire de l'organisation.
- **Projet du Souvenir** : Un projet spécial invitant les Canadiens et Canadiennes à prendre part à un acte collectif de Souvenir. Les filiales ont reçu du matériel pour recueillir des messages personnels du Souvenir, et ces réflexions individuelles seront rassemblées dans le cadre d'un hommage national plus large.

LES PERSPECTIVES :

PROJETS ET OBJECTIFS DU COMITÉ

À l'avenir, le Comité du centenaire se réjouit à l'idée de célébrer la suite de cette année anniversaire. L'objectif du comité est de mener à bien cette année en veillant à ce que les projets restants respectent leurs échéances respectives. Le comité continuera de se réunir pour faire le point sur le déroulement des projets, échanger des informations entre les représentants provinciaux et apporter son soutien à tous les projets nationaux liés au 100^e anniversaire qui sont encore prévus au cours du second semestre de 2026.

Je propose que ce rapport soit approuvé.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA SACT

La Section des anciens combattants tuberculeux comprend quatre filiales réparties dans trois provinces. Elle compte environ 560 membres au Canada.

Colombie-Britannique

Filiale 44 de la SACT

Vancouver

Président Heddy Bing

Filiale Shalom 178

Vancouver

Président Danny Redden CD

Saskatchewan

Filiale mémoriale Dr Harold Anderson 78

Présidente Saskatoon Patti Paul

Alberta

Filiale mémoriale Hugh Farthing 52

Calgary

Présidente Marilyn Bushell

La Section des anciens combattants tuberculeux (SACT) occupe une place importante dans l'histoire de la Légion royale canadienne (LRC). Établie une décennie avant la formation de la LRC, la SACT faisait partie de plusieurs filiales qui se sont unies en 1926 pour créer l'organisation que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Légion royale canadienne. La SACT a servi de modèle pionnier pour la défense des intérêts des vétérans, modèle qui a été repris par la Légion. Bien que la SACT se soit principalement concentrée sur les anciens combattants atteints de tuberculose, son modèle d'officier d'entraide a été largement adopté par la Légion.

La tuberculose, également connue sous le nom de « mort blanche » ou anciennement appelée « consommation », est une maladie infectieuse

généralement causée par la bactérie *Mycobacterium tuberculosis* (MTB). La tuberculose infecte d'abord les poumons, mais elle peut aussi se propager à d'autres parties du corps. La plupart des infections ne présentent aucun symptôme, on parle alors de tuberculose inactive ou latente. Une petite proportion d'infections latentes évolue vers des maladies actives qui, si elles ne sont pas traitées, peuvent être fatales. Les symptômes typiques de la tuberculose active sont une toux chronique avec des mucosités contenant du sang, de la fièvre, des sueurs nocturnes et une perte de poids.

L'infection d'autres organes peut provoquer toute une série de symptômes.

La tuberculose se transmet d'une personne à l'autre par voie aérienne lorsque les personnes atteintes de tuberculose active dans leurs poumons toussent, crachent, parlent ou éternuent.

Les personnes atteintes de tuberculose latente ne transmettent pas la maladie. Une infection latente est plus susceptible de devenir active chez les personnes dont le système immunitaire est affaibli.

La tuberculose (TB) au Canada reste un problème de santé publique important. L'incidence de la tuberculose est restée relativement stable au cours des deux dernières décennies. Bien qu'il soit un pays à faible incidence, le Canada est confronté à des disparités persistantes, la tuberculose touchant de manière disproportionnée les populations autochtones (Inuits, Premières nations, Métis) et les personnes nées à l'étranger.

Formes de TB

- Infection latente de TB : La bactérie reste dormante. Les individus ne sont pas contagieux, mais peuvent développer une tuberculose active plus tard.

- Maladie active de TB : Les individus sont symptomatiques et peuvent transmettre la tuberculose par des gouttelettes en suspension dans l'air. La tuberculose pulmonaire est la forme la plus courante, mais la tuberculose peut également toucher les ganglions lymphatiques, les os, les articulations et d'autres organes.

Prévention

- Vaccination : Le vaccin Bacille Calmette-Guérin (BCG) est utilisé de manière sélective dans les populations à haut risque, comme les nourrissons des communautés inuites et des Premières Nations.
- Mesures de santé publique : Le dépistage des nouveaux arrivants, la recherche des contacts et le traitement de la tuberculose latente sont essentiels.
- S'attaquer aux déterminants sociaux : L'amélioration du logement, de la nutrition et de l'accès aux soins de santé est essentielle pour réduire le risque de tuberculose.

Fosses d'incinération

Les fosses d'incinération ont été largement utilisées sur les bases des Forces canadiennes lors des déploiements dans le golfe Persique et en Afghanistan pour éliminer d'innombrables types de déchets, y compris des produits chimiques toxiques. Les membres des Forces canadiennes et les vétérans ont depuis lors exprimé leurs inquiétudes quant aux effets de cette exposition sur la santé.

Le ministère des Anciens Combattants examine chaque cas individuellement et la loi PACT de 2022 a élargi les soins de santé du ministère des Anciens Combattants pour les vétérans exposés aux fosses de brûlage.

La bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) est également répandue chez de nombreux vétérans.

Les filiales de la SACT continuent de défendre les intérêts des vétérans souffrant de problèmes respiratoires.

Comme toutes les filiales de la Légion, la SACT s'appuie sur le service dévoué de ses membres qui s'engagent à soutenir les vétérans par tous les moyens possibles.

Les filiales de la SACT participent activement à toutes les activités de la Légion, y compris les collectes de fonds et les activités de distribution du coquelicot. La SACT offre la possibilité exceptionnelle d'une double adhésion à tous les membres de la LRC, permettant aux individus de n'importe quelle filiale à travers le Canada de s'affilier également à la SACT et de soutenir ses buts et objectifs.

En toute camaraderie,
Danny Redden CD Président de la SACT

RAPPORT DE LA SECTION SPÉCIALE BSO

C. Hood, **Président**
A. Boudreau, **Premier vice-président**
J. Dobson, **Deuxième vice-président**
C. Stevens-Cook, **Présidente**
D. Muise, **Trésorier**
J. Le Roy, **Secrétaire**
J. Carleton, **Présidente sortante**

Camarade président national, chers invités, camarades membres et personnel, je vous transmets les salutations chaleureuses de la BSO Légion OSI.

Cette année marque le 10^e anniversaire de la Section spéciale BSO, créée lors du 46^e Congrès national en 2016. Notre mission consiste à promouvoir la santé mentale chez nos vétérans et leurs proches, tout en luttant contre la stigmatisation liée à la santé mentale. Pour ce faire, nous militons en faveur d'une meilleure prise en charge de la santé mentale et mettons en place des programmes visant à renforcer l'autonomie de nos participants.

QUI SONT LES MEMBRES DE LA BSO LÉGION OSI ?

Les statuts de la BSO Légion OSI, à l'ARTICLE II : ADHÉSION, définissent comme suit :

201. Définitions : a. La BSO Légion OSI adopte les définitions des catégories d'adhésion telles qu'elles figurent dans les SG de la LRC.

202. Adhésion à la section spéciale BSO Légion OSI : L'adhésion en tant que membre ordinaire ou associé (comme défini dans les SG de la LRC) à la section spéciale BSO Légion OSI est ouverte à tous les membres en règle de la LRC qui sont :

- a. un vétéran touché par une BSO ou ayant apporté son soutien à des camarades touchés par une BSO,
- b. l'enfant, l'enfant adoptif, l'enfant du conjoint, le frère ou la sœur, la veuve ou le veuf, le parent ou le conjoint d'un vétéran touché par une BSO,
- c. un aidant d'un vétéran victime d'un incident lié à une BSO, ou
- d. un professionnel de la santé mentale spécialisé dans les troubles de stress post-traumatique (TSPT) qui travaille directement avec les vétérans et leurs familles. Conseillers : a. Le président de la Section OSI Légion BSO peut

nommer des conseillers parmi les membres de la Section OSI Légion BSO.

203. Les conseillers qui ne remplissent pas les critères d'adhésion seront considérés comme des membres sans droit de vote.

En résumé, nous sommes des vétérans et des membres de la famille immédiate de la Légion royale canadienne qui croyons fermement au mandat de la Légion ainsi qu'au nôtre. Nous cherchons à soutenir nos camarades vétérans et leurs familles, qu'ils soient membres de la Légion ou non. Nous sommes un échantillon représentatif des membres de la Légion d'un océan à l'autre. En termes simples, nous sommes vous. Je dis cela pour souligner que nous travaillons avec les filiales de la Légion partout au pays, en informant nos membres – qui sont vos membres – afin de trouver des moyens de soutenir ces vétérans et les membres de leur famille dans vos communautés. Nous sommes une initiative nationale renforcée par une voix nationale qui émane de chacune de vos directions respectives.

PROGRAMMES D'ENTRAIDE ENTRE PAIRS :

À l'heure actuelle, grâce aux dizaines et dizaines de filiales et à nos bénévoles dévoués répartis dans tout notre grand pays, Opération VetBuild, un programme qui associe les loisirs à l'amélioration de la santé mentale dans un cadre social, et Café Buddy Check, qui favorise la camaraderie et le soutien, ont largement contribué à aider la Légion à remplir sa mission de soutien aux vétérans et à leurs familles.

Cette année, je suis fier d'annoncer que nous sommes en train de mettre au point deux nouveaux programmes qui aideront encore davantage les filiales à maintenir ce soutien.

Opération Bien manger est un programme culinaire qui mettra à profit les cuisines des différentes filiales pour apprendre aux vétérans et à leurs proches à préparer des repas sains, en partant du principe qu'une bonne santé physique et une alimentation équilibrée contribuent à un bon équilibre mental.

Opération Pouce vert est un programme de jardinage urbain qui mettra à profit les espaces extérieurs des sites des filiales pour créer des potagers urbains compacts. Les récoltes issues de ce programme seront réparties entre les participants et les vétérans dans le besoin au sein des communautés ; dans certains cas, une partie pourrait être reversée à l'Opération Bien manger. Ce programme permettra d'acquérir des compétences utiles pour promouvoir un mode de vie sain et surmonter l'insécurité alimentaire grâce à ces nouvelles aptitudes.

Nous avons l'intention de lancer cette année l'Opération Bien manger et l'Opération Pouce vert en vue de la saison de culture 2027.

Nous recherchons trois filiales pour chaque programme afin de mener à bien la phase pilote, avant de l'étendre à l'échelle nationale. Si votre filiale souhaite participer à ces projets pilotes historiques, n'hésitez pas à nous contacter.

DISTINCTIONS ET RÉCOMPENSES :

Nous élargissons notre gamme de distinctions et de récompenses afin de rendre hommage aux membres de notre section qui consacrent bénévolement leur temps à l'organisation de nos programmes, à la participation à des comités, à la coordination nationale de programmes ou à la représentation provinciale.

Pour ce faire, nous remettrons des barrettes en supplément à notre médaille BSO, ainsi qu'une pièce commémorative du président de la OSI Légion BSO et un certificat de reconnaissance.

Ces initiatives visent non seulement à mettre à l'honneur nos membres, mais aussi à encourager ceux qui organisent des activités de leur propre initiative, sans que nous en ayons connaissance

ni ne leur apportons notre soutien, à rejoindre la section et à se conformer à nos directives en matière de programmes, dans un souci de cohérence et de transparence. Seuls les membres de la section qui organisent des Cafés Buddy Check, des OVB ou nos futurs programmes pourront bénéficier de cette reconnaissance.

COHÉRENCE DE LA MARQUE :

La BSO Légion OSI, en collaboration avec la Direction nationale, s'est engagée à créer une marque associée à nos programmes. Le Café Buddy Check et Opération VetBuild devraient devenir des noms connus de tous dans l'ensemble des filiales. Cela permet d'instaurer une familiarité, une cohérence et un certain sentiment de confiance. Cela facilite également les échanges avec les entreprises donatrices lorsque nous leur expliquons comment nous soutenons directement les vétérans et leurs familles grâce au Fonds du coquelicot.

Ce que nous espérons ici, c'est bénéficier d'un peu de soutien de la part de tous les échelons de la Légion pour adopter cette image de marque et atteindre nos objectifs. Comme nous l'avons mentionné, nous avons l'intention de favoriser la cohérence de l'image de marque grâce à nos programmes de reconnaissance.

PSSM :

Nous avons fait appel à Broadmind et conclu un partenariat avec cette organisation afin de proposer le cours de premiers soins en santé mentale destiné aux vétérans. Cette initiative ne nous coûte rien, car elle est financée par ACC. En mars, nous avons organisé deux cours de premiers soins en santé mentale, dont un cours en présentiel à Toronto pour 25 personnes et un cours virtuel pour 15 personnes. La priorité a été accordée aux personnes qui gèrent nos programmes de soutien par les pairs. Cela contribue également à encourager la participation au sein de la section lors de la mise en œuvre de ces programmes.

Tant que le financement sera assuré par ACC et que nous pourrons remplir les places disponibles, nous continuerons à offrir ces

cours. Les places vacantes seront proposées au reste de la Légion et pourront être occupées par des officiers d'entraide de la direction, à titre rémunéré, s'ils souhaitent y participer.

COMMENT NOUS CONTACTER :

Nous espérons que, d'ici à ce que je vous remette ce rapport, notre site Web sera opérationnel et relié à la page nationale de la LRC. Vous pouvez également nous contacter par courriel à l'adresse membership.bso.osi@gmail.com pour toute question.

Je suis fier d'annoncer que, au cours de l'année écoulée, BSO Légion OSI a connu une croissance de 15 %. Maintenant que vous avez reçu ce rapport, nous espérons assister à une croissance exponentielle au cours des semaines, des mois et des années à venir.

RÉSUMÉ :

Nous sommes une petite organisation au sein de la Légion, mais notre influence est grande. Nous continuerons à militer pour obtenir un meilleur soutien de la part du gouvernement, mais nous ne resterons pas les bras croisés en attendant que d'autres prennent soin des nôtres. En attendant, nous avons hâte de nous développer encore davantage au fil du temps et nous continuerons à aider les filiales à soutenir les vétérans et leurs familles au sein de leur communauté grâce à nos diverses initiatives.

Je propose d'approuver ce rapport.

RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF NATIONAL

R. Hayley, *Directeur exécutif national*
S. Van Muyen, *Directeur, Services organisationnels*
C. Hughes, *Directrice, Services aux vétérans*
O. Gorelova, *Directrice, Services financiers*
D. Edmonds, *Directeur, Marketing et communications*
L. Taha Cheng, *Directrice, Coquelicot et Souvenir*
T. Diamond, *Directrice, Ventes d'approvisionnement et marchandisage*
A. Black, *Gestionnaire, Services aux membres*
N. Bond, *Gestionnaire, Communication et relations publiques nationales*
J. Strathearn, *Gestionnaire, Services d'information*

INTRODUCTION

Nous vivons une période passionnante à la Légion royale canadienne, alors que nous célébrons notre 100^e anniversaire dans un contexte sans précédent de notre histoire.

Alors que notre centenaire met l'accent sur la célébration, la sensibilisation et la croissance, je tiens à rappeler à tous que la Légion est à nouveau en plein essor!

Le nombre de membres de la Légion n'a cessé d'augmenter depuis quatre années consécutives, et, grâce à notre plan stratégique du centenaire, notre organisation est assurée de connaître une nouvelle croissance en 2026! Notre offre d'adhésion gratuite à l'occasion du centenaire a démontré que les Canadiens croient en notre mission et souhaitent en savoir plus sur notre action, tout en jouant un rôle dans le soutien apporté à nos vétérans et à leurs familles, au Souvenir et à nos communautés locales.

Notre croissance ne doit pas être considérée comme acquise, car de nombreuses organisations nationales, pourtant en activité depuis 100 ans, ne parviennent pas à redynamiser leur marque, leurs activités et leur mission alors qu'elles entament leur deuxième siècle d'existence. La raison de ce succès tient directement à nos bénévoles exceptionnels et extrêmement dévoués, présents dans nos 1350 filiales. Cette force reste inégalée au Canada.

Nous avons prévu un programme inspirant à Winnipeg, et nous avons hâte de rendre hommage

à notre passé tout en célébrant nos réussites lors de notre 50^e Congrès national, un événement historique.

ORIENTATION STRATÉGIQUE ET MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

Notre récent succès est le fruit de la mise en œuvre d'un plan stratégique approuvé par les délégués du Congrès national de 2018, qui nous mènera jusqu'en 2026. Cette année marquera le début d'une phase de renouveau du cycle de vie de notre organisation.

Les données restent essentielles à notre réussite et nos décisions opérationnelles s'appuient désormais sur celles-ci grâce aux investissements réalisés dans la modernisation. La collecte et l'analyse des données constituent un atout extrêmement précieux dans le cadre d'une évolution organisationnelle transformatrice. La collecte et l'analyse des données, ainsi que la mise en œuvre opérationnelle, nous ont permis de lancer une stratégie du centenaire à la fois très rentable et tournée vers l'avenir.

Au cours de ce congrès, vous découvrirez comment nous avons réussi à assurer une croissance constante et durable grâce à nos investissements dans la technologie. Vous apprendrez également pourquoi il sera nécessaire de poursuivre ces investissements afin de continuer à transformer notre entreprise tout en honorant et en respectant notre histoire centenaire.

MODERNISATION ET COLLABORATION

La modernisation reste au cœur de notre réussite actuelle, soulignant l'importance d'une volonté inébranlable de collaboration à tous les niveaux de notre organisation. Il ne s'agit pas là d'une simple

déclaration, mais d'un plan d'action, alors que nous continuons à évoluer pour être mieux préparés à affronter les 100 prochaines années.

Les résultats de la modernisation et de la collaboration sont évidents et se reflètent dans les résultats de notre campagne du centenaire, tant au niveau des adhésions que de l'approvisionnement, et même dans la revue *Légion*. Il sera essentiel de poursuivre cette collaboration alors que nous entamons une phase de modernisation des initiatives du Coquelicot et du Souvenir, afin de garantir que notre pilier « Souvenir » puisse se développer au cours du siècle à venir.

UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS DÉVOUÉS QUI OFFRE UN SERVICE D'EXCELLENCE

Ce sont les directeurs du Siège national, les gestionnaires et les membres du personnel qui mènent cette transformation. Notre effectif total de 45 personnes ne cesse de dépasser les attentes en offrant un service d'excellence et en améliorant l'expérience des agences et des membres. Outre notre marque et nos bénévoles dévoués, l'un de nos plus grands atouts réside dans notre personnel. J'ai le privilège et le plaisir de travailler avec la meilleure équipe que j'aie jamais rencontrée au cours de ma carrière professionnelle de plus de 40 ans.

Au cours de la dernière décennie, en raison des départs à la retraite, notre personnel s'est rajeuni et diversifié, ce qui est de bon augure pour la poursuite de notre succès, la planification de la relève et, à terme, l'avenir organisationnel de notre Siège national.

Chaque Service du Siège national met tout en œuvre pour assurer un service à la clientèle de qualité, tout en apportant son soutien à nos filiales, à nos membres et aux directions provinciales.

Le soutien aux vétérans, aux membres de la GRC et à leurs familles demeure l'un des principaux piliers de notre énoncé de mission. Nos officiers d'entraide et le personnel de soutien de nos Services aux vétérans, très dévoués et professionnels, continuent de travailler en étroite collaboration avec tous les

officiers d'entraide de direction à travers le pays, afin de remplir cette mission. La collaboration avec les FAC et ACC est un rôle important que joue ce Service, comme en témoigne le renouvellement de notre protocole d'entente (PE) avec le ministère de la Défense nationale et le Groupe de transition des Forces armées canadiennes. Le renouvellement de ce protocole d'entente garantit que nous continuerons à fournir le soutien nécessaire aux militaires en transition vers la vie civile.

La défense des intérêts auprès du gouvernement est un élément clé de ce Service et, récemment, notre Siège national a mis l'accent sur ce travail alors que nous nous préparons aux plans d'expansion ambitieux des Forces armées canadiennes. Les Services aux vétérans sont bien positionnés et se préparent de manière proactive à relever le défi de l'augmentation des demandes de soutien. Vous en apprendrez beaucoup plus en lisant le rapport des Anciens combattants, du service et des aînés.

Les Services organisationnels ont continué d'administrer avec compétence nombre de nos programmes nationaux et d'organiser des activités à grande échelle, comme la Cérémonie nationale du Souvenir, les Congrès nationaux et les Championnats nationaux d'athlétisme, qui ont battu tous les records. De plus, l'année 2025 a également été marquée par des événements nationaux non traditionnels, tels que la cérémonie commémorative du 25^e anniversaire de la Tombe du Soldat inconnu et l'accueil de la 35^e conférence annuelle de la RCEL, qui a attiré à Ottawa 36 nations du Commonwealth venues du monde entier. Le Service a également participé activement, en étroite collaboration avec le Comité de l'ÉDI, à la planification et à la mise en œuvre du programme de l'ÉDI qui sera lancé lors du congrès. De nombreuses autres activités et réalisations seront décrites dans les rapports individuels des comités au cours du congrès, y compris l'exécution du plan stratégique du centenaire, qui a connu un grand succès.

Les Services aux membres sont à l'avant-garde de la modernisation de la Légion et constituent le point de départ de notre service à la clientèle

exceptionnel. Ils sont le premier point de contact pour les membres, les filiales et le grand public. Saviez-vous que ce Service a répondu à plus de 150 000 demandes individuelles depuis notre dernier congrès ? Cette visibilité, cette disponibilité et ce professionnalisme jouent un rôle majeur dans notre réussite. Dans le rapport de l'Adhésion, vous découvrirez la croissance du nombre de membres, les cartes de membre numériques, l'assistance au traitement des demandes sur le portail, les campagnes d'appels automatisés pour le renouvellement, le programme de renouvellement automatique ainsi que d'autres outils d'acquisition et de fidélisation qui contribuent à notre succès.

Le Service du Coquelicot et Souvenir sera le prochain à mener la modernisation, puisqu'il est chargé, par l'intermédiaire de ses trois membres clés, de mettre en œuvre l'orientation stratégique et de gérer les initiatives nationales de commémoration, notamment la Campagne du coquelicot. En collaboration avec le Comité du coquelicot et Souvenir, il gère de près les dépenses du Fonds du coquelicot tout en veillant au respect de la marque déposée du coquelicot. Saviez-vous que, grâce à notre partenariat avec Amazon Canada, le Service a supprimé plus de 20 000 infractions à la marque déposée du coquelicot en ligne depuis le dernier congrès ? Cette action garantit que les recettes générées par la marque déposée du coquelicot servent directement à soutenir les vétérans et leurs familles. Le Service a travaillé sans relâche pour renforcer les partenariats avec des acteurs nationaux clés, tels que RBC, la Banque TD, Amazon, Starbucks, la Monnaie royale canadienne et Anciens Combattants Canada. Le rapport du Comité du coquelicot et Souvenir mettra en avant le plan stratégique de modernisation visant à renforcer notre mission de Souvenir auprès de tous les Canadiens. Vous découvrirez des initiatives couronnées de succès, telles que le programme « Donnez. Commémorez. », ainsi que le concours du Souvenir pour les jeunes, et vous apprendrez comment la modernisation nous aidera à développer cette mission au cours du siècle à venir.

Les ventes de l'Approvisionnement de la Légion continuent de progresser, parallèlement à la

gestion d'initiatives nationales clés, telles que l'« Opération Fête du Canada » et l'« Opération Père Noël », grâce auxquelles des milliers de colis-cadeaux sont envoyés chaque année aux membres des Forces armées canadiennes en mission à l'étranger. La Légion est un partenaire fondateur de ces programmes depuis plus de 25 ans.

Le Service de l'approvisionnement et du merchandising a enregistré un chiffre d'affaires record en 2025, en hausse de 24 % par rapport à l'année précédente, et cette forte dynamique s'est poursuivie au premier trimestre 2026, grâce notamment à une équipe de direction expérimentée et à de nouveaux produits créés à l'occasion du centenaire. Il convient de noter que 12 % du chiffre d'affaires record du premier trimestre 2026 ont été générés par de nouveaux clients.

En 2025, la Boutique du Coquelicot en ligne a traité plus de 31 000 commandes, soit une augmentation de 7 % par rapport à l'année précédente. L'année en cours est sur la bonne voie pour une croissance continue, les directions provinciales profitant de marges bénéficiaires brutes accrues, puisqu'elles partagent ce succès sur le plan financier. Les améliorations prévues à la boutique virtuelle permettront d'accroître les capacités en ligne pour le public, les membres et les filiales.

Le Service du marketing a continué à produire des communications professionnelles ciblées pour soutenir tous les aspects de notre organisation. En 2025, ils ont lancé notre plus grande campagne de médias sociaux en appui à notre plan stratégique du centenaire, ce qui a eu un impact positif sur l'Adhésion, l'Approvisionnement, le Coquelicot et Souvenir, ainsi que sur les Services aux vétérans. L'équipe continue de tirer parti de solides partenariats établis avec Postes Canada (lancement de notre timbre du centenaire), la Monnaie royale canadienne (lancement de nombreuses pièces de monnaie commémoratives et de circulation), Ford Canada (concours Légion 100 Gagnez gros), parmi de nombreux autres partenaires nationaux. Leurs efforts soutenus sont directement liés à nos succès sur nos nombreuses plateformes commerciales. Ils

continuent de gérer de façon transparente les piliers de communications clés, tels que legion.ca, notre portail d'adhésion et nos infolettres mensuelles aux filiales et aux membres, tout en faisant la promotion de nos positions de revendication nationale. Ils gèrent également de près la relation avec nos partenaires de bénéfices aux membres en s'assurant que les membres de la Légion reçoivent des offres spéciales par l'entremise de ces partenariats. Ils sont également responsables de notre programme MemberPerks, gratuit avec chaque adhésion à la Légion, permettant à plus de 50 000 membres d'économiser plus de 3,6 millions de dollars en achats depuis sa création. Si vous n'avez pas encore adhéré au programme MemberPerks, cliquez ici : <https://legion.ca/fr/acces-membre/memberperks>.

Notre équipe des Finances continue d'assurer une supervision hautement professionnelle de nos finances au Siège national et à la Direction nationale et joue également un rôle déterminant dans l'élaboration de nos budgets annuels et de nos projections financières. Elle continue de travailler en étroite collaboration avec tous les éléments de notre organisation dans le respect de principes fiduciaires stricts et est chargée de remettre régulièrement les fonds collectés aux filiales et aux directions provinciales. Cette petite équipe est responsable des contrôles financiers et effectue des vérifications complètes de la comptabilité chaque année pour la Légion, la Fondation nationale Légion et la revue Légion. Saviez-vous que l'an dernier, notre équipe a été auditée avec succès sur 1,4 million de transactions du grand livre général? Cela témoigne de la qualité de leur performance et du volume des transactions financières qu'ils supervisent pour notre entreprise en pleine croissance.

COMMUNICATIONS

En tant que grande organisation nationale en pleine croissance, nous comptons sur une communication efficace, en particulier en cette période de constante évolution. Notre équipe de communication, en collaboration avec chaque direction provinciale, veille à tenir les filiales et les membres informés des activités, des initiatives et des actions de défense

des intérêts de la Légion grâce à des infolettres mensuelles destinées aux membres et à l'ensemble des filiales. La communication électronique est désormais notre moyen privilégié pour transmettre les informations importantes au sein de notre organisation. Les statistiques indiquent que nous touchons davantage de membres et que nous obtenons un engagement plus fort de la part de ceux qui consultent nos messages.

Saviez-vous qu'au premier trimestre 2026, nous avons envoyé nettement plus de courriels (2,4 millions) qu'au premier trimestre 2024 (850 000) et 2025 (929 000), élargissant ainsi notre public. Dans le même temps, les taux de clics ont grimpé à 11,7 % en 2026, contre 6,9 % en 2024, ce qui montre que nous parvenons de mieux en mieux à inciter nos lecteurs engagés à passer à l'action.

À l'interne, l'équipe de direction de notre Siège national continue d'organiser régulièrement des visioconférences avec les directeurs exécutifs provinciaux (qui ont lieu tous les mois depuis 2021), ce qui renforce notre communication et notre collaboration de façon ouverte et continue.

CONCLUSION

La Légion royale canadienne est une institution nationale largement reconnue et, en tant que plus grande organisation de soutien aux vétérans du pays, elle a su gagner le respect des Canadiens, du gouvernement, des médias et de nombreux autres organismes. Notre 100^e anniversaire est l'occasion de célébrer nos réalisations.

Bien sûr, aucun de nos succès n'aurait été possible sans le dévouement de dizaines de milliers de bénévoles au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Je vous félicite et je vous invite à vous installer confortablement afin de profiter pleinement de ce congrès qui marque une étape très spéciale!

Je demanderais à l'un des membres des officiers supérieurs élus de proposer l'adoption de mon rapport.

REVENUS

Pour l'exercice financier 2025, La Légion royale canadienne a enregistré un excédent net de 414 956 \$ provenant de ses opérations générales, en baisse par rapport aux 897 242 \$ réalisés en 2024. Ce résultat reflète l'ensemble des revenus — ventes, placements, legs, redevances, ainsi que les gains réalisés et non réalisés — après déduction des dépenses d'exploitation. Bien que les activités de base aient généré un déficit de 1 315 223 \$ avant les autres revenus et produits financiers, la solidité des rendements d'investissement et des diverses sources de revenus additionnelles nous ont permis de compenser ce manque à gagner.

L'ensemble des fonds d'affectation déterminés — soit le Fonds du Coquelicot, le Fonds du Centenaire et le RCEL — ont généré un excédent net de 1 224 327 \$, comparativement à 1 685 244 \$ en 2024. La diminution s'explique principalement par la baisse des ventes de coquelicots et de couronnes, ainsi que par une hausse du coût des marchandises vendues, le tout atténué en partie par de solides rendements du capital investi.

REVENUS – INVESTISSEMENTS

La Légion a enregistré d'excellents résultats financiers, avec des gains non réalisés de 1,06 M. Les revenus de dividendes et d'intérêts ont également connu une croissance marquée, en hausse de 19 % (74 281 \$) par rapport à l'an dernier. Comme on le sait, la Légion s'appuie fortement sur des revenus de placement pour soutenir ses opérations. Cette année, les dividendes se sont élevés à 549 004 \$ et les revenus d'intérêts à 113 514 \$.

En 2025, les marchés financiers au Canada ont surpassé les attentes. La Bourse a fortement progressé, soutenue par les gains dans les secteurs des services financiers, de l'énergie et des matériaux, notamment dû à la hausse des prix du pétrole et de

l'or. La baisse des taux d'intérêt a également favorisé les actions et les obligations, renforçant la confiance générale des investisseurs.

La croissance économique a toutefois été inégale. Les tensions commerciales — notamment les tarifs américains — et la faiblesse du dollar canadien ont accru les coûts et exercé des pressions sur certaines entreprises. Si les exportations ont profité de la dépréciation du dollar, la hausse des prix à l'importation a continué d'alimenter les pressions inflationnistes.

En 2026, les marchés devraient poursuivre leur croissance, mais à un rythme plus modéré. La baisse des taux d'intérêt devrait continuer de soutenir les actions et les obligations, quoique des risques liés aux tensions internationales, aux enjeux commerciaux et à la faiblesse des devises pourraient entraîner une certaine volatilité. Dans l'ensemble toutefois, les perspectives demeurent prudemment positives, avec une croissance stable mais plus modérée attendue.

REVENUS – ADHÉSION

Sur une note positive, les revenus d'adhésion ont poursuivi leur croissance au cours des quatre dernières années, atteignant 6 612 266 \$, soit une hausse de 399 617 \$ par rapport à l'an dernier. En 2025, 270 281 adhésions ont été traitées, une augmentation de 1 951 membres (+0,7 %) d'une année à l'autre.

Selon les plus récentes données de 2026, 271 272 adhésions ont été traitées à ce jour, soit 16 % de plus par rapport à l'an dernier à la même période. Cela inclut 65 257 nouveaux membres ou réintégrations, en progression marquée comparativement aux 19 606 enregistrés à pareille date l'an passé. Les renouvellements totalisent 210 687, représentant

78 % de l'ensemble des adhésions traitées jusqu'à maintenant.

Il convient de souligner que 99 % des nouveaux membres continuent de se joindre aux filiales locales, soulignant l'importance de l'implication à l'échelle des filiales. L'activité sur les médias sociaux est également en hausse, alors que les filiales partagent de plus en plus des histoires mettant en valeur l'accueil de nouveaux membres. Cette mobilisation accrue a été soutenue par les activités du 100^e anniversaire et par des efforts de marketing élargis, aidant les filiales à resserrer leurs liens au sein de leur communauté.

REVENUS – APPROVISIONNEMENT

En 2025, la vente de fournitures a atteint 4 161 933 \$, dépassant le budget d'environ 443 000 \$, et affichant une hausse de 23 % par rapport à 2024. Cette croissance s'explique en partie par l'introduction de nouveaux produits conçus dans le cadre des célébrations du 100^e anniversaire. Par conséquent, la marge brute s'est établie à 2 523 024 \$, un résultat solide, nettement supérieur au budget et à l'exercice précédent, avec des marges de profit robustes malgré une hausse du coût des marchandises.

Les dépenses totales se sont élevées à 1 346 205 \$, légèrement au-dessus du budget et reflétant une activité accrue. Les coûts de personnel ont été bien maîtrisés et en deçà du budget, tandis que la hausse des frais d'expédition et de courrier s'explique par une augmentation du volume des ventes. Ces hausses ont été partiellement compensées par des économies en publicité, malgré une hausse des coûts liés au soutien financier et administratif. Au final, les dépenses nettes se sont établies à 1 098 760 \$, en phase avec les prévisions budgétaires.

REVENUS – AUTRES

En 2025, la Légion a reçu des revenus supplémentaires, dont un legs de 46 269 \$ et d'autres revenus divers totalisant 100 500 \$. Les autres revenus comprennent les contributions du Programme de bénéfices pour membres ainsi que divers dons corporatifs.

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR DÉPARTEMENT

- **Les Services aux membres :** En 2025, les coûts des Services aux membres ont diminué de 47 890 \$ par rapport à 2024, expliqué surtout par des changements de personnel. Par ailleurs, les frais de traitement des cartes de crédit et de téléphonie ont augmenté de 24 470 \$, reflétant la poursuite du virage vers les services en ligne. Environ 75 % des adhésions ont été traitées en ligne, ce qui a naturellement accru les coûts de transaction. Des économies ont toutefois été réalisées grâce à une réduction des envois physiques de cartes, alors que davantage de membres optent pour la carte numérique.
- **Gestion de la chaîne d'approvisionnement :** En 2025, le département des Approvisionnements a surpassé les résultats de 2024, avec des ventes de 4 161 933 \$, en hausse de 11 % sur l'exercice précédent. Cette croissance découle d'une demande accrue et de l'ajout de nouveaux produits liés au 100^e anniversaire. Dû à un niveau d'activité accru, le coût des marchandises vendues a grimpé à 1 638 909 \$, tandis que les coûts de personnel ont légèrement monté en raison de changements dans l'équipe de l'entrepôt. Dans l'ensemble, 2025 a été une année plus solide que 2024, marquée par une bonne croissance des ventes et des opérations courantes stables, et ce, malgré la pression persistante des coûts d'expédition et des défis de la chaîne d'approvisionnement. Pour l'avenir, la dynamique positive devrait se maintenir. Le 100^e anniversaire a renforcé les résultats de 2025 et son impact devrait être plus marqué en 2026. Des travaux sont déjà en cours pour consolider cet élan grâce à un engagement communautaire accru et à davantage d'activités visant à rassembler les membres à l'échelle de la Légion.
- **Les Services aux vétérans :** Les dépenses pour ces services ont augmenté en 2025 par rapport à 2024, passant de 1 095 978 \$ à 1 176 586 \$, en hausse de quelque 80 600 \$. Cette progression reflète une

demande continue et en hausse de soutien pour les vétérans et à leurs familles. Bien que les dépenses aient dépassé celles de 2024, elles reflètent directement le niveau de soutien offert. Globalement, cette hausse témoigne de l'engagement constant à répondre aux besoins des vétérans partout au pays.

- **Technologies de l'information :** En 2025, les dépenses ont légèrement été inférieures à celles de 2024, en baisse de 12 741 \$. La majeure partie des économies provient de la réduction des coûts liés à la programmation et au soutien (-30 441 \$) ainsi qu'aux services Web et Internet (-21 695 \$). Ces économies ont toutefois été en partie neutralisées par la hausse des contrats de maintenance et des baux, qui ont dépassé le budget de 40 974 \$ en raison de dépenses reportées de 2024 à 2025. La mise à niveau des systèmes approuvée l'année précédente n'avait pas entièrement été comptabilisée en 2024, ce qui contribue à l'écart global. Les autres variations sont demeurées négligeables. Comme lors des années précédentes, Enginess Consulting a été mandatée pour offrir un soutien spécialisé lors des mises à niveau complexes des systèmes opérationnels de la Légion.
- **Legion House :** En 2025, les dépenses d'entretien ont été supérieures à celles de 2024, en raison surtout du calendrier de remplacement du système de chauffage, ventilation et climatisation (CVC). Prévus en 2024, les travaux ont été achevés et facturés en 2025, entraînant une hausse de 140 171 \$ d'une année à l'autre. Tous les coûts afférents ont été couverts par les réserves. Mis à part ce projet, les coûts d'entretien et de réparation sont demeurés conformes à ceux de 2024, n'affichant qu'une légère augmentation liée à la maintenance de routine et à de petites réparations imprévues.
- **Marketing et communications :** Les dépenses en 2025 ont été inférieures de 29 082 \$ à celles de 2024. Cette diminution résulte en grande partie provient d'une baisse des engagements sur les réseaux

sociaux et des initiatives promotionnelles par rapport à l'année précédente.

- **Service des finances :** L'année 2025 a connu une légère augmentation par rapport à 2024, soit de 5 836 \$, en raison de la hausse des coûts de personnel. Le projet du système de gestion intégré (ERP) est en suspens pour 2026 en raison de contraintes de ressources dans l'ensemble des services; le projet devrait reprendre en 2028.
- **Postes de dépenses divers :** Les dépenses ont diminué de 65 620 \$ en 2025 par rapport à 2024, attribuable à une réduction des interventions de nature juridique.

COMITÉS

En 2025, les dépenses en soutien des comités ont été inférieures à celles de 2024 de 46 995 \$, dues en grande partie aux Sports et aux Relations publiques. Le CEN et les officiers supérieurs élus ont également dépensé légèrement moins, générant 3 222 \$ d'économies. Globalement, les dépenses des comités ont été mieux maîtrisées en 2025 tout en soutenant l'ensemble des activités clés.

FONDS DE PLACEMENT

À la clôture de l'exercice, les fonds et leur montant étaient répartis suit :

- Fonds général : 19 677 823 \$
- Fonds du Coquelicot : 7 420 532 \$
- Fonds du Centenaire : 2 423 041 \$
- Fonds RCEL : 1 561 090 \$

L'inflation s'est résorbée par rapport aux hauts taux observés en 2022 et 2023, et les taux d'intérêt diminuent de façon progressive. L'incertitude toutefois persiste, en raison des tensions commerciales mondiales, des fluctuations monétaires et des risques géopolitiques. L'économie canadienne devrait croître plus lentement. Les taux d'intérêt plus bas en 2026 devraient contribuer à soutenir les marchés, bien que la volatilité soit susceptible de se maintenir.

FAITS SAILLANTS DU BUDGET

Les résultats financiers de la Légion en 2025 ont été supérieurs aux prévisions budgétaires et témoignent d'une année positive dans plusieurs

secteurs d'activité. Les revenus totaux se sont élevés à 13 808 780 \$, soit 920 075 \$ (+7,1 %) de plus que le budget établi à 12 888 705 \$. L'un des principaux facteurs aura été les revenus du Département de l'approvisionnement, qui ont dépassé le budget de 456 569 \$. La hausse de la demande pour nos produits, combinée au succès des articles liés aux célébrations du Centenaire, a contribué à ces résultats supérieurs. Les revenus d'adhésion ont également continué de bien performer, en hausse sur le budget de 218 878 \$, alors que la croissance des nouveaux membres et les renouvellements se sont maintenus tout au long de l'année. Des revenus additionnels au-delà du budget ont également été réalisés avec le Programme de bénéfices pour membres, les dons corporatifs, ainsi que quelques postes non budgétés, tels que les legs successoraux. Les revenus de placement sont aussi demeurés stables et légèrement supérieurs aux prévisions, malgré l'incertitude économique persistante et les fluctuations des marchés.

Les dépenses totales pour 2025 se sont élevées à 13 097 722 \$, soit 219 977 \$ (+1,7 %) au-dessus du budget. Bien que certaines activités aient subi des coûts plus élevés que prévus, l'ensemble des dépenses est demeuré sous contrôle par rapport à la croissance des revenus. Les écarts les plus importants proviennent des opérations de la Legion House, dont les dépenses ont principalement été influencées par le projet de remplacement du système CVC, initialement prévu pour l'exercice précédent, mais complété en 2025. Les coûts d'exploitation de la chaîne d'approvisionnement ont également augmenté en raison d'une activité de vente plus soutenue et de la hausse des frais de distribution. Les dépenses liées à l'adhésion ont progressé de manière raisonnable, reflétant l'utilisation accrue des services en ligne et du traitement numérique de l'adhésion.

D'autre part, plusieurs départements ont terminé l'exercice en deçà de leur budget, contribuant ainsi à atténuer les dépassements observés par ailleurs. Les Services financiers, les Services aux vétérans, les comités, les contributions au régime de pension de l'employeur et les autres dépenses de

programmes ont tous enregistré des économies par rapport au budget. Les dépenses en technologies de l'information sont également demeurées légèrement inférieures aux prévisions, malgré certains travaux de maintenance et de mises à niveau reportés des exercices précédents.

Grâce à la forte performance des revenus, le résultat net des opérations a atteint 414 956 \$, nettement supérieur à un excédent budgété de 10 960 \$. Les résultats de 2025 reflètent une année financière solide, soutenus par la croissance de l'adhésion et la performance du département de l'Approvisionnement, offrant une base robuste alors que la Légion amorce l'année 2026 et poursuit l'élan généré par les initiatives liées à son 100^e anniversaire.

Pour 2026 et 2027, nos prévisions budgétaires laissent entrevoir pour la Légion une croissance stable. Les recettes devraient continuer à augmenter, passant de 14 482 851 \$ en 2026 à 14 624 193 \$ en 2027, principalement en raison de la croissance continue du nombre de membres et au maintien d'un niveau de ventes élevées après le succès des activités du 100^e anniversaire. Les renouvellements d'adhésion resteront solides et les filiales continueront d'attirer de nouveaux membres à travers le pays.

Au même moment, les coûts d'exploitation devraient continuer d'augmenter, avec des dépenses totales prévues à 14 472 595 \$ en 2026 et à 14 483 761 \$ en 2027, en raison de l'inflation et de la hausse des coûts liés au transport, aux technologies, aux services publics, aux assurances et au personnel. Les coûts liés aux Services aux membres et à l'Approvisionnement devraient également rester élevés, ce qui continuera à exercer une pression sur les budgets d'exploitation. Malgré ces défis, la Légion prévoit un équilibre opérationnel avec de modestes excédents de 10 256 \$ en 2026 et de 140 432 \$ en 2027.

Dans l'ensemble, la Légion affiche une santé financière stable, garantissant la poursuite de son

engagement envers les vétérans, les membres et les communautés canadiennes.

RECOMMANDATION : La reconduction de Deloitte à titre de vérificateur pour les exercices 2026 et 2027 est recommandée.

Cijoint les états financiers présentant les résultats réels pour 2024 et 2025 ainsi que les prévisions pour 2027.

Camarades, c'était là mon compte rendu des dépenses réelles pour les années 2024 et 2025 ainsi que des prévisions pour l'année à venir. Je demeure à votre disposition pour toute question ou précision relative à ces résultats.

Je propose l'adoption de mon rapport.

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
RELEVÉ DU REVENU DES DÉPENSES

	2024 ACTUEL	2025 ACTUEL	2025 BUDGET	2026 BUDGET	2027 BUDGET
REVENUE					
MEMBERSHIP FEE REVENUE	6,212,649	6,612,266	6,393,388	7,606,642	7,758,775
CANVET					
- FRAIS D'AGENCE ET SOUTIEN	400,000	400,000	400,000	440,000	448,800
REVENUS D'INVESTISSEMENT	480,652	545,865	540,000	510,000	430,500
SB REVENUE/DIRECT COST REALLOCATION TO FONDS DE CO- QUELICOT	1,152,415	1,247,702	1,247,702	1,281,407	1,307,036
DÉPARTMENT D'APPROVISIONNEMENT	3,388,448	4,175,264	3,718,695	3,838,893	3,915,671
LEGION HOUSE					
- LOCATAIRES	97,920	97,920	97,920	104,784	104,784
- INTERNE	326,000	326,000	326,000	326,000	326,000
DIVERS					
- MASTER CARD	177,817	34,470	-	-	-
CORPORATE DONATIONS	32,000	39,000	10,000	10,000	10,200
MEMBER BENEFITS PROGRAM	245,183	256,994	155,000	280,125	235,728
- OTHER	96,547	27,030	-	85,000	86,700
LEGS SUCCESSORAUUX	151,223	46,269	-	-	-
TOTAL REVENUE	12,760,854	13,808,780	12,888,705	14,482,851	14,624,193

***Note 1**

***Note 1**

La somme de 650 000 dollars est incluse dans les prévisions de recettes provenant des adhésions pour 2026. Cela tient compte de l'initiative du centenaire approuvée, telle que décrite dans la recommandation du CEN datée du 23 novembre 2024. Dans le cadre de cette initiative, tous les nouveaux membres qui adhèrent au cours de l'année du centenaire de la Légion (2026) bénéficieront d'une adhésion gratuite d'un an. Aucune cotisation ni aucun droit d'adhésion ne sera perçu ou versé à quelque niveau que ce soit de l'organisation (Direction nationale, directions provinciales, filiales locales ou revue Légion) pour ces membres au cours de cette première année.

Bien que ces adhésions soient gratuites pour les nouveaux membres, leur coût sera entièrement pris en charge par un investissement ponctuel d'environ 650 000 dollars de la part de la Direction nationale, financé par les investissements nationaux existants. Ce montant est comptabilisé comme recette dans le fonds général aux fins de l'élaboration du budget 2026, afin de refléter la valeur des services fournis.

Les fonds ne seront pas prélevés d'emblée sur le Fonds du centenaire. Les paiements s'effectueront plutôt chaque trimestre, en fonction des besoins, selon le nombre d'adhésions gratuites utilisées au cours de l'année. Cet investissement stratégique devrait générer des avantages à long terme, notamment un retour sur investissement estimé à 563 000 dollars sous forme de recettes provenant des nouvelles adhésions d'ici 2030. Nous prévoyons un retour sur investissement complet d'ici 2028.

	2024 ACTUEL	2025 ACTUEL	2025 BUDGET	2026 BUDGET	2027 BUDGET
DÉPENSES					
REVUE LÉGION - ABONNEMENTS	2,765,468	3,025,805	2,802,525	3,721,897	3,796,335
ADMINISTRATION	1,035,676	993,465	1,009,402	1,015,851	1,036,168
SECTION IT	520,176	546,853	559,594	618,212	630,116
ADHÉSION	871,252	919,142	861,626	919,103	927,355
MARKETING & COMMUNICATIONS	389,296	383,737	369,740	379,633	387,226
MARKETING, PUBLICITÉ ET PROMOTION	958,250	985,832	963,254	1,168,231	981,118
FINANCE	452,374	335,781	410,944	360,492	370,122
BUREAU D'ENTRAIDE	1,140,979	1,221,587	1,301,117	1,336,660	1,363,393
APPROVISIONNEMENT	2,204,806	2,737,669	2,640,096	2,883,850	2,951,888
COMITÉS	831,678	735,824	834,082	876,000	797,692
AUTRES CHARGES DE PROGRAMMES	266,031	58,881	124,600	132,600	135,050
AMORTISSEMENT	99,984	98,686	65,000	75,000	75,000
CONTRIBUTIONS AU RÉGIME DE PENSION - EMPLOYEUR	485,315	531,761	568,045	540,166	580,000
MAISON DE LA LÉGION	362,769	522,699	367,720	444,900	452,298
TOTAL EXPENSE	12,384,054	13,097,722	12,877,745	14,472,595	14,483,761
NET INCOME (LOSS) FROM OPERATIONS	376,800	711,058	10,960	10,256	140,432

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
SERVICES CORPORATIFS

	2024 ACTUEL	2025 ACTUEL	2025 BUDGET	2026 BUDGET	2027 BUDGET
DÉPENSES					
SALARIES	859,179	864,666	859,617	849,841	866,838
INDEMNITÉ DE RETRAITE	16,799	16,998	16,858	16,647	16,980
AUTRES AVANTAGES	105,988	84,462	74,814	82,951	84,610
LEGION HOUSE EXPENSE	39,854	41,735	41,113	42,412	43,260
TOTAL PERSONNEL	1,021,820	1,007,861	992,402	991,851	1,011,688
OFFICE EXPENSE GENERAL	17,336	12,933	19,000	21,000	21,420
FOURNITURES DE BUREAU	44,795	34,088	36,000	36,000	36,720
VOYAGES - PERSONNEL	2,098	893	1,000	8,000	8,160
ASSURANCE	27,005	17,074	45,000	35,000	35,700
LOCATION (CR À ÉDIFICE)	108,000	108,000	108,000	108,000	110,160
RECRUTEMENT DE PERSONNEL	4,039	3,049	2,500	2,500	2,550
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	3,500	3,500	3,500	3,500	3,570
DIVERS	12,378	13,636	6,000	10,000	10,200
FORMATION	4,690	2,431	6,000	10,000	10,200
DÉPENSES TOTAL	1,245,661	1,203,465	1,219,402	1,225,851	1,250,368
MOINS: ATTRIBUÉ À					
DÉPARTEMENT DE L'ADHÉSION	15,000	15,000	15,000	15,000	15,300
MARKETING AND COMMUNICATIONS	15,000	15,000	15,000	15,000	15,300
BUREAU D'ENTRAIDE	30,000	30,000	30,000	30,000	30,600
FONDS DE COQUELICOT	149,985	150,000	150,000	150,000	153,000
	209,985	210,000	210,000	210,000	214,200
DÉPENSES NETTES	1,035,676	993,465	1,009,402	1,015,851	1,036,168

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
SECTION DE LA TECHNOLOGIE INFORMATIQUE (DÉPARTEMENT D'ADMINISTRATION)

	2024 ACTUEL	2025 ACTUEL	2025 BUDGET	2026 BUDGET	2027 BUDGET
DÉPENSES					
SALARIES	186,726	198,493	197,069	211,006	215,226
INDEMNITÉ DE RETRAITE	3,721	3,908	3,858	4,137	4,220
AUTRES AVANTAGES	23,145	24,950	23,867	24,569	25,060
TOTAL PERSONNEL	213,592	227,351	224,794	239,712	244,506
OFFICE EXPENSE GENERAL	3,600	2,011	2,000	2,000	2,040
FOURNITURES DE BUREAU	6	-	500	200	204
LOCATION (CR À ÉDIFICE)	10,000	10,000	10,000	10,000	10,200
DIVERS	186	53	300	300	306
RÉSEAU & PC					
- DONATION APP P&R	-	-	-	50,000	50,000
- MODERNISATION DU SYSTÈME DE TI	16,517	2,785	-	-	-
- CONTRATS D'ENTRETIEN/ LOCATIONS	143,503	200,974	160,000	160,000	163,200
- PROGRAMMATION ET AL.	168,475	142,559	173,000	173,000	176,460
- MATÉRIEL ET AL.	5,980	3,815	10,000	10,000	10,200
- WEBSITE & INTERNET					
- CONNECTIVITÉ & SOUTIEN	5,317	4,305	26,000	20,000	20,000
DÉPENSES TOTAL	567,176	593,853	606,594	665,212	677,116
MOINS: ATTRIBUÉ À					
ADMINISTRATION	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500
FINANCE	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500
ADHÉSION	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500
MARKETING	2,500	2,500	2,500	2,500	2,500
BUREAU D'ENTRAIDE	4,500	4,500	4,500	4,500	4,500
APPROVISIONNEMENT	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000
CANVET	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000
TI	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000
FNL	2,500	2,500	2,500	2,500	2,500
DIVISION COQUELICOT & SOUVENIR	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000
	47,000	47,000	47,000	47,000	47,000
DÉPENSES NETTES	520,176	546,853	559,594	618,212	630,116

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
SECTION DE L'ADHÉSION

	2024 ACTUEL	2025 ACTUEL	2025 BUDGET	2026 BUDGET	2027 BUDGET
REVENU					
FRAIS D'AGENCE	400,000	400,000	400,000	440,000	440,000
REVENU TOTAL	400,000	400,000	400,000	440,000	440,000
DÉPENSES					
SALARIES	455,678	472,053	479,763	506,486	506,486
INDEMNITÉ DE RETRAITE	9,083	9,295	9,303	9,838	10,035
AUTRES AVANTAGES	50,997	57,465	56,960	61,179	62,403
TOTAL PERSONNEL	515,758	538,813	546,026	577,503	578,923
OFFICE EXPENSE GENERAL	76,468	84,339	61,000	61,000	62,220
FOURNITURES DE BUREAU	3,547	2,075	6,100	6,100	6,222
LOCATION (CR À ÉDIFICE)	54,000	54,000	54,000	54,000	55,080
DIVERS	1,700	5,528	3,000	3,000	3,060
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	7,500	7,500	7,500	7,500	7,650
SOUTIEN ADMINISTRATIF	15,000	15,000	15,000	15,000	15,300
CATRES D'ADHÉSION PERMANENTES	40,219	20,634	19,000	40,000	40,800
CARTES D'ADHÉSION, FORMULAIRES ET PAPIER	5,355	13,461	5,000	5,000	5,100
DISTRIBUTION - DOSSIERS D'ADHÉSION	39,367	40,982	40,000	40,000	40,800
FRAIS DE CARTES DE CRÉDIT	112,340	136,810	105,000	110,000	112,200
DÉPENSES TOTAL	874,784	833,064	894,830	937,378	981,864
DÉPENSES NETTES	871,254	919,142	861,626	919,103	927,355

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
MARKETING

	2024 ACTUEL	2025 ACTUEL	2025 BUDGET	2026 BUDGET	2027 BUDGET
DÉPENSES					
SALARIES	368,419	388,649	376,460	387,936	395,695
INDEMNITÉ DE RETRAITE	7,339	7,651	7,404	7,634	7,787
AUTRES AVANTAGES	32,168	34,543	32,938	33,497	34,167
TOTAL PERSONNEL	441,722	393,766	457,793	397,869	405,826
OFFICE EXPENSE GENERAL	3,749	4,244	3,300	3,300	3,366
FOURNITURES DE BUREAU	-	141	400	200	204
VOYAGES - PERSONNEL	303	182	400	400	408
LOCATION (CR À ÉDIFICE)	10,000	10,000	10,000	10,000	10,200
DIVERS	1,655	1,989	2,500	2,500	2,550
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	2,500	2,500	2,500	2,500	2,550
ADMINISTRATIVE SUPPORT	15,000	15,000	15,000	15,000	15,300
DÉPENSES TOTAL	441,133	464,899	450,902	462,967	472,226
LESS: FONDS DE COQUELICOT CHARGBACK	51,836	81,162	81,162	83,334	85,001
DÉPENSES NETTES	389,297	383,737	369,740	379,633	387,226

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
MARKETING, PUBLICITÉ ET PROMOTION

	2024 ACTUEL	2025 ACTUEL	2025 BUDGET	2026 BUDGET	2027 BUDGET
MÉDIAS - PRESSE ÉCRITE					
PUBLICITÉ - CANVET	23,274	29,996	24,000	40,000	40,800
MÉDIAS - VIDÉOS ET PHOTOGRAPHIE					
VIDÉO PROMOTIONNELLES	-	8,854	25,000	25,000	25,500
MÉDIA - INTERNET					
ADMINISTRATION DU SITE WEB LEGION.CA	159,420	183,639	125,000	150,000	153,000
MÉDIA - RELATIONS PUBLIQUES ET ÉVÉNEMENTS					
COUVERTURE MÉDIATIQUE ET RELA- TIONS PUBLIQUES (ATHLÉTISME)	10,342	2,980	10,000	25,000	25,500
SOUTIEN - FAC	113,255	83,324	128,250	128,250	130,815
PROGRAMMES ET CAMPAGNES					
CENTENARY SOCIAL MEDIA CAMPAIGN		-	-	250,000	-
ADHÉSION GRATUITE POUR LES RETRAITÉS DES FAC	31,950	-	55,000	-	-
DÉPLIANT DE NON-RENOUVELLEMENT	136,229	164,049	100,000	100,000	102,000
PROGRAMME D'INCITATION	28,250	28,250	28,250	31,075	31,697
POUR RENOUVELLEMENT	4,520	3,390	15,000	5,000	5,100
CANVET PROGRAMME DE DESIGN	1,482	2,486	5,000	5,000	5,100
ARTICLES PROMOTIONNELS ET DONS	53,337	169,436	70,000	70,000	71,400
CAMPAGNE DE MÉDIAS SOCIAUX	232,937	196,797	225,000	225,000	229,500
CAMPAGNE EN LIGNE AU MOYEN DE BANNIÈRES	73,996	61,883	55,000	55,000	56,100
BULLETIN ÉLECTRONIQUE POUR MEMBRES ET FILIALES	49,720	58,591	75,000	75,000	76,500
CAMPAGNE DE MÉDIAS SOCIAUX	87,355	90,957	90,000	94,500	96,390
VOYAGES	2,586	-	7,500	7,500	7,650
IMPRESSION DE MATÉRIEL - AUTRE					
MATÉRIEL DE MARKETING – FILIALES	27,317	30,525	40,000	40,000	40,800
DÉPENSES TOTALES	1,035,970	1,115,157	1,078,000	1,326,325	1,097,852
MOINS : DÉBIT COMPENSATOIRE 18 % – FONDS DU COQUELICOT	125,760	194,040	194,040	237,389	197,613
DÉPENSES NETTES	910,210	921,117	883,960	1,088,936	900,238

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
DEPARTMENT DES FINANCES

	2024 ACTUEL	2025 ACTUEL	2025 BUDGET	2026 BUDGET	2027 BUDGET
DÉPENSES					
SALARIES	480,334	616,710	616,670	643,506	656,376
INDEMNITÉ DE RETRAITE	9,615	12,142	12,083	12,620	12,872
AUTRES AVANTAGES	51,853	63,701	58,854	62,229	63,474
CONTRAT	61,271	-	-	-	-
TOTAL PERSONNEL	603,073	692,553	687,607	718,355	732,722
OFFICE EXPENSE GENERAL	4,672	7,948	6,500	5,000	5,100
FOURNITURES DE BUREAU	1,194	1,382	1,700	1,700	1,734
VOYAGES - PERSONNEL	0	39	100	100	102
HONORAIRES - VÉRIFICATION	130,808	95,000	95,000	100,000	102,000
LOCATION (CR À ÉDIFICE)	29,000	29,000	29,000	29,000	29,580
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	7,500	7,500	7,500	7,500	7,650
ERP UPGRADE	92,284	-	100,000	-	-
DIVERS	5,406	1,829	7,500	7,500	7,650
DÉPENSES TOTALES	873,937	835,251	934,907	869,155	886,538
MOINS: ATTRIBUÉ À					
APPROVISIONNEMENT	63,340	68,998	93,491	86,916	88,654
SERVICES AUX VÉTÉRANS	69,408	93,491	93,491	86,916	88,654
SERVICES DU COQUELICOT	138,815	186,981	186,981	173,831	177,308
FONDATION NATIONALE LÉGION	40,000	40,000	40,000	40,000	40,800
CANVET	110,000	110,000	110,000	121,000	121,000
	421,563	499,470	523,963	508,663	516,416
DÉPENSES NETTES	452,374	335,781	410,944	360,492	370,122

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
SERVICES AUX VÉTÉRANS

	2024 ACTUEL	2025 ACTUEL	2025 BUDGET	2026 BUDGET	2027 BUDGET
REVENUS					
SUBVENTION DU FONDS DU COQUELICOT	1,152,415	1,247,702	1,247,702	1,281,407	1,307,036
DÉPENSES					
SALARIES	877,660	918,432	969,303	994,889	1,014,787
INDEMNITÉ DE RETRAITE	17,515	18,134	19,052	19,564	19,955
AUTRES AVANTAGES	78,842	91,964	79,948	90,591	92,403
TOTAL PERSONNEL	974,017	1,028,530	1,068,303	1,105,044	1,127,145
OFFICE EXPENSE GENERAL	6,924	7,629	8,500	8,500	8,670
FOURNITURES DE BUREAU	3,053	3,799	3,000	3,000	3,060
VOYAGES - PERSONNEL	4,651	8,113	5,000	10,000	10,200
LOCATION (CR À ÉDIFICE)	45,000	45,000	45,000	45,000	45,900
CONFÉRENCE DES OFFICIERS D'ENTRAIDE	-	-	42,000	42,000	42,840
PLAIDOYER & REPRÉSENTATION	290	-	700	700	714
SOUTIEN ADMINISTRATIF	30,000	30,000	30,000	30,000	30,600
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	4,500	4,500	4,500	4,500	4,590
SERVICES FINANCIERS – FRAIS & DÉBITS COMPENSATOIRES	69,408	93,491	93,114	86,916	88,654
DIVERS	3,136	525	1,000	1,000	1,020
DÉPENSES TOTALES	1,140,979	1,221,587	1,301,117	1,336,660	1,363,393

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
GESTION – CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

	2024 ACTUEL	2025 ACTUEL	2025 BUDGET	2026 BUDGET	2027 BUDGET
REVENUS					
VENTES TOTALES	3,370,074	4,161,933	3,718,695	3,838,893	3,915,671
MOINS: COÛT DES MARCHANDISES	1,398,171	1,638,909	1,550,000	1,685,724	1,719,438
PROFIT BRUT	1,971,903	2,523,024	2,168,695	2,153,169	2,196,232
REDEVANCES/LEGION LAGER	(18,374)	(13,331)	(15,000)	(15,000)	(15,000)
DIRECTIONS PROVINCIALES- 5.0% MARGE SUR COÛT D'ACHAT	99,388	129,298	100,500	106,908	109,812
DÉPENSES					
SALARIES	624,660	627,113	616,359	649,377	662,365
INDEMNITÉ DE RETRAITE	11,989	12,332	11,993	12,654	15,185
AUTRES AVANTAGES	75,608	75,285	69,698	75,099	90,119
PERSONNEL TEMPORAIRE ET CONTRACTUEL	43,077	15,711	5,000	10,000	10,000
TOTAL PERSONNEL	755,334	730,441	703,050	747,130	777,668
WEBSTORE DEVELOPMENT				100,000	100000
OFFICE EXPENSE GENERAL	6,275	5,543	6,500	7,500	7,650
FOURNITURES DE BUREAU	4,409	4,545	1,500	2,000	2,040
FREIGHT, EXPRESS & POSTAGE	57,679	186,963	200,000	200,000	200,000
VOYAGES - PERSONNEL	-	941	500	1,000	1,020
ASSURANCE	4,152	2,966	3,500	4,500	4,590
LOCATION (CR À ÉDIFICE)	60,000	60,000	60,000	60,000	61,200
MAGASIN VIRTUEL - LIGNE DE CONNEXION TI	18,543	18,230	16,000	20,000	20,400
DISTRIBUTION PUBLICITÉ/CATALOGUE	70,904	60,626	70,000	49,000	49,980
MATÉRIEL D'EMBALLAGE	63,513	69,850	70,000	75,000	76,500
SOUTIEN ADMINISTRATIF ET FINANCIER	63,340	68,998	93,491	86,916	88,654
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	7,000	7,000	7,000	7,000	7,140
DIVERS	3,528	804	3,500	3,500	3,570
DÉPENSES TOTALES	1,214,065	1,346,205	1,335,541	1,470,454	1,510,224
MOINS: MONTANT RECOUVRABLE DU FONDS DU COQUELICOT	(407,430)	(247,445)	(245,445)	(272,328)	(277,775)
DÉPENSES NETTES	806,635	1,098,760	1,090,096	1,198,126	1,232,450

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
DÉPENSES DIVERSES

	2024 ACTUEL	2025 ACTUEL	2025 BUDGET	2026 BUDGET	2027 BUDGET
DEMANDE DE SOUTIEN	4,629	-	10,000	10,000	10,000
REPRÉSENTATION DE LA LÉGION - COMITÉS LOCAUX	63	-	100	100	100
FRAIS JURIDIQUES ET AUTRE	231,817	34,224	92,500	92,500	94,350
TRADUCTION (NOTA)	29,522	24,657	22,000	30,000	30,600
DÉPENSES TOTALES	266,031	58,881	124,600	132,600	135,050

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
LEGION HOUSE

	2024 ACTUEL	2025 ACTUEL	2025 BUDGET	2026 BUDGET	2027 BUDGET
REVENU					
LOYER DES LOCATAIRES	97,920	87,920	97,920	104,784	104,784
LOYER - ATTRIBUTION AUX DEP'T					
- ADMINISTRATION	108,000	108,000	108,000	108,000	108,000
- ADHÉSION	54,000	54,000	54,000	54,000	54,000
- MARKETING	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000
- SERVICES AUX VÉTÉRANS	45,000	45,000	45,000	45,000	45,000
- APPROVISIONNEMENT	60,000	60,000	60,000	60,000	60,000
- FINANCE	29,000	29,000	29,000	29,000	29,000
- SECTION TI	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000
- DIVISION COQUELICOT & SOUVENIR	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000
REVENU TOTAL	423,920	413,920	423,920	430,784	430,784
DÉPENSES					
ENTRETIEN D'ASCENSEUR	5,892	5,217	6,120	6,300	6,426
CLIMATISATION, ÉLECTRICITÉ ET PLOMBERIE	56,080	29,384	43,600	43,600	44,472
INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR	102,013	94,880	92,000	92,000	93,840
CONTRAT ET PRODUITS DE NETTOYAGE	56,690	55,086	60,000	60,000	61,200
FUEL/MAZOUT	11,497	13,574	20,000	20,000	20,400
ÉLECTRICITÉ	43,465	49,141	60,000	60,000	61,200
SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUT	9,314	10,284	9,000	9,000	9,180
TAXES	66,011	67,748	67,000	69,000	70,380
ASSURANCE	11,807	8,415	10,000	10,000	10,200
FONDS DE PRÉVOYANCE	-	188,970	-	75,000	75,000
DÉPENSES TOTALES	362,769	522,699	367,720	444,900	452,298

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
DÉPENSES DES COMITÉS ET OFFICIERS ÉLUS

	2024 ACTUEL	2025 ACTUEL	2025 BUDGET	2026 BUDGET	2027 BUDGET
COMITÉS					
ANCIENS, COMBATTANTS, SERVICE ET AÎNÉS	12,581	17,253	25,950	20,950	21,369
ADHÉSION	5,706	6,886	4,000	4,000	4,000
RCEL	-	-	400	400	408
SPORTS	295,403	325,700	388,212	361,600	371,832
RITUEL ET RÉCOMPENSES	-	1,721	1,620	1,650	1,683
COMITÉ DU CONGRÈS	8,726	1,309	7,000	10,500	10,710
CONSTITUTIONS ET LOIS	324	1,369	850	850	867
DÉFENSE ET SÉCURITÉ	25,364	15,777	15,500	17,500	17,850
CONSULTATION DES VÉTÉRANS	723	-	1,450	1,450	1,479
EQUITY, DIVERSITY & INCLUSION	-	-	5,500	75,000	5,610
ALLONS DE L'AVANT	-	-	750	750	765
COQUELICOT ET SOUVENIR	19,906	19,022	27,150	27,250	27,795
TOTAL - COMITÉ	368,733	389,037	478,382	521,900	464,368
OFFICIERS ÉLUS	66,820	66,207	111,500	55,500	77,010
CEN-OFFICIERS SUPÉRIEURS ÉLUS	179,799	147,079	87,200	93,600	95,604
CONGRÈS NATIONAL	216,326	133,501	157,000	205,000	160,710
SOUS-TOTAL	462,945	346,787	355,700	354,100	333,324
DÉPENSES TOTALES	831,678	735,824	834,082	876,000	797,692

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
OFFICIERS ÉLUS ET PRÉSIDENT NATIONAL

	2024 ACTUEL	2025 ACTUEL	2025 BUDGET	2026 BUDGET	2027 BUDGET
SÉANCES DU C.É.N.:					
VOYAGES	-	-	1,500	1,500	1,530
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	-	-	1,000	1,000	1,020
DIVERS	3,740	-	500	500	510
SOUS-TOTAL	3,740	-	3,000	3,000	3,060
DOMINION PRESIDENT:					
VOYAGES	18,040	5,812	48,500	30,000	30,600
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	17,325	13,282	27,500	10,000	10,200
HOSPITALITY	21,116	17,062	5,000	5,000	5,100
OFFICE EXPENSE GENERAL	1,869	487	2,500	2,500	2,550
DIVERS	4,730	4,397	5,000	5,000	5,100
SOUS-TOTAL	63,080	41,040	88,500	52,500	53,550
PROVINCIAL CONVENTIONS:					
VOYAGES	-	10,315	14,000	-	14,280
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	-	14,852	6,000	-	6,120
SOUS-TOTAL	0	25,167	20,000	0	20,400
TOTAL	66,820	66,207	111,500	55,500	77,010

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL

	2024 ACTUEL	2025 ACTUEL	2025 BUDGET	2026 BUDGET	2027 BUDGET
SÉANCES DU C.É.N.:					
VOYAGES	68,498	46,211	40,000	45,000	45,900
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	8,779	77,425	35,000	35,000	35,700
OFFICE EXPENSE GENERAL	-	33	100	100	102
DIVERS	12,026	16,701	8,000	8,000	8,160
SOUS-TOTAL D.E.C. MEETINGS	89,303	140,370	83,100	88,100	89,862
RÉUNIONS DES OFFICIERS SUPÉRI- EURS ÉLUS					
VOYAGES	8,130	4,488	6,000	8,000	8,160
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	9,138	7,257	4,000	4,000	4,080
FOURNITURES DE BUREAU	-	147	-	-	-
DIVERS	227	818	100	100	102
	17,495	12,710	10,100	12,100	12,342
MOINS:					
ACTIONNAIRES ET CONSEIL CANVET	(6,000)	(6,000)	(6,000)	(6,600)	(6,600)
TOTAL	70,314	147,079	87,200	93,600	95,604

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
CONGRÈS NATIONAL

	2024 ACTUEL	2025 ACTUEL	2025 BUDGET	2026 BUDGET	2027 BUDGET
CEN					
VOYAGES	31,848	(542)	-	30,000	-
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	68,428	129	-	65,000	-
PERSONNEL					
VOYAGES	34,720	768	-	30,000	-
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	69,416	3,529	-	65,000	-
PRÉSIDENT SORTANT					
VOYAGES	5,669	-	-	7,500	-
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	8,332	-	-	10,000	-
CONGRÈS NATIONAL – COMMANDANTS DE ZONE					
VOYAGES	-	-	-	5,000	-
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	-	-	-	6,000	-
AUTRES					
VOYAGES	2,802	-	-	5,000	-
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	2,375	-	-	2,000	-
ACCREDITATIONS	-	-	-	-	-
ACCREDITATIONS	287	-	-	-	-
IMPRIMERIE & DESIGN					
RAPPORTS DE CONGRÈS	10,847	-	-	12,000	-
AUTRES	-	-	-	-	-
SERVICES DE TRADUCTION & D'INTERPRÉTATION	-	-	-	1,000	-
FRAIS POSTAUX	-	-	-	15,000	-
FRAIS DE TRANSPORT	15,070	-	-	-	-
ACTIVITÉS SOCIALES					
RÉCEPTION DU PRÉSIDENT	14,392	-	-	5,000	-
AUTRES	2,271	-	-	2,000	-
CENTRE DES CONGRÈS	84,555	-	-	100,000	-
CONGRÈS – OPÉRATIONS	188,280	-	-	242,000	-
TRANSPORTATION	8,403	-	-	10,000	-
CÉRÉMONIES	1,089	-	-	1,000	-
COMITÉ LOCAL DES PRÉPARATIFS	2,380	-	-	6,000	-
	551,163	3,884	0	619,500	0
BOOTH REVENUE	(51,866)		0	(50,000)	0
FRAIS D'INSCRIPTION DES DÉLÉGUÉS	(51,697)	0	0	(75,000)	0
SOUS-TOTAL	447,600	3,884	0	494,500	0
PROVISION	(200,000)	150,000	150,000	(250,000)	150,000
SUB TOTAL	247,600	132,191	150,000	244,500	150,000
RECOUVREMENTS	(40,000)	0	0	(50,000)	0
TOTAL	207,600	132,191	150,000	194,500	150,000
COMITÉ (DE 15A)	8,726	1,309	7,000	10,500	10,710
TOTAL – CONGRÈS & COMITÉ	216,326	133,501	157,000	205,000	160,710

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
COMITÉ DU CONGRÈS

	2024 ACTUAL	2025 ACTUAL	2025 BUDGET	2026 BUDGET	2027 BUDGET
VOYAGES	4,666	1,309	5,000	8,000	8,160
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	4,060	-	2,000	2,500	2,550
OFFICE EXPENSES	710	-	-	100	100
TOTAL	8,726	1,309	7,000	10,500	10,710

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
RAPPROCHEMENT DES RECETTES NETTES — 31 DÉCEMBRE

2024

RECETTES (DÉPENSES) SELON LES ÉTATS FINANCIERS DES SERVICES			
AJUSTEMENTS DE RECETTES - ÉF INTERNES		12,760,854	
PLUS			
	SERVICES FINANCIERS CANVET	110,000	
	CHARGE NETTE DE LA JUSTE VALEUR DE L'INVESTISSEMENT	1,067,661	
	SUPPLY REVENUE ADJUSTMENT	32,985	
	OTHER REVENUE	457,657	
MOINS			
	IMPUTATIONS INTERNES DES SERVICES	(316,000)	
	SUBVENTION DU COQUELICOT DE L'ACSA	(1,152,415)	
	RECETTES SELON LES ÉF VÉRIFIÉS		13,641,346
AJUSTEMENT DES DÉPENSES - ÉF INTERNES		12,384,054	
PLUS			
	FRAIS DE GESTION DES INVESTISSEMENTS	119,527	
	LOYER INTERNE PAR SERVICE	326,000	
PLUS/(MOINS) : TRANSFERT DE FONDS DE/(VERS)			
	TRANSFERS POUR LES PENSIONS	(531,761)	
	DOMINIAN CONVENTION REALIZED	200,000	
	BUILDING RESERVE	150,000	
	AMORTISSEMENT DU FONDS D'INVESTISSEMENT IMMO-BILIER	96,284	
	TOTAL DES DÉPENSES SELON LES ÉF VÉRIFIÉS		12,744,104
	RECETTES (DÉPENSE) AVANT LES ÉLÉMENTS SOUS-MENTIONNÉS		897,242
RECETTES NETTES POUR L'ANNÉE SELON LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS		\$	897,242

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
RAPPROCHEMENT DES RECETTES NETTES — 31 DÉCEMBRE

2025

RECETTES (DÉPENSES) SELON LES ÉTATS FINANCIERS DES SERVICES			
	AJUSTEMENTS DE RECETTES - ÉF INTERNES	13,808,780	
PLUS			
	SERVICES FINANCIERS CANVET	110,000	
	CHARGE NETTE DE LA JUSTE VALEUR DE L'INVESTISSEMENT	1,067,661	
	SUPPLY REVENUE ADJUSTMENT		
	OTHER REVENUE	150,000.00	
MOINS			
	IMPUTATIONS INTERNES DES SERVICES	(316,000)	
	SUBVENTION DU COQUELICOT DE L'ACSA	(1,247,702)	
	RECETTES SELON LES ÉF VÉRIFIÉS	(43,347)	
			13,529,392
	AJUSTEMENT DES DÉPENSES - ÉF INTERNES		
		13,086,668	
PLUS	FRAIS DE GESTION DES INVESTISSEMENTS		
	LOYER INTERNE PAR SERVICE	116,653	
		20,592	
	TRANSFERS POUR LES PENSIONS	326,000	
	DOMINIAN CONVENTION REALIZED		
PLUS/(MOINS) : TRANSFERT DE FONDS DE/(VERS)	BUILDING RESERVE	(531,761)	
	AMORTISSEMENT DU FONDS D'INVESTISSEMENT IMMO-BILIER	96,284	
	TOTAL DES DÉPENSES SELON LES ÉF VÉRIFIÉS		13,114,436
	RECETTES (DÉPENSE) AVANT LES ÉLÉMENTS SOUS-MENTIONNÉS		<u>414,956</u>
	RECETTES NETTES POUR L'ANNÉE SELON LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS	\$	<u>414,956</u>

États financiers de la Légion royale canadienne – Direction nationale

31 décembre 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État de l'évolution des soldes de fonds	4
État des résultats – Fonds d'administration générale	5
État des résultats – Fonds grevés d'affectation d'origine externe	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-18

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Légion royale canadienne – Direction nationale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Légion royale canadienne – Direction nationale (la « Direction nationale »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états de l'évolution des soldes de fonds, des résultats – fonds d'administration générale, des résultats – Fonds grevés d'affectations d'origine externe, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Direction nationale au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Direction nationale conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sans réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Direction nationale à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Direction nationale ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Direction nationale.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Direction nationale.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Direction nationale à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Direction nationale à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 1 mai 2026

Légion royale canadienne – Direction nationale
État de la situation financière
au 31 décembre 2025

	Notes	2025 \$	2024 \$
Actifs			
Actifs à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		5 982 925	2 989 244
Débiteurs	3	2 102 523	3 400 596
Montant à recevoir de La Fondation nationale de la Légion	8	268 339	387 932
Montant à recevoir de Publications Canvet Ltée	8	21 572	63 079
Stocks			
Marchandise général		2 186 730	2 282 803
Matériel publicitaire lié au coquelicot		248 136	176 155
Frais payés d'avance		376 920	290 590
Abonnements payés d'avance		2 178 927	1 634 820
		13 366 072	11 225 219
Abonnements payés d'avance - à long-terme		156 873	149 197
Placements négociables	4	30 088 240	29 435 817
Immobilisations corporelles	5	4 118 825	4 311 422
		47 730 010	45 121 655
Passif			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer	6	1 290 521	1 131 813
Produits reçus d'avance à court terme		4 626 415	3 822 385
		5 916 936	4 954 198
Produits reçus d'avance à long terme		379 938	377 103
Obligation au titre des prestations de retraite	7	550 000	542 700
		6 846 874	5 874 001
Engagements	10		
Solde des fonds			
Fonds non affectés		7 096 016	6 265 938
Fonds grevés d'affectations d'origine interne		20 980 252	20 051 472
Fonds grevés d'affectations d'origine externe		12 806 868	12 930 244
		40 883 136	39 247 654
		47 730 010	45 121 655

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil de la Direction nationale,

_____, Président

_____, Trésorier

Légion royale canadienne – Direction nationale
État de l'évolution des soldes de fonds
Exercice terminé le 31 décembre 2025

	Solde au début de l'exercice \$	(charges) de l'exercice, montant \$	Réévaluation s et autres éléments \$	Virements (de) à \$	Solde à la fin de l'exercice \$
Fonds non affectés	6 265 938	(457 735)	(3 800)	1 291 613	7 096 016
Fonds grevés d'affectations d'origine interne					
Fonds investis en immobilisations	4 311 422	(194 970)	—	2 373	4 118 825
Autres fonds grevés d'affectations d'origine interne	3 331 510	—	—	150 000	3 481 510
Fonds de placement	12 408 540	1 067 661	—	(96 284)	13 379 917
Total des fonds grevés d'affectations d'origine interne	20 051 472	872 691	—	56 089	20 980 252
	26 317 410	414 956	(3 800)	1 347 702	28 076 268
Fonds grevés d'affectations d'origine externe					
Fonds de fiducie du coquelicot	8 753 443	1 086 608	—	(1 247 702)	8 592 349
Fonds du centenaire	2 493 175	(19 118)	—	(100 000)	2 374 057
Fonds RCEL	1 592 969	156 836	—	—	1 749 805
Fonds de la bienfaisance	90 657	—	—	—	90 657
Total des fonds grevés d'affectations d'origine externe	12 930 244	1 224 326	—	(1 347 702)	12 806 868
	39 247 654	1 639 282	(3 800)	—	40 883 136

Notes

9

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Légion royale canadienne – Direction nationale
État des résultats – Fonds d'administration générale
Exercice terminé le 31 décembre 2025

	Notes	2025 \$	2024 \$
Produits			
Produits tirés des abonnements		6 612 266	6 212 649
Vente de fournitures		4 161 933	3 370 074
Revenu de parties liées	8		
Frais liés à l'agence des abonnements		400 000	400 000
Frais d'administration		110 000	110 000
Location du bâtiment		97 920	97 920
Legs successoral		46 269	151 223
Redevances – programmes d'avantages des membres		256 994	245 183
Autres produits tirés des abonnements (dons)		39 000	32 000
Redevances de Mastercard		34 470	177 817
Redevances – Bière de la Légion		13 331	18 374
Autres produits	8	27 030	31 947
		11 799 213	10 847 187
Charges			
Services d'entreprise		1 375 491	1 373 184
Bâtiment		564 436	402 622
Comités		753 637	1 198 844
Publicité et promotion	8	930 175	949 385
Services financiers		416 780	533 373
Frais de gestion d'investissement		116 652	107 585
Technologies de l'information		536 853	510 176
Abonnements à la revue Légion	8	3 064 617	2 765 468
Marketing et communications		373 737	379 296
Services aux membres		865 142	817 252
Autres charges de programme		67 692	269 866
Services aux vétérans		1 176 586	1 095 978
Gestion de la chaîne d'approvisionnement			
Fonctionnement		1 038 759	746 636
Coût des marchandises vendues		1 638 909	1 398 171
Amortissement			
Mobilier, matériel et ordinateurs		48 934	50 232
Bâtiment		146 036	146 036
		13 114 436	12 744 104
Produits, montant net, avant les éléments suivants		(1 315 223)	(1 896 917)
Autre produit		—	457 657
Revenu d'investissement			
Variation nette de la juste valeur des placements négociables	4	1 067 661	1 748 265
Dividendes		113 514	108 914
Intérêts		549 004	479 323
		1 730 179	2 794 159
Produits (charges) de l'exercice, montant net		414 956	897 242

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Légion royale canadienne – Direction nationale
État des résultats – Fonds grevés d’affectations d’origine externe
 Exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025			2024
	Fonds de fiducie du coquelicot \$	Fonds du centenaire \$	Fonds RCEL \$	Total \$
Produits				
Dons	543 511	—	204 419	747 930
Dons - partenaires	250 275	—	—	250 275
Coquelicots et couronnes	3 415 632	—	—	3 415 632
Moyens promotionnels	837 306	—	675	837 981
Autres	—	—	—	—
	5 046 724	—	205 094	5 251 818
				4 827 339
Charges				
Publicité et matériel promotionnel	6 618	—	—	6 618
Coquelicots et couronnes	1 726 272	—	—	1 726 272
Moyens promotionnels	385 090	—	—	385 090
Marque de commerce – Défense	24 723	—	—	24 723
Fret	464 886	—	—	464 886
Frais généraux	33 983	—	—	33 983
Frais de gestion d'investissement	43 684	13 201	8 013	64 898
Frais bancaires	46 179	—	—	46 179
Support				
Département de l'approvisionnement	247 445	—	—	247 445
Département de l'administration	150 000	—	—	150 000
Marketing	275 202	—	—	275 202
Finance	186 981	—	—	186 981
Relations publiques	17 406	—	—	17 406
Opération Père Noël et Jour du Canada	88 425	—	—	88 425
Cérémonie nationale du jour du Souvenir	139 144	—	—	139 144
Marketing et promotion	96 478	—	—	96 478
Subventions	342 457	—	—	342 457
Liaison avec les Caraïbes	338 770	—	—	338 770
Département du coquelicot	—	214 959	—	214 959
Dons	—	—	—	—
Soutien et assistance à la bienfaisance	81 953	—	171 360	253 313
	4 695 696	228 160	179 373	5 103 229
				4 653 806
Produits (charges) montant net, avant les éléments suivants	351 028	(228 160)	25 721	148 589
				173 533
Revenu d'investissement				
Variation nette de la juste valeur des placements négociables	437 259	126 373	74 757	638 389
				1 099 475

Notes

Légion royale canadienne – Direction nationale

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025 \$	2024 \$
Activités d'exploitation		
Produits (charges) de l'exercice, montant net	1 639 282	2 582 486
Éléments hors trésorerie		
Amortissement	194 970	196 268
Pertes (gains) non réalisées sur les placements négociables	(231 700)	(2 664 806)
Gains réalisés à la vente de placements négociables	(1 474 350)	(202 338)
Réévaluation du fonds de retraite	(3 800)	(12 800)
Provision du fonds du régime de retraite	7 300	29 100
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	1 298 073	(1 570 475)
Montant à recevoir de La Fondation nationale de la Légion	119 593	(33 109)
Stocks		
Marchandises en général	96 073	(100 658)
Matériel publicitaire lié au coquelicot	(71 981)	83 664
Frais payés d'avance	(86 330)	70 758
Abonnements payés d'avance	(544 107)	223 290
Montant à recevoir de Publications Canvet Ltée	41 507	137 295
Créditeurs et charges à payer	158 708	(305 343)
Produits reçus d'avance	806 865	1 903
	1 950 103	(1 564 765)
Activités d'investissement		
Produit de cessions de placements négociables	5 757 748	5 511 016
Acquisition de placements négociables	(4 704 121)	(3 890 111)
Acquisition d'immobilisations	(2 373)	(199 359)
	1 051 254	1 421 546
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	3 001 357	(143 219)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	3 138 441	3 281 660
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	6 139 798	3 138 441

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Objectif de l'organisation

La Légion canadienne a été constituée en vertu de la *Companies Act* en 1926. Sa dénomination a été modifiée pour celle de « Légion royale canadienne » en vertu d'une loi du Parlement en 1961. La Légion royale canadienne – Direction nationale (la « Direction nationale ») est un organisme sans but lucratif au sens de l'alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est exempté d'impôt sur le revenu.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été établis par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL »). Les principales conventions comptables sont les suivantes :

Base de présentation

La Direction nationale adopte la comptabilité par fonds pour présenter ses activités.

Fonds non affectés

Toutes les opérations autres que celles grevées d'affectations d'origine externe ou désignées par la direction comme étant des fonds grevés d'affectations d'origine interne sont comptabilisées dans le fonds non affecté. La direction procède à des transferts discrétionnaires entre le fonds non affecté et les fonds grevés d'affectations d'origine interne.

Les fonds grevés d'affectations d'origine interne sont comptabilisés comme suit :

Fonds investis en immobilisations

Le fonds investis en immobilisations se compose des immobilisations, moins l'amortissement cumulé et l'encours des emprunts hypothécaires ou autres emprunts attribuables à l'acquisition, à la construction ou à l'amélioration de ces immobilisations.

Autres fonds grevés d'affectations d'origine interne

Ces fonds ont été créés en vue d'établir des réserves pouvant être utilisées au besoin. La Direction nationale procède à des transferts discrétionnaires depuis et vers ces fonds suivant les besoins.

Fonds du régime de retraite

Les cotisations au régime de retraite et la charge de retraite établie par calculs actuariels sont prises en compte dans le Fonds du régime de retraite.

Fonds de placement

Les intérêts et les dividendes gagnés sur les placements négociables sont pris en compte dans le Fonds de placement ou dans le Fonds grevé d'affectations d'origine externe auquel ils sont rattachés. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés à la vente de placements négociables non affectés sont pris en compte dans le Fonds de placement, lequel a été établi le 1^{er} janvier 1998 par voie de virement de tous les placements alors détenus.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Les Fonds grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés comme suit :

Fonds de fiducie du coquelicot

Le Fonds de fiducie du coquelicot de la Légion royale canadienne – Direction nationale (le « Fonds de fiducie du coquelicot ») comptabilise les ventes de coquelicots et de couronnes et le matériel publicitaire lié au coquelicot dans les postes correspondants des directions provinciales et des bureaux locaux. Les fonds recueillis servent à venir en aide aux vétérans du Canada et à leurs personnes à charge ainsi qu'aux vétérans du Commonwealth et des pays alliés résidant au Canada qui sont dans le besoin; les fonds servent également à payer les charges de fonctionnement des Services aux vétérans de la Direction nationale et à accorder une subvention au Fonds RCEL en vue de soutenir les vétérans dans les Caraïbes.

Fonds du centenaire, Fonds RCEL et Fonds de la bienfaisance (les « fonds spéciaux »)

Les fonds spéciaux sont cumulés afin de financer des activités spéciales, y compris un camp d'athlétisme pour les jeunes et les allocations versées aux vétérans du Commonwealth dans les Caraïbes.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse, des dépôts bancaires et d'autres placements hautement liquides à court terme dont la durée initiale est d'au plus trois mois.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût établi selon la méthode du premier entré, premier sorti ou à la valeur de réalisation nette si celle-ci est moins élevée.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Direction nationale devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Direction nationale qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Direction nationale dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements négociés, lesquels sont évalués à la juste valeur.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie et l'équivalent de trésorerie, les débiteurs, le montant à recevoir de La Fondation nationale de la

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Direction nationale comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles et amortissement

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs aux taux annuels suivants :

Bâtiment	2,5 %
Mobilier et matériel	10,0 %
Ordinateurs	10,0 %

Avantages sociaux futurs

Le régime de retraite de la Légion royale canadienne – Direction nationale est un régime de retraite interentreprises contributif à prestations déterminées dont bénéficient tous les employés de la Direction nationale et de Publications Canvet Ltée. Les prestations de retraite à payer annuellement sont calculées d'après le salaire moyen de fin de carrière et les années de service décomptées.

En plus du régime de retraite, la Direction nationale verse des allocations de retraite déterminées à ses employés comptant un nombre minimal d'années de service et ayant atteint un âge minimal.

Selon la méthode de la constatation immédiate, le coût total, exclusion faite des réévaluations et des autres éléments, est inclus dans les produits (charges) nets du fonds approprié. Les gains et les pertes actuariels, les coûts des services passés ainsi que les autres réévaluations et autres éléments sont comptabilisés directement dans les soldes de fonds.

L'obligation au titre des prestations constituées du régime de retraite est évaluée à la lumière des plus récentes évaluations actuarielles effectuées aux fins de la capitalisation. L'obligation au titre des prestations de retraite est estimée selon une évaluation actuarielle préparée à des fins comptables.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre de produits du fonds grevé d'affectations d'origine externe approprié. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à titre de produits à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits tirés de la vente de fournitures sont comptabilisés lorsque tous les critères suivants sont respectés : il existe une preuve convaincante de l'existence d'un contrat, les fournitures ont été expédiées ou fournies aux membres, le prix est déterminé ou déterminable et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les cotisations des membres sont comptabilisées en revenue l'année où ils sont reçus, à moins que les cotisations soient liées à une année subséquente, dans ce cas le montant sera différé et comptabilisé en revenue l'année à laquelle les cotisations sont liées.

Ventilation des charges

Une partie des charges liées aux technologies de l'information (maintenance du système, programmation, pièces d'ordinateur et connexion Internet) est répartie entre les postes « Services d'entreprise », « Services financiers », « Marketing et communications », « Services aux membres », « Services aux vétérans » et « Gestion de la chaîne d'approvisionnement – Fonctionnement » de l'état des résultats du Fonds d'administration afin de refléter le soutien apporté par la direction et la surveillance exercée par celle-ci dans ces secteurs. La répartition de ces charges est fondée sur une estimation du temps que consacre à ces secteurs le personnel concerné des technologies de l'information au cours de l'exercice.

Une partie des charges liées aux Services d'entreprise (salaires et bureau) est répartie entre les postes « Gestion de la chaîne d'approvisionnement – Fonctionnement », « Marketing et communications », « Services aux membres », « Services financiers » et « Services aux vétérans » de l'état des résultats du Fonds d'administration, ainsi que « Support – Département de l'administration » du Fonds de fiducie du coquelicot, afin de refléter le soutien apporté par la direction et la surveillance exercée par celle-ci dans ces secteurs. La répartition de ces charges est fondée sur une estimation du temps que consacre le personnel administratif concerné à ces secteurs au cours de l'exercice.

Une partie des charges liées à la Gestion de la chaîne d'approvisionnement – Fonctionnement (salaires et entrepôt) est affectée au poste « Support – Département de l'approvisionnement » du Fonds de fiducie du coquelicot, afin de refléter les frais d'entreposage, d'expédition et de manutention du stock de marchandises du Fonds de fiducie du coquelicot ainsi que les frais de traitement des ventes. Les frais d'entreposage général sont répartis à raison de 7 \$ le pied carré de la superficie totale de l'entrepôt consacrée aux stocks du Fonds de fiducie du coquelicot. Le solde des charges est réparti selon une estimation du temps consacré par le personnel concerné à ces secteurs au cours de l'exercice.

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux NCOSBL, la direction doit formuler des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants présentés de l'actif et du passif, les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que les montants présentés des produits et des charges des exercices visés. Les estimations clés de la direction incluent la provision pour mauvaises créances, l'évaluation des stocks, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les hypothèses qui sous-tendent le calcul des avantages sociaux futurs et la détermination de certaines charges à payer. Les

3. Débiteurs

	2025	2024
	\$	\$
Direction nationale, bureaux locaux et membres		
Non affecté	1 270 334	2 196 084
Fonds de fiducie du coquelicot	801 447	1 173 093
Autres		
Non affecté	6 791	7 110
Intérêts courus	23 951	24 309
	2 102 523	3 400 596

4. Placements négociables

	2025		2024	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
	\$	\$	\$	\$
Fonds d'administration	19 157 484	15 446 483	17 801 186	14 583 716
Non affecté	19 157 484	15 446 483	17 801 186	14 583 716
Fonds de fiducie du coquelicot	7 156 540	6 140 332	8 233 965	6 902 989
Fonds du centenaire	2 305 872	1 918 097	2 320 058	1 942 570
Fonds RCEL	1 468 344	1 260 351	1 080 608	915 266
Fonds grevés d'affectations d'origine externe	10 930 756	9 318 780	11 634 631	9 760 825
	30 088 240	24 765 264	29 435 817	24 344 541

Les variations de la juste valeur des placements négociables se présentent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Variation réalisée de la juste valeur des placements négociables		
Fonds de placement	574 130	76 175
Fonds grevés d'affectations d'origine externe	900 219	106 759
	1 474 349	182 934
Variation non réalisée de la juste valeur des placements négociables		
Fonds de placement	493 531	1 672 090

4. Placements négociables (suite)

Les placements négociables se composent de ce qui suit :

	2025		2024	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
	\$	\$	\$	\$
Obligations d'État ou obligations garanties par l'État	2 972 944	2 991 265	2 882 734	2 943 659
Obligation de sociétés et fonds d'obligations en gestion commune	13 944 687	14 019 521	12 569 589	12 694 915
Actions de sociétés et fonds d'action en gestion commune	13 170 609	7 754 478	13 983 494	8 705 967
	30 088 240	24 765 264	29 435 817	24 344 541

Les obligations d'État ou les obligations garanties par l'État portent intérêt à des taux fixes allant de 1,25 % à 3,70 % et viennent à échéance entre 2026 et 2032 (taux allant de 1,25 % à 3,75 % et échéance entre 2025 et 2030, pour l'exercice 2024).

Les obligations de sociétés portent intérêt à des taux fixes allant de 2,25 % à 5,00 % et viennent à échéance entre 2026 et 2032 (taux allant de 2,20 % à 6,50 % et échéance entre 2026 et 2030 pour l'exercice 2024). Les fonds d'obligations en gestion commune investissent dans des obligations à court et à long terme de qualité supérieure émises par l'État ou par des sociétés qui portent intérêt à taux fixe.

La Direction nationale investit, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire de fonds d'actions en gestion commune, dans des titres de sociétés de différents secteurs, dont l'énergie, les matériaux, les produits industriels, les biens de consommation discrétionnaire, les biens de consommation de base, les institutions financières, les services de télécommunications et les services publics.

5. Immobilisations

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
	\$	\$	\$	\$
Terrains	950 220	—	950 220	950 220
Bâtiment	5 857 585	2 811 193	3 046 392	3 192 428
Mobilier et matériel	114 583	105 098	1 100	6 016
Ordinateurs	231 672	110 559	121 113	162 758
	7 145 675	3 026 850	4 118 825	4 311 422

Au 31 décembre 2024, le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient respectivement à 7 152 054 \$ et à 2 841 522 \$.

6. Sommes à payer à l'État

Des sommes à payer à l'État (TPS/TVH exigibles) de 60 233 \$ (7 097 \$ en 2024) sont incluses dans les dettes fournisseurs et charges à payer.

7. Avantages sociaux futurs

La Direction nationale offre un régime de retraite à prestations déterminées pour ses employés et les employés de Publication Canvet Ltée (« Canvet »). La Direction nationale offre également un régime de retraite à certains employés, qui est payable en un seul versement au moment de leur retraite.

- (a) La Direction nationale est tenue par la réglementation d'effectuer une évaluation de capitalisation au moins tous les trois ans pour son régime de retraite et annuellement pour l'obligation au titre de l'allocation de retraite. L'évaluation actuarielle la plus récente pour le régime de retraite de la Direction nationale a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2023, et l'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations de retraite a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2023.
- (b) Le tableau qui suit présente un rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux avec les montants comptabilisés dans les états financiers au 31 décembre 2025 :

	2025		2024	
	Obligation au titre des prestations de retraite	Régime de retraite	Obligations au titre des prestations de retraite	Régime de retraite
	\$	\$	\$	\$
Juste valeur des actifs du régime	—	(36 808 600)	—	(35 814 500)
Obligation au titre des prestations déterminées	(550 000)	42 515 900	(542 700)	39 507 400
Situation de capitalisation – excédent (insuffisance)	(550 000)	5 707 300	(542 700)	3 692 900
Moins : provision pour moins-value	—	(5 707 300)	—	(3 692 900)
Passif du régime de retraite (obligation au titre des prestations de retraite)	(550 000)	—	(542 700)	—

8. Transactions et soldes entre parties liées

Canvet

Canvet est une entité constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Canvet publie et distribue la revue Légion, qui est vendue aux membres de la Légion royale canadienne, à des abonnés non-membres et au public. La Direction nationale et Canvet sont des entités sous contrôle conjoint du fait que la majeure partie des membres du conseil d'administration et des actionnaires de Canvet sont aussi des membres du conseil de direction de la Direction nationale.

8. Transactions et soldes entre parties liées (suite)

Les opérations suivantes conclues avec Canvet sont incluses dans les charges de l'état des résultats :

	2025	2024
	\$	\$
Revue <i>Légion</i> – abonnements pour l'exercice écoulé	2 937 407	2 548 396
Publicité et promotion	63 200	59 785

Les opérations suivantes conclues avec Canvet sont incluses dans les produits du Fonds d'administration :

	2025	2024
	\$	\$
Frais liés à l'agence des abonnements	400 000	400 000
Frais d'administration	110 000	110 000
Location d'immeuble	97 920	97 920
Divers – Frais de soutien du réseau (inclus dans les produits divers)	5 000	5 000

Ces opérations sont réputées avoir été effectuées dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant qui a été établi et accepté par les apparentés.

Les soldes avec Canvet ne portent pas intérêt et n'ont pas de modalités de remboursement définies.

La Fondation nationale Légion

La Fondation nationale Légion (la « Fondation ») est un organisme de bienfaisance enregistré et constitué en vertu des lois fédérales le 8 avril 2016. La Fondation a été désignée en tant qu'organisme de bienfaisance le 11 septembre 2017. La Fondation a pour objectif la collecte de fonds pour les programmes liés au jour du Souvenir et la prestation de bourses d'études, de bourses et d'aide financière à la collectivité des vétérans.

Un membre de la Direction nationale siège au conseil d'administration de la Fondation, de sorte que la Direction nationale participe aux politiques stratégiques de la Fondation. La Direction nationale ne contrôle pas la Fondation et ne consolide donc pas ses résultats.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Direction nationale a fourni des services et payé des charges au nom de la Fondation s'élevant à 233 031 \$ (380 328 \$ en 2024). Ces transactions sont considérées comme réalisées dans le cours normal des opérations et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant établi et convenu par les parties liées.

Les soldes de la Fondation ne portent pas intérêt et ne comportent aucune modalité de remboursement précise. Le solde dû par la Fondation à la fin de l'exercice s'élevait à 268 339 \$ (387 932 \$ en 2024).

9. Solde de Fonds grevés d'affectations d'origine interne

La Direction nationale affecte à l'interne une partie du solde non affecté au titre des autres charges futures.

	2025	2024
	\$	\$
Bâtiment	275 638	275 638
Conférence RCEL	36 513	36 513
Congrès	255 000	105 000
Abonnements	2 914 359	2 914 359
	3 481 510	3 331 510

10. Engagements

La Direction nationale s'est engagée à verser les montants suivants au titre du matériel, des coquelicots et du matériel lié au jour du Souvenir en vertu de divers contrats :

	\$
2026	1 046 255
2027	933 908
2028	26 085
2029	17 853
2030	—
	2 024 101

11. Ventilation des charges

Une partie des charges liées aux technologies de l'information (maintenance du système, programmation, pièces d'ordinateur et connexion Internet) a été répartie comme suit à l'état des résultats:

	2025	2024
	\$	\$
Non affecté – marketing et communications	15 000	15 000
Non affecté – services aux membres	15 000	15 000
Non affecté – services aux vétérans	30 000	30 000
Fonds de fiducie du coquelicot – soutien – administration	150 000	150 000

Une tranche de 247 445 \$ (407 430 \$ en 2024) des charges liées au poste Gestion de la chaîne d'approvisionnement – Fonctionnement (salaires et entrepôt) a été attribuée aux frais du service Soutien – Administration du Fonds de fiducie du coquelicot.

12. Instruments financiers

La Direction nationale est exposée à divers risques du fait de ses instruments financiers. L'analyse qui suit présente l'exposition et la concentration de la Direction nationale aux risques. La Direction nationale n'utilise aucun instrument financier dérivé pour gérer son exposition aux risques.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Direction nationale ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements associés avec ses obligations financières. La Direction nationale est exposée au risque de liquidité sur ses créditeurs et frais courus. La Direction nationale prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux marchés. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se rapporte aux conséquences négatives des fluctuations du taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière, le revenu de placement et les charges d'intérêts de la Direction nationale. Les placements en instruments à taux fixe de la Direction nationale sont exposés aux fluctuations du taux d'intérêt, alors que les placements en instruments à taux variables sont exposés aux fluctuations des flux de trésorerie. La juste valeur des instruments financiers dont le taux d'intérêt est fixe pourrait fluctuer en fonction des variations des taux d'intérêt du marché. Au 31 décembre 2025, l'incidence potentielle des fluctuations des taux est comme suit.

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Fixe et variable
Placements négociables – obligations	Fixe et variable

Risque de change

Le risque de changes est le risque la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier va varier en raison de modifications des taux de change. La Direction nationale est exposée aux risques de change lorsque les actifs ou passifs financiers sont en devises autre que le dollar canadien. La Direction nationale est exposée au risque de change principalement sur ses transactions et soldes de compte en dollar américain. Les instruments financiers suivants sont en dollar américain :

	2025 CAD	2024 CAD
Trésorerie et équivalents de trésorerie	91 934	78 394
Placements négociables – obligations	4 162 949	4 741 470
Valeur en dollar canadien	4 254 883	4 819 864

12. Instruments financiers (suite)

Risque de prix autre

L'autre risque de prix se rapporte au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de la fluctuation des cours de marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces changements soient causés par des facteurs spécifiques aux instruments financiers ou son émetteur, ou des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Direction nationale est exposée à l'autre risque de prix à travers ses placements à long terme en Actions de sociétés et fonds d'action en gestion commune. La Direction nationale investit dans un portefeuille diversifié de titre et n'est pas exposée à des concentrations de risque de prix autre dans une industrie ou une entreprise particulière.

Risque de crédit

Le risque de crédit de la Direction nationale découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs et des montants à recevoir de la Fondation nationale Légion et des placements négociables. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements négociables de la Direction nationale sont conservés dans des institutions financières majeures, par conséquent, la Direction nationale considère que le risque de non-exécution de ces instruments est faible.

Pour gérer le risque de crédit sur les débiteurs, la Direction nationale évalue le risque de crédit des nouveaux clients avant d'accorder périodiquement du crédit aux clients existants. La provision pour créances douteuses reconnue par la Direction nationale sur les créances commerciales est insignifiante. Les débiteurs sont généralement dus dans un délai de 30 à 90 jours. Aucune créance n'arrive à échéance au-delà d'un an.

RAPPORT DES CANVET PUBLICATIONS LTD

S. McKeown, *Présidente du CA*
B. Lawrence, *Vice-président du CA*
B. Chafe, *Secrétaire*
S. Clark, *Directeur*
D. Coombs, *Directeur*
R. Hayley, *Director*
T. Jenvenne, *Directeur*
B. Julian, *Directeur*
V. MacGregor, *Directrice*
J. MacIsaac, *Directeur*

INTRODUCTION

La revue *Légion* continue de mettre en lumière les histoires de nos vétérans et l'histoire militaire du Canada auprès de ses abonnés partout au pays. Avec une portée imprimée et numérique de plus de 900 000 Canadiennes et Canadiens, la revue demeure l'une des publications les plus importantes et respectées au pays.

REVUE NUMÉRIQUE

Canvet Publications a le plaisir d'annoncer que la revue *Légion* est désormais offerte en format numérique. Les abonnés peuvent désormais choisir de recevoir soit l'édition imprimée, soit l'édition numérique du magazine. Les lecteurs qui souhaitent passer de la version imprimée au numérique peuvent le faire facilement en communiquant avec le service à la clientèle de la revue.

Les revues numériques offrent aux lecteurs de nombreux avantages. Ils proposent un contenu interactif et riche en éléments multimédias, tels que des vidéos et des expériences web améliorées, permettent d'agrandir le texte pour une meilleure lisibilité et incluent des liens en ligne vers du contenu connexe. Le numérique réduit également l'empreinte environnementale associée à l'impression et à la distribution des médias imprimés.

VERSION EN LIGNE DE LA REVUE LÉGION

En 2026, legionmagazine.com dépassera les 3,25 millions de visites, et cette fréquentation est appelée à croître chaque année. Le site met en valeur nos sites Web interactifs primés, nos archives photographiques historiques, nos balados, nos vidéos ainsi que la base de données

Last Post qui répertorie à ce jour plus de 212 000 noms. Canvet poursuit également la production de vidéos de la série Military Milestones, avec d'autres parutions prévues cette année.

REVENUS DE SUBVENTIONS

En 2025, l'assistance financière versée par le Fonds du Canada pour les périodiques (FCP) à *Legion Magazine* et à *Canada's Ultimate Story* s'est élevé à 805 522 \$, soit une diminution de 12 % par rapport à 2024.

Patrimoine canadien exige que toutes les publications déposent une demande annuelle. Canvet demeure optimiste quant à une issue favorable de sa plus récente soumission. Les critères d'admissibilité sont clairs : *Legion Magazine* et *Canada's Ultimate Story* doivent demeurer des publications indépendantes, produites par un éditeur indépendant. Tout périodique « qui rend principalement compte des activités de l'organisation elle-même ou en promeut les intérêts » sera inadmissible à un financement.

Le financement est réparti selon l'exercice financier du gouvernement, lequel chevauche les années 2025 et 2026.

Cela dit, le financement de Canvet dépend du soutien qui lui est accordé par le gouvernement fédéral.

CONTENU ÉDITORIAL

La revue *Légion* demeure la voix de référence en matière d'histoire militaire du Canada et d'enjeux touchant les vétérans. La revue publie des dizaines d'articles, parmi lesquels : **Friction in the Gulf**, qui revient sur l'importance de la guerre du Golfe

dans l'histoire militaire canadienne; **Flying Over the Edge**, relatant le parcours d'un as de l'aviation ayant échappé à un peloton d'exécution espagnol; **Drug War**, qui examine une controverse liée à la cocaïne ayant éclaté au sein des troupes canadiennes durant la troisième année de la Première Guerre mondiale; **The Wars Nobody Won**, une analyse des conflits ayant secoué l'ex-Yougoslavie après sa dissolution en 1991 (numéro de mai/juin); et **The Royal Canadian Legion 100**, un dossier soulignant le Centenaire de La Légion royale canadienne (numéro de juillet/août).

Les articles à paraître en 2026 comprendront notamment : **The Suez Crisis**, qui relate la confrontation militaire d'après-guerre en Égypte et qui menacé de diviser l'alliance occidentale (numéro de septembre/octobre); et **Camp X**, consacré au Centre d'entraînement 103, un centre bien spécial d'entraînements pour agents secrets, actif durant la Deuxième Guerre mondiale (numéro de novembre/décembre).

Pour la série de numéros spéciaux de *Canada's Ultimate Story (CUS)* en 2026, nous avons publié : **Canadian Heroes and the Victoria Cross** (hiver); **Canada and the Cold War** (printemps); et, à venir en 2026, **Battle of the Somme** (été) et, pour conclure, **O Canada, Vikings** (automne).

Au-delà de la traduction d'articles tirés de l'édition anglaise, chaque encart en français comprend un article original portant sur un pan de l'histoire militaire du Canada français.

PROGRAMME DE BÉNÉFICES POUR MEMBRES

Le Programme de bénéfices pour membres de La Légion royale canadienne offre des rabais aux membres grâce à ses partenariats avec IRIS Eyewear, MEDIPAC Assurance voyage, Arbor Memorial, Canadian Safe Step Walk-In Tub Co., HomeEquity Bank, HearingLife Advantage, belairdirect (assurance auto et habitation), Blowes & Stewart Travel Group Ltd., Ultramatic Inc. et Rogers/Red Wireless. En plus d'offrir des rabais aux membres, ces partenaires contribuent un

financement important aux programmes de la Légion. Canvet leur offre des tarifs publicitaires préférentiels, leur permettant ainsi de rejoindre un marché exclusif en tant que partenaires approuvés

PRIX

En février, Canvet a remporté six prix – quatre d'or et deux d'argent – aux Canadian Online Publishing Awards (COPA).

Or : Meilleure histoire positive – “Unconquerable Souls” (éd. mai/juin 2025 et en ligne)
par Stephen J. Thorne

<https://legionmagazine.com/unconquerable-souls/>

Or : Meilleure chronique de blog – “Front Lines” (dans chaque édition et en ligne)
par Stephen J. Thorne

<https://legionmagazine.com/category/defence-today/journal/>

Or : Meilleur contenu vidéo/court-métrage – “Victory! Canada and the End of WW II” (Sur la chaîne YouTube de la revue Légion, juin 2025)
Narration : Kim Coates

<https://www.youtube.com/watch?v=GfBkMAUCe9s>

Or : Meilleure histoire patriotique – “Think Again” (éd. mai/juin 2025 & en ligne)
par Marc Milner

<https://legionmagazine.com/think-again/>

Argent : Meilleur photojournalisme – “Unconquerable Souls” (éd. mai/juin 2025 & en ligne)

par Stephen J. Thorne

<https://legionmagazine.com/unconquerable-souls/>

Argent : Meilleure publication Web/Édition numérique – “The Invictus Games 2025” (éd. mai/juin 2025 & en ligne)

par Ankush Katoch

<https://legionmagazine.com/features/Invictusgames2025/>

Depuis 2011, le nombre de prix reçus par Canvet est de 49.

CONCLUSION

Ce rapport est fourni à titre d'information seulement.

RAPPORT DE LA FONDATION NATIONALE LÉGION

T. Irvine, *Président*
B. Julian, *Vice-président*
L. Murray, *Directeur*
B. Burnham, *Directeur*
A. Siew, *Directrice*
L. Mercier, *Directrice*
R. Hayley, *Directeur exécutif*
S. Van Muyen, *Coordonnateur national*
C. Ngarachu, *Directrice du développement*

La Fondation nationale Légion est fière de célébrer cette année son 10^e anniversaire. La Fondation a été constituée en organisme de bienfaisance enregistré en avril 2016 et ses activités ont atteint leur plein régime dès 2018. Ce qui n'était au départ qu'une vision visant à mieux servir les vétérans du Canada s'est considérablement développé au cours de la dernière décennie, venant aujourd'hui en aide aux vétérans et à leurs familles d'un océan à l'autre.

Dirigée par un conseil d'administration composé uniquement de bénévoles, la Fondation œuvre à l'échelle nationale pour améliorer la vie des personnes ayant servi et continuant de servir dans les Forces armées canadiennes et la Gendarmerie royale du Canada.

LES PROGRAMMES PILIERS

Le travail de la Fondation repose sur quatre programmes piliers qui viennent en aide aux vétérans et témoignent de son engagement en faveur du Souvenir.

1. Santé et bien-être des vétérans
2. Bourses d'études et aides financières
3. Concours national du Souvenir pour les jeunes
4. Pèlerinage du Souvenir

Les deux premiers piliers sont axés sur le soutien direct aux vétérans et à leurs familles. Les deux autres rendent hommage au service rendu grâce à des programmes du Souvenir mis en œuvre en partenariat avec la Légion royale canadienne.

1. Santé et bien-être des vétérans

La Fondation octroie des subventions à des organismes de tout le Canada qui travaillent

directement auprès des vétérans. Ces subventions soutiennent des programmes visant à lutter contre l'itinérance, à améliorer la santé mentale et physique, et à faciliter la transition vers la vie civile. En s'associant à des organismes de confiance sur le terrain, la Fondation contribue à faire en sorte que l'aide parvienne à ceux qui en ont le plus besoin.

2. Bourses d'études et aides financières

La Fondation investit dans les jeunes liés à la communauté militaire canadienne dans le cadre de ce pilier. Les bourses octroyées par l'intermédiaire des ligues des cadets de la Marine, de l'Armée de terre et de la Ligue des cadets de l'Air du Canada aident les jeunes à poursuivre des études postsecondaires. La Fondation soutient également un étudiant en maîtrise par l'intermédiaire de l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans (ICRSMV), contribuant ainsi à faire progresser la recherche au profit des vétérans et de leurs familles.

3. Concours national du Souvenir pour les jeunes

Les Concours nationaux du Souvenir pour les jeunes, organisés en collaboration avec la Légion royale canadienne, continuent de mobiliser près de 100 000 élèves chaque année. Au moyen d'affiches, de dissertations, de poèmes et de vidéos, les élèves sont encouragés à réfléchir au service et au sacrifice des vétérans.

4. Pèlerinage du Souvenir

Le Pèlerinage du Souvenir offre aux participants une occasion unique de visiter la France et la Belgique et de marcher sur les traces de ceux qui ont servi pendant la Première et la Seconde Guerre mondiale. Pour beaucoup, il s'agit d'une expérience

profondément personnelle qui permet de mieux comprendre l'histoire militaire du Canada.

CROISSANCE DES COLLECTES DE FONDS

Ces deux dernières années ont été marquées par une intense activité de collecte de fonds. La Fondation nationale Légion continue de se forger une base de soutien stable mais croissante, ses recettes augmentant en moyenne de 20 à 25 % chaque année grâce à un engagement accru des donateurs et à une gestion rigoureuse au sein d'une communauté de plus de 60 000 sympathisants. Cette tendance positive devrait se poursuivre jusqu'en 2026.

Des infolettres et des appels aux dons envoyés régulièrement permettent aux donateurs de rester informés de l'impact de leurs contributions. Il convient de noter que la Fondation a bénéficié de deux dons testamentaires ces dernières années, ce qui constitue une étape importante pour une jeune organisation caritative. Les dons de titres sont également en hausse, ce qui contribue à diversifier davantage les possibilités de dons.

La campagne du coquelicot numérique, l'initiative phare de collecte de fonds de la Fondation, continue de battre de nouveaux records chaque année grâce aux dons des entreprises et des particuliers. En 2025, la campagne a dépassé de 10 % les résultats de 2024. Ce résultat a été atteint malgré le fait que la campagne de 2025 ait été la plus courte. À l'inverse, celle de 2024 avait été la plus longue. Les activités de parrainage en faveur de la campagne du coquelicot numérique restent vigoureuses. La dernière campagne a permis d'attirer de nouveaux commanditaires et a enregistré une augmentation globale des dons.

Par ailleurs, le parrainage continue de se développer dans d'autres domaines. En septembre 2025, la Fondation a eu le plaisir d'accueillir les publications Canvet en tant que commanditaire national des Concours nationaux du Souvenir pour les jeunes, son investissement couvrant l'intégralité des coûts d'exploitation au niveau national.

En 2025, la Fondation a lancé le circuit « Nous nous souviendrons d'eux : Circuit des sites les plus marquants », une version condensée et autofinancée du Pèlerinage du Souvenir. Ouvert à tous les Canadiens, ce premier circuit de huit jours à travers la France et la Belgique a accueilli quinze participants. Ce programme, qui se déroule uniquement sur la terre ferme, offre une expérience immersive de l'héritage militaire du Canada tout en constituant un puissant outil de collecte de fonds pour la Fondation, chaque forfait participant comprenant un don de 4 000 dollars au profit des vétérans et de leurs familles.

Après un lancement couronné de succès, l'édition 2026 a accueilli deux fois plus de participants et continue de s'imposer comme une source fiable de revenus non affectés. Conçue pour être organisée chaque année, elle s'avère d'ores et déjà l'une des nouvelles sources de revenus les plus prometteuses de la Fondation.

DÉCAISSEMENTS ET IMPACT

L'impact de la Fondation se reflète dans ses décaissements. Les demandes de subvention sont examinées trois fois par année lors des réunions du conseil d'administration qui se tiennent au printemps, à l'automne et en fin d'année.

Parmi les subventions récentes accordées par la Fondation, soulignons l'investissement continu dans les efforts visant à fournir des logements permanents aux vétérans sans abri. La Fondation a été l'une des premières à soutenir le projet d'Ottawa de la Maison du vétéran Canada et a poursuivi cet engagement en versant un don de 200 000 dollars à son initiative d'Edmonton. Dans le même esprit, une subvention de 25 000 dollars accordée à Ottawa Inner-City Ministries soutient le programme Veteran Outreach destiné aux vétérans sans abri et en situation de vulnérabilité dans la région de la capitale nationale, tandis qu'un don de 50 000 dollars à la Maison du vétéran de Victoria étend cet engagement à la Colombie-Britannique.

La Fondation soutient également la transition vers la vie civile grâce à des financements ciblés. Le Réseau

de transition des vétérans a reçu 75 000 dollars pour aider les vétérans à se réinsérer dans la vie civile dans les provinces de l'Atlantique. Le programme Camp Aftermath, axé sur le rétablissement et le lien social pour les vétérans et leurs familles, a reçu 60 000 dollars. Les dons versés au Musée canadien de la guerre et au Centre Juno Beach contribuent à faire en sorte que les récits de ceux qui ont servi ne tombent pas dans l'oubli.

Au cours des deux dernières années, plus de 400 000 dollars ont été investis en faveur des vétérans et de leurs familles partout au Canada. Ces investissements témoignent d'un engagement commun à soutenir les vétérans dans les moments et les domaines qui comptent le plus, tout en veillant à ce que leur service ne soit jamais oublié.

Ce rapport est fourni à titre purement informatif.

Ce fonds a été institué lors du Congrès de 1964 afin de constituer :

Un hommage perpétuel à ceux et celles qui sont tombés au service du Canada, que La Légion royale canadienne fait vivre au fil de ses activités — notamment par la promotion de l'éducation, du sport, de l'unité du Commonwealth et de toutes les autres formes de service national et communautaire — lesquelles, à la lumière de circonstances changeantes, peuvent être jugées conformes aux buts et objets de La Légion royale canadienne.

Conformément au mandat établi lors de congrès, le Fonds ne pouvait être utilisé — au besoin — que pour soutenir l'athlétisme, ainsi que pour d'autres projets spéciaux approuvés en congrès. Au congrès de 1992, le montant minimal à maintenir dans le Fonds avait été établi à 1,5 M\$. À la fin de 2008, le fonds a fléchi à un peu plus de 1,5 M\$. Il s'ensuivit donc en 2009 une suspension des

retraits du fonds afin de lui permettre de se renflouer. L'objectif fixé était d'atteindre un montant de 2 M\$.

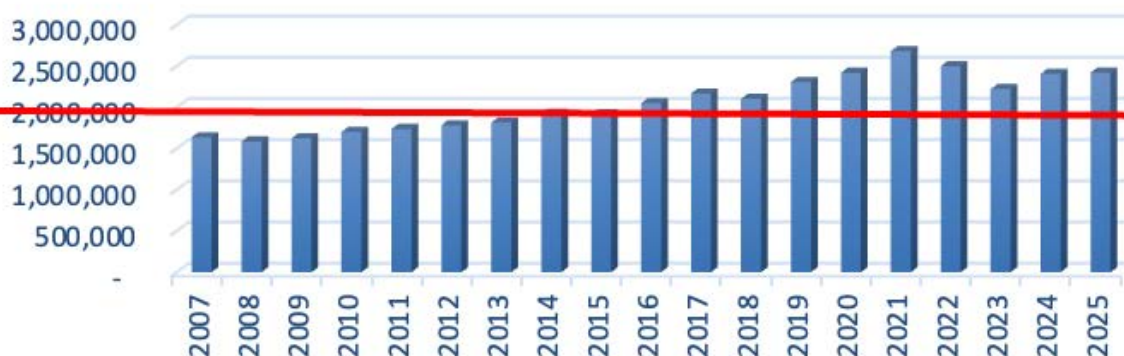
Le solde total du Fonds au 31 décembre 2025 s'élevait à 2 423 040 \$. Les placements du Fonds se répartissent comme suit :

- 5,2 % en obligations d'État,
- 60,1 % en obligations de sociétés et fonds obligataires,
- 30,2 % en actions de sociétés, et
- 4,6 % en trésorerie (encaisse et dépôts à court terme).

Au 30 avril 2026, le solde des fonds de placement s'élevait à 2 454 378 \$.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du Fonds au fil des ans.

Je recommande l'adoption de mon rapport.

SOLDE – FONDS DU CENTENAIRE

RAPPORT D'ACCREDITATION

C. Rutledge, *Président*
M. Courtney, *Membre*
T. Wheeler, *Membre*
C. Wagner, *Membre*
P. Sweeny, *Membre*
P. Cook, *Membre*
T. Campbell, *Membre*
C. Horgan, *Membre*
B. MacMillan, *Membre*
P. Hillier, *Membre*

COMMAND		24 AOÛT 2026		25 AOÛT 2026		26 AOÛT 2026		OBSERVATEURS
		ACCREDITÉS	PROC.	ACCREDITÉS	PROC.	ACCREDITÉS	PROC.	
C.-B./YUKON	725							
ALB./T.N.-O.	589							
SASKATCHEWAN	363							
MAN./N.-O. ONT.	373							
ONTARIO	1592							
QUÉBEC	279							
N.-B.	177							
N.-É./NU.	342							
Î.-P.-É.	48							
T.-N.-LAB.	107							
CEN/APN	21							
ZONES DES É.-U.	20							
ZONE EUROPE	8							
TOTALS	4644							

REPORT ON THE COMITÉ DES RÉSOLUTIONS *du* CONGRÈS NATIONAL

B. Lawrence, *Président*
S. MacKeown, *Vice-présidente*
R. Hayley, *Secrétaire*

STATISTICS

Le tableau suivant offre des statistiques sur le nombre de résolutions soumises par les directions provinciales et les comités de la Direction nationale pour faire l'objet d'étude par les délégués au congrès.

COMMANDS	ADOPTÉES LORS DES CONGRÈS PROVINCIAUX	DES FILIALES EN PASSANT PAR LES DIRECTIONS PROVINCIALES	COMITÉS DE LA DIRECTION NATIONALE	NOMBRE TOTAL DE RÉSOLUTIONS
COLOMBIE-BRITANNIQUE/YUKON	3	5	-	8
ALBERTA/TERRITOIRES DU N.-O.	0	3	-	3
SASKATCHEWAN	1	2	-	3
MANITOBA/N.-O. ONTARIO	0	2	-	2
ONTARIO	0	0	-	0
QUÉBEC	5	0	-	5
NOUVEAU-BRUNSWICK	0	1	-	1
NOUVELLE-ÉCOSSE/NUNAVUT	2	3	-	5
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	0	0	-	0
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	0	0	-	0
TOTALS	11	16	1	28

Le nombre total de résolutions à examiner est de 28, alors qu'en 2024, un total de 31 résolutions avaient été présentées aux délégués au congrès.

INDEX AUX RÉOLUTIONS

	PARTIE I	PARTIE II	PARTIE III
	EN ACCORD	APPROUVÉES PAR CONGRÈS PROVINCIAUX EN DÉSACCORD	EN DÉSACCORD
COMITÉ/SUBJECT	PAGE NO.	PAGE NO.	PAGE NO.
COQUELICOT ET SOUVENIR	126	129	139
ADHÉSION		132	142
RITUEL ET RÉCOMPENSES	127	132	143
CONSTITUTION ET LOIS		136	
ANCIENS COMBATTANTS, SERVICE ET ÂÎNÉS			138
SPORTS			142
CANVET			146

ABBREVIATIONS

En se référant aux résolutions on devrait noter que chacune a un numéro de code.

Les abréviations pour les directions sont très bien connues, par exemple QUÉ, ONT, etc. Le numéro qui suit est simplement un numéro de contrôle.

Le /C qui suit une résolution indique que celle-ci fut approuvée par un congrès provincial. La procédure pour présenter au congrès toute résolution non approuvée est qu'un comité électoral décidera quelles résolutions soumises par les directions seront présentées et désignera la personne qui donnera l'explication.

Divers comités permanents ou nationaux ont soumis des résolutions et ce qui suit est une liste des abréviations utilisées:

CEN	Conseil Exécutif National
OSE	Officiers Supérieurs Élus
VSA	Vétérans, Service et Aînés
C&S	Coquelicot et Souvenir
ADH	Adhésion
D&S	Défense et Sécurité
R&R	Rituel et Récompenses
C&L	Constitution et Lois

RÉSOLUTIONS

PARTIE I

LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES SONT CELLES QUE LES
COMITÉS DE VOTRE CONGRÈS ONT RECOMMANDÉ POUR
EXAMEN FAVORABLE PAR CE 50^E CONGRÈS NATIONAL

RÉSOLUTION DE LOYAUTÉ

LE 22 AOÛT 2026

Qu'il plaise à Votre Majesté :

*Les membres de la Légion royale canadienne
adressent leurs salutations à Sa Majesté le roi
Charles III et souhaitent humblement lui transmettre
cette marque de loyauté et d'allégeance.*

*Les membres se réuniront à Winnipeg,
au Manitoba, du 22 au 26 août 2026, à
l'occasion du 50^e congrès national.*

*Nous sommes profondément reconnaissants envers
Votre Majesté pour son dévouement et son leadership
au service du Commonwealth, et nous prions pour
que Votre Majesté jouisse d'une longue vie afin de
continuer à guider la destinée de ces grandes nations.*

*Je reste l'humble et dévoué
serviteur de Votre Majesté.*

COQUELICOT *et* SOUVENIR

1. FONDS DU COQUELICOT ALLOUÉS AUX ÉTABLISSEMENTS FINANÇÉS PAR L'ÉTAT POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL MÉDICAL

ALTA-TNO 2

ATTENDU QUE: Si les Fonds du coquelicot continuent d'être utilisés pour financer les hôpitaux et les établissements de soins, les gouvernements continueront à réduire leurs dépenses dans ce domaine ;

ATTENDU QUE: Le gouvernement a l'obligation de fournir les appareils, le mobilier et les équipements dans les hôpitaux et les établissements de soins financés par des fonds publics ;

ATTENDU QUE: Le gouvernement s'appuie de plus en plus sur les dons et les subventions publiques pour financer les hôpitaux et les établissements de soins, sans en assumer la responsabilité financière ;

ATTENDU QUE: Lorsqu'un patient se rend dans un établissement médical pour y recevoir des soins, on ne lui demande pas s'il est un vétéran ; il n'y a donc aucun moyen de vérifier si des vétérans utilisent ces équipements ; et

ATTENDU QUE: Le Manuel du coquelicot précise que l'objectif fondamental et l'obligation des Fonds en fidéicommis du coquelicot consistent à venir en aide aux vétérans, tels que définis au paragraphe 101 d des statuts généraux, ainsi qu'à leurs familles.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE: L'article 403 ii c. relatif au matériel médical soit modifié comme suit : «Jusqu'à

25 % du solde actuel, notamment, mais sans s'y limiter, les caméras thermiques médicales et les défibrillateurs qui contribueront à la prise en charge des vétérans au sein de la communauté.»

2. FONDS DU COQUELICOT EN AIDE AUX URGENCES D'HÔPITAUX PUBLICS

ALB./T. N.-O. 3

ATTENDU QUE l'utilisation continue des fonds du Coquelicot pour financer les services d'urgence des hôpitaux risque d'inciter les gouvernements à réduire davantage leurs propres investissements dans ce domaine ;

ATTENDU QU'il incombe au gouvernement de fournir les appareils, le mobilier et l'équipement nécessaire dans les services d'urgence des hôpitaux ;

ATTENDU QUE les gouvernements comptent de plus en plus sur les dons recueillis par l'entremise des fondations hospitalières et n'assument plus pleinement leur responsabilité financière à leur égard ;

ATTENDU QUE si un patient se présente aux services d'urgence d'un hôpital, on ne lui demande pas s'il est vétéran, de sorte qu'il n'existe aucun moyen de confirmer si des vétérans sont traités dans les services d'urgence ; et

ATTENDU QUE le Manuel du Coquelicot stipule que l'objectif principal — et devoir — du fonds du Coquelicot est de venir en aide aux vétérans (tels que définis au paragraphe 101.d des Règlements généraux) ainsi qu'à leurs familles ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE soit ajouté au sous-article 501.vii, sous 'Communauté (Utilisations interdites)', « (c) des dons destinés à l'achat d'équipement médical ou non médical pour les services d'urgence d'un hôpital. »

RITUEL *et* RÉCOMPENSES

3. ACCESSOIRES AUTOCHTONES AVEC LA TENUE DE LA LÉGION

SASK 2

ATTENDU QUE la Légion royale canadienne élabore actuellement une stratégie en matière d'ÉDI afin de rendre hommage aux nombreux vétérans autochtones de notre pays et de reconnaître les dangers auxquels ils ont été confrontés.

ATTENDU QUE cela se fait dans un esprit de réconciliation et afin de veiller à ce que cette culture ne tombe plus dans l'oubli et de reconnaître l'importance de leurs contributions.

ATTENDU QUE la GRC et les Forces armées canadiennes ont adopté le port de l'écharpe des Métis et d'autres accessoires autochtones.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la Légion royale canadienne autorise le port d'accessoires autochtones conformément aux politiques de la GRC et des FAC, y compris le port de l'écharpe métisse.

RÉSOLUTIONS

PARTIE II

LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES SONT CELLES APPROUVÉES PAR LES CONGRÈS PROVINCIAUX, AVEC LESQUELLES VOS COMITÉS DU CONGRÈS ÉTAIENT EN DÉSACCORD. SEULES CELLES CHOISIES PAR LES COMITÉS ÉLECTORAUX PROVINCIAUX DURANT LE CONGRÈS SERONT PRÉSENTÉES DEVANT LE CONGRÈS

Sur certains sujets, un nombre considérable de résolutions furent reçues. Lors de désaccord, une résolution fut utilisée, et l'origine de ces résolutions fournie dans chaque cas.

LA PROCÉDURE POUR PRÉSENTER AU CONGRÈS DES RÉSOLUTIONS EN DÉSACCORD QUI APPARAISSENT DANS CETTE PARTIE DU RAPPORT SUR LES RÉSOLUTIONS. LA SECTION 925 DES STATUTS GÉNÉRAUX S'APPLIQUE.

- a. Au cas où tout comité qui fait rapport au Congrès soit en désaccord, ou ne fasse rapport, au sujet de toute résolution soumise dûment pour sa considération, tout délégué accrédité peut, sujet aux conditions suivantes, demander que telle résolution émanant de sa propre direction, soit présentée au Congrès :
 - i. La demande doit être appuyée par une majorité du comité électoral de cette direction provinciale; un tel appui majoritaire doit être attesté par un certificat écrit à cet effet, signé par le président de la direction ou le président des débats du comité électoral.
 - ii. La demande pour présenter une telle résolution a été soumise par écrit, sur un formulaire fourni par la Direction nationale.
 - iii. La demande doit être soumise au président des débats du Congrès, pas plus tard qu'une heure avant la fin de la séance d'affaires, le deuxième jour des séances d'affaires du Congrès, soit 13 h le lundi 24 août 2026.
- b. Une fois ces conditions satisfaites, le délégué peut alors présenter la résolution lorsque d'autres résolutions traitant du même sujet en général sont considérées par le Congrès.

COQUELICOT *et* SOUVENIR

201. CONCOURS DU SOUVENIR POUR LES JEUNES – CATÉGORIE VIDÉO JUNIOR C.-B./YUKON 2/C

ATTENDU QUE la catégorie Vidéo du Concours national du Souvenir pour les jeunes (le « Concours du Souvenir ») a vu le jour au sein la direction provinciale de la C.-B./Yn et comprenait alors le niveau Junior;

ATTENDU QUE le Concours du Souvenir pour les jeunes ne comporte pas de catégorie Vidéo de niveau Junior;

ATTENDU QUE la catégorie vidéo Junior de la direction provinciale de la C.B./Yn recevait plusieurs inscriptions chaque année;

ATTENDU QUE les jeunes s'initient très tôt à divers médias, notamment à la réalisation de vidéos; et

ATTENDU QUE nous devons encourager nos jeunes, chaque fois que l'occasion se présente, à rendre hommage à nos héros;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Concours du Souvenir soit modifié pour y inclure une catégorie Vidéo de niveau Junior.

COMMENTAIRES

Le Comité du Coquelicot et Souvenir (le « Comité ») reconnaît l'importance d'encourager la participation des jeunes aux activités du Souvenir et de les soutenir en leur offrant des occasions leur permettant d'exprimer le Souvenir par l'entremise des diverses formes de médias en constante évolution.

Le Comité note toutefois que la catégorie nationale Vidéo n'a été introduite que

récemment et que les niveaux de participation à l'échelle nationale n'ont pas encore démontré une croissance suffisante pour justifier une expansion de la catégorie. En 2024, par exemple, seulement 64 vidéos ont été soumises sur plus de 72 000 participations au concours, tandis qu'en 2025, ce ne sont que 62 vidéos qui ont été reçues parmi plus de 62 000 participants. Le Comité estime donc qu'un délai supplémentaire est requis pour promouvoir, évaluer et développer la catégorie Vidéo actuelle avant d'envisager l'ajout d'une division d'âge supplémentaire au programme.

Le Comité note également que la Fondation nationale Légion (FNL) s'est prononcée en faveur du maintien de la structure actuelle de la catégorie nationale Vidéo, le temps que les niveaux de participation et le développement à long terme du programme soient réévalués. Par conséquent, la résolution n'a pas été retenue par le Comité

202. CONCOURS DU SOUVENIR POUR LES JEUNES – DURÉE MAXIMALE DES VIDÉOS C.-B./YUKON 3/C

ATTENDU QUE la catégorie Vidéo du Concours national du Souvenir pour les jeunes limite actuellement les vidéos à une durée maximale de deux minutes; et

ATTENDU QUE les élèves qui participent ne sont pas des professionnels et peuvent avoir besoin de plus de deux minutes pour présenter leur hommage;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la durée maximale autorisée pour une vidéo soit désormais fixée à trois minutes.

COMMENTAIRE

Le Comité du Coquelicot et Souvenir (le « Comité ») reconnaît l'importance d'offrir aux jeunes des occasions d'exprimer le Souvenir par la vidéo et les médias numériques.

Le Comité estime toutefois que la limite actuelle de deux minutes, établie à ce stade-ci de l'évolution du volet Vidéo du concours national, demeure appropriée. Cette limite encourage les participants à présenter un contenu qui soit clair, ciblé et significatif, tout en favorisant l'uniformité de l'évaluation et l'efficacité de l'administration du concours.

Le Comité note également les commentaires reçus des enseignants et des juges de la catégorie Vidéo du concours national, qui viennent appuyer le maintien du format actuel de deux minutes, lequel favorise des présentations concises et significatives centrées sur le message du Souvenir. La Fondation nationale Légion a également exprimé son appui au maintien du format actuel. Par conséquent, la résolution n'a pas été retenue par le Comité.

203. FONDS DU COQUELICOT – FORMATION & RECHERCHE MÉDICALES N.É./NT 1/C

ATTENDU QUE les paragraphes b. et c. de la soussection 403.ii du Manuel du Coquelicot, se lisent comme suit :

b. Formation et recherche médicales :
(avec l'approbation préalable de la direction provinciale) Jusqu'à 50 % du solde actuel, pour la formation et recherche médicales axées sur le soutien à apporter aux vétérans. Peut inclure le financement d'une formation de personnel dûment identifié et approuvé pour le fonctionnement d'un défibrillateur de filiale.

c. Appareils médicaux :
(avec l'approbation préalable de la direction provinciale) Jusqu'à 50 % du solde actuel, pour des items tels que — mais sans s'y limiter — des caméras thermiques à des fins médicales et des défibrillateurs pour contribuer aux bons soins de vétérans dans la communauté. »

ATTENDU QUE ces dispositions sont devenues un sujet de discord au sein de la communauté des vétérans, puisque dans les faits ces dons profitent rarement à un seul vétéran. En effet, Anciens Combattants Canada fournit déjà des ailes d'hôpitaux réservées aux vétérans et des soins médicaux qui leurs sont destinés, rendant ainsi ces dons redondants. Il y a aussi d'autres organismes, tels que les fondations hospitalières, qui peuvent offrir — et le font déjà — un soutien bienveillant dans les hôpitaux, lequel devrait être financé par les provinces. De plus, ces dons sont effectués à un moment où les autorités provinciales de la santé restreignent la définition de « vétéran » et refusent l'accès de vétérans modernes aux lits situés dans les ailes qui leur sont réservées. Cela ne devrait pas constituer l'un des objectifs du fonds du Coquelicot, du moins pas dans une proportion aussi importante; et

ATTENDU QUE le coût de la vie est en hausse, tout comme la pauvreté et l'itinérance chez nos vétérans de la province de Nouvelle-Écosse; notre fonds de bienfaisance est de plus en plus sollicité, alors même que nous versons des dizaines, voire des centaines de milliers de dollars au grand public sous forme de dons aux hôpitaux; les mots « pour les vétérans » sont insérés dans les demandes d'utilisation spéciale des fonds du Coquelicot conformément à ces sous-sections sans justification adéquate et, dans la plupart des cas, avec le mince espoir qu'un vétéran puisse éventuellement un jour en bénéficier;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE jusqu'à 10 % des fonds du Coquelicot restant au cours du mois d'octobre puissent être utilisés pour :

b. Formation et recherche médicales : (avec l'approbation préalable de la direction provinciale) Jusqu'à 10 % des fonds du Coquelicot restant au cours du mois d'octobre peuvent être utilisés pour la formation et la recherche médicales axées sur le soutien à apporter aux vétérans.

c. Appareils médicaux :
(avec l'approbation préalable de la direction provinciale) Jusqu'à 10 % des fonds du Coquelicot restant au cours du mois d'octobre peuvent être utilisés pour, sans s'y limiter, des caméras médicales d'imagerie thermique ainsi que des défibrillateurs et/ou leurs

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE
ces modifications répondraient aux besoins actuels de nos vétérans et assureraient une meilleure conformité du Manuel du Coquelicot avec notre mandat.

COMMENTAIRES

Le Comité du Coquelicot et Souvenir (le « Comité ») reconnaît l'importance de veiller à ce que les dépenses du fonds du Coquelicot demeurent axées sur le soutien direct à offrir aux vétérans et à leurs familles, conformément à la portée et à l'esprit du Fonds.

Le Comité note que le Manuel du Coquelicot précise que les dépenses relevant de la catégorie des appareils médicaux (403.ii.c.) doivent contribuer aux soins des vétérans, et également que les directions provinciales ont déjà la responsabilité de veiller à ce que les demandes approuvées dans cette catégorie démontrent un avantage clair et direct pour les vétérans et respectent la portée et l'esprit du fonds du Coquelicot.

Par ailleurs, le Comité note qu'il a déjà entériné la résolution no 2 de la direction de l'Alberta/T. N.-O., laquelle réduit de 50 % à 25 % le pourcentage permis pour les appareils médicaux (403.ii.c.). Le Comité est d'avis que cette modification répond adéquatement aux préoccupations sur l'utilisation des fonds du Coquelicot pour l'achat d'équipement médical, tout en laissant place à une certaine flexibilité pour répondre aux besoins légitimes des vétérans.

Le Comité estime de plus que les initiatives de recherche médicale et de formation (403.ii.b) axées sur le soutien aux vétérans peuvent

offrir des avantages à long terme plus étendus pour la communauté des vétérans. Elles devraient également être maintenues comme une catégorie distincte des dépenses liées aux appareils médicaux (403.ii.c). Par conséquent, la résolution n'a pas été retenue par le Comité.

204. FONDS DU COQUELICOT DESTINÉ À L'ACHAT DE DRAPEAUX CANADIENS POUR LES TOMBES NÉ/NU 2/C

ATTENDU QU'il n'est pas permis d'utiliser les Fonds en fidéicommiss du coquelicot pour acheter des petits drapeaux canadiens pour marquer les tombes des vétérans pendant la période du Souvenir ;

ATTENDU QUE le fait de placer des drapeaux canadiens sur les tombes des vétérans est un signe tangible de l'honneur et du respect que nous témoignons à nos vétérans disparus tout au long de la période du Souvenir ;

ATTENDU QUE les drapeaux doivent être de très bonne qualité afin de pouvoir être réutilisés pendant plusieurs années ; les drapeaux en tissu de 6"x10", montés sur un mât, sont ceux qui conviennent le mieux ; et

ATTENDU QUE les drapeaux doivent être mis en place une semaine avant le Jour du Souvenir et retirés au plus tard une semaine après cette date, afin de pouvoir être réutilisés et de ne pas encombrer le cimetière.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le montant prélevé chaque année sur le Fonds en fidéicommiss du coquelicot pour l'achat de drapeaux canadiens neufs ou de remplacement ne dépasse pas 2 000,00 \$ (une autorisation de la direction provinciale est requise).

COMMENTAIRE

Le Comité du coquelicot et du Souvenir reconnaît la portée symbolique de cette résolution et admet que l'utilisation proposée de drapeaux canadiens réutilisables sur les

tombes des vétérans vise à constituer un signe visible d'honneur et de Souvenir pendant la période du Souvenir.

Le Comité reconnaît également que la résolution vise à répondre aux préoccupations exprimées précédemment concernant l'entretien du cimetière, les déchets et le retrait en temps opportun des objets commémoratifs à l'issue de la période du Souvenir.

Toutefois, l'objectif premier et l'obligation du Fonds en fidéicommis du coquelicot consistent à apporter aide et soutien aux vétérans et à leurs familles. Bien que les manifestations visuelles du Souvenir dans les cimetières constituent d'importantes activités commémoratives, le Comité estime que l'achat et le remplacement de drapeaux canadiens ne constituent pas une utilisation appropriée des fonds du Fonds en fidéicommis du coquelicot.

Le Comité constate également que les règlements et les exigences des cimetières varient d'une région à l'autre et d'un cimetière à l'autre, ce qui peut poser des difficultés d'ordre opérationnel et de conformité aux filiales.

Par ailleurs, certaines filiales pourraient se procurer des drapeaux canadiens auprès d'autres sources communautaires, notamment dans le cadre de partenariats communautaires ou auprès des bureaux de députés locaux. Par conséquent, le Comité n'approuve pas cette résolution.

ADHÉSION

205. ADHÉSION — ANNÉES DE SERVICE CONTINU

SASK 1/C

ATTENDU QUE les membres de la Légion accumulent des « années de service » en fonction du paiement continu de leur cotisation.

ATTENDU QUE lorsque les membres mettent fin à leur adhésion, à quelque moment que

ce soit et pour quelque raison que ce soit, ils perdent leur droit à l'épinglette d'ancienneté.

ATTENDU QUE cela ne tient pas compte du nombre total d'années de service qu'un membre a effectivement consacrées à la Légion. Même s'il a dû s'absenter pendant un an pour diverses raisons, qu'elles soient d'ordre médical, financier ou autre, un membre devrait tout de même être reconnu pour ses années de service. De nombreux membres ont le sentiment que leurs contributions ne sont pas reconnues parce qu'ils ont pris un congé.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'éligibilité à l'épinglette d'ancienneté soit déterminée par le nombre d'années passées au service de la Légion et non par la continuité de ces années de service.

COMMENTAIRE

La reconnaissance des membres dont les années de service ne sont pas consécutives pourrait être mieux prise en compte par d'autres formes de reconnaissance mises en place par la filiale locale, tout en conservant l'épinglette d'ancienneté basée sur la continuité du service afin de garantir la cohérence au sein de l'organisation. Les membres conservent également la possibilité actuelle de rachat d'années de service. Par conséquent, le Comité n'approuve pas cette résolution.

RITUEL *et* RÉCOMPENSES

206. LA TENUE VESTIMENTAIRE DE LA LÉGION INTÈGRE- RA DES INSIGNES TRADITIONNELS AUTOCHTONES

CB-YUKON 1/C

ATTENDU QUE les communautés autochtones possèdent un riche patrimoine culturel qui comprend des vêtements traditionnels et des objets

cérémoniels revêtant une profonde signification spirituelle et culturelle ;

ATTENDU QUE nous encourageons l'inclusion au sein de la Légion, en nous engageant à reconnaître et à valoriser la diversité de nos membres, et en exprimant ainsi notre reconnaissance des pratiques culturelles autochtones comme partie intégrante du tissu culturel global ;

ATTENDU QUE l'image publique de la Légion serait renforcée si elle faisait preuve de conscience et de sensibilité culturelles dans la manière dont elle représente les différents groupes, donnant ainsi l'exemple à d'autres organisations en matière d'ouverture à la diversité culturelle ; et

ATTENDU QUE nous reconnaissons l'importance des objets cérémoniels pour renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté des membres autochtones et pour garantir le respect de leurs droits et pratiques culturels dans l'exercice de leurs fonctions au sein de la Légion.

PAR CONSÉQUENT, IL EST DÉCIDÉ que la Légion mettra à jour son code vestimentaire actuel pour autoriser les membres autochtones à inclure des éléments cérémoniels significatifs dans leur tenue de Légion lorsqu'ils la représentent dans les réceptions et les événements publics. Ces éléments peuvent inclure, sans s'y limiter, des plumes, des bijoux en perles, des vêtements et d'autres accessoires cérémoniels propres à leur culture, conformément aux pratiques culturelles de chacun.

COMMENTAIRE

Le Comité a déjà reçu une résolution semblable concernant les tenues traditionnelles autochtones, qui sera examinée en vue d'être incluse dans le code vestimentaire de la LRC. Par conséquent, le Comité n'approuve pas cette résolution.

207. AJOUTER LE NŒUD PAPILLON «KENTUCKY» À LA TENUE DE LA LÉGION

QUE 1/C

ATTENDU QUE le code vestimentaire actuel vise à honorer les traditions et l'histoire de la Légion tout en favorisant l'unité et la fierté parmi ses membres. Le nœud papillon du Kentucky, qui reprend le motif rayé bleu et or de la cravate actuelle de la Légion, confère une touche de solennité et de distinction à la tenue de cérémonie tout en respectant l'esthétique établie de l'uniforme de la Légion ;

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne accorde une grande importance à l'inclusion et à la diversité au sein de ses membres et s'efforce de proposer des options permettant à tous de se sentir à l'aise et représentés dans leur tenue de cérémonie ; et

ATTENDU QUE L'ajout du nœud papillon « Kentucky » permet aux membres de s'exprimer tout en préservant l'uniformité et le caractère professionnel de l'uniforme de la Légion.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE 121 recommande l'approbation du nœud papillon "Kentucky", au motif rayé bleu et or assorti à la cravate actuelle de la Légion, en tant qu'accessoire facultatif du code vestimentaire officiel de la Légion pour les occasions qui s'y prêtent (notamment, mais sans s'y limiter, les cérémonies officielles, les défilés et les événements exigeant le port de l'uniforme de gala), afin de refléter l'engagement de la Légion en faveur de l'inclusivité et de garantir que tous les membres puissent participer pleinement et fièrement aux cérémonies et aux événements, et que, dès son approbation lors du congrès provincial du Québec, cette résolution soit transmise au Congrès national en vue de son adoption au niveau national.

COMMENTAIRES

Bien que le Comité approuve et soutienne pleinement les principes d'inclusion et de respect de la diversité, ces valeurs ne remplacent pas l'attente selon laquelle les membres de la Légion royale canadienne doivent respecter une tenue vestimentaire professionnelle, moderne et appropriée.

Les normes vestimentaires de la Légion s'inscrivent dans les traditions canadiennes de longue date en matière de service, de discipline et de représentation publique, reflétant ainsi l'héritage de ceux qui ont servi la nation. Ces normes s'alignent sur les règlements vestimentaires actuels des Forces armées canadiennes, qui continuent de servir de référence autoritaire, et s'en inspirent. Cet alignement garantit la cohérence avec les pratiques militaires modernes tout en préservant la dignité, le décorum et la continuité historique qui sous-tendent le rôle de la Légion au sein de la société canadienne.

En conséquence, la politique vestimentaire de la Légion continuera d'évoluer de manière à concilier inclusivité et professionnalisme, en préservant un lien respectueux avec l'héritage militaire du Canada tout en répondant aux attentes actuelles. Par conséquent, le Comité n'approuve pas cette résolution.

208. LE PORT DES RUBANS DE SERVICE SUR LA VESTE DE LA LÉGION

QUE 2/C

ATTENDU QUE l'article 101 du Manuel des récompenses et du protocole autorise le port des rubans de service sur la tenue de service informelle de la Légion;

ATTENDU QUE l'article 103 autorise le port de rubans de service sur l'uniforme d'été de la Légion; et

ATTENDU QUE le fait d'interdire aux membres de porter des rubans de service sur la tenue

officielle de la Légion va à l'encontre du principe d'inclusion énoncé dans la déclaration ÉDI de la Légion. L'article 114 limite le port des rubans de service sur les vestes de la Légion lorsque les médailles de service ne sont pas disponibles. Cette politique ne reflète pas les souhaits de nos membres et pourrait avoir un effet d'exclusion.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU qu'autoriser le port des rubans de service sur l'uniforme de la Légion permettra de répondre aux besoins de nos vétérans; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'article 101 du Manuel du rituel, des récompenses et du protocole doive être modifié, si nécessaire, afin d'autoriser le port des rubans de service sur l'uniforme de la Légion.

209. PORT DU POLO DE LA LÉGION QUE 3/C

ATTENDU QUE la Légion royale canadienne propose un polo de golf noir et rouge pour hommes et femmes dans son catalogue pour les filiales;

ATTENDU QUE l'article 101 du Manuel du rituel, des récompenses et du protocole de la Légion royale canadienne précise que la chemise bleue est la seule tenue informelle autorisée; et **ATTENDU QUE** le polo de golf noir et rouge de la Légion royale canadienne est très apprécié de nos membres et est régulièrement porté lors des activités informelles de la Légion royale canadienne.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QU'il serait dans l'intérêt de tous les membres d'autoriser le port du polo de golf noir et rouge de la Légion royale canadienne; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU de modifier l'article 101 du Manuel du rituel, des récompenses et du protocole de la Légion royale canadienne afin d'autoriser le port du polo de golf noir et

rouge de la Légion royale canadienne lors des activités informelles de la Légion.

COMMENTAIRES

La question de l'adoption d'un code vestimentaire plus décontracté pour les activités informelles a été soulevée, débattue et approuvée par la direction de la Légion, y compris l'autorisation de porter la chemise bleue de la Légion à cette fin. Conformément à cette politique, la tenue appropriée sera déterminée à la discrétion de l'organisateur ou de l'autorité qui a lancé l'invitation, comme le prévoit l'article 103 de la RRP. Par conséquent, cette résolution n'est pas approuvée par la commission.

210. CRÉATION D'UNE BARRETTE POUR LES CAVALIERS DE LA LÉGION QUE 4/C

ATTENDU QUE le Comité des récompenses et distinctions de la Direction nationale a décerné des barrettes de reconnaissance à de nombreux présidents et membres de divers comités ;

ATTENDU QUE les « Cavaliers de la Légion » est une initiative lancée par la Légion royale canadienne afin d'offrir à ses membres la possibilité de venir en aide à leur communauté, tout en tirant pleinement parti de leur passion pour les randonnées à moto ; et

ATTENDU QUE les membres des Cavaliers contribuent à faire connaître la Légion. Ils renforcent le soutien apporté aux vétérans et à leurs familles, et encouragent les Canadiens à participer à des activités de service communautaire et de collecte de fonds. En affichant leur fierté d'être membres de la Légion et de promouvoir ses buts, ses objectifs et sa mission.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QU'il est important de rendre hommage aux Cavaliers de la Légion royale canadienne ; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Direction nationale et le Comité des récompenses et des distinctions créent une barrette commémorative afin de rendre hommage aux efforts remarquables, à l'excellence du travail et au dévouement envers la filiale.

COMMENTAIRES

Bien que le Comité reconnaisse les objectifs positifs et la valeur potentielle que cette initiative offre aux filiales, il est important de noter que les Cavaliers de la Légion ne sont actuellement pas reconnus comme une composante officielle des comités ou des structures exécutives de la Légion. La participation aux Cavaliers de la Légion est plutôt considérée comme une activité personnelle et bénévole motivée par l'intérêt individuel. À ce titre, elle ne s'inscrit pas dans le cadre établi des programmes officiels de la Légion, et il n'existe actuellement aucune médaille de la Légion ni distinction officielle associée à cette activité. Par conséquent, cette résolution n'est pas approuvée par le Comité.

CONSTITUTION et LOIS

211. VÉRIFICATION DU CASIER JUDICIAIRE QUE 5/C

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne (la « Légion ») ne dispose d'aucune politique nationale prévoyant la réalisation de vérifications régulières des antécédents judiciaires pour les dirigeants et les membres qui accèdent à des postes supérieurs au sein des comités exécutifs ou conseils d'administration de filiales, de districts ou de directions ;

ATTENDU QUE la Légion applique une politique prévoyant la réalisation de vérifications des antécédents judiciaires pour les bénévoles souhaitant

siéger au comité organisateur des Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes de niveau U-16 et U-18;

ATTENDU QUE la Légion, en vertu de son mandat, est appelée à être régulièrement en contact avec les jeunes du Canada, notamment par l'entremise de la Ligue des cadets du Canada, des Scouts, des visites dans les écoles dans le cadre du concours de dessins et d'affiches, de la Campagne du coquelicot, la Semaine des vétérans, ainsi lors de diverses activités jeunesse qui se tiennent au sein de nos communautés;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE, afin de protéger notre jeunesse canadienne contre toute inconduite sexuelle ou infraction criminelle pouvant être commise par l'un de nos membres, et afin qu'elle puisse bénéficier de toutes les mesures de sécurité requises lors des activités de la Légion; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne établisse une politique nationale visant à assurer en tout temps la protection des jeunes du Canada et à empêcher tout membre ayant commis de telles infractions d'occuper des postes de direction supérieure ou de siéger à un conseil d'administration.

COMMENTAIRES

Les exigences de filtrage (vérification) applicables aux bénévoles sont déterminées par les activités ou programmes auxquels ils sont associés. Or, ces exigences peuvent relever de critères internes — comme c'est le cas pour les Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes (les « Nationaux ») —, ou de critères externes — notamment lorsqu'il s'agit de collaborer avec des organisations telles que les Cadets ou établissements d'enseignement. Ces organisations externes définissent elles-mêmes les exigences de filtrage, lesquelles peuvent varier selon le niveau d'interaction. Lorsque des vérifications d'antécédents

sont requises pour des activités jeunesse, il s'agit généralement d'une vérification d'antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables (VAPV), dont les modalités d'émission varient selon le service de police et la nature de l'activité. Dans de nombreux cas, une telle vérification ne peut être effectuée et délivrée qu'à la suite d'une demande précise émanant de l'organisation responsable de l'événement. En d'autres mots, les exigences de filtrage appropriées sont déjà appliquées lorsque cela est nécessaire.

De plus, la section 202 des Statuts généraux énonce la politique nationale à savoir que toute personne reconnue coupable d'une infraction criminelle grave impliquant la violence ou une inconduite sexuelle, quelle qu'en soit la nature, ne peut devenir ni demeurer membre de la Légion. Bref, les Statuts généraux prévoient déjà qu'un membre ayant commis de telles infractions ne peut occuper un poste de direction. Qui plus est, une telle personne ne peut même pas être membre de la Légion. Par conséquent, cette résolution est rejetée.

RÉSOLUTIONS

PARTIE III

LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES SONT CELLES REÇUES APRÈS LES CONGRÈS PROVINCIAUX, AVEC LESQUELLES VOS COMITÉS DU CONGRÈS N'ÉTAIENT PAS D'ACCORD. DES COMMENTAIRES APPROPRIÉS ONT ÉTÉ INCLUS, FOURNISSANT LES RAISONS.

Sur certains sujets, un nombre considérable de résolutions furent reçues. Lors de désaccord, une résolution fut utilisée, et l'origine de ces résolutions fournie dans chaque cas.

LA PROCÉDURE POUR PRÉSENTER AU CONGRÈS DES RÉSOLUTIONS EN DÉSACCORD QUI APPARAISSENT DANS CETTE PARTIE DU RAPPORT SUR LES RÉSOLUTIONS. LA SECTION 925 DES STATUTS GÉNÉRAUX S'APPLIQUE.

- a. Au cas où tout comité qui fait rapport au Congrès soit en désaccord, ou ne fasse rapport, au sujet de toute résolution soumise dûment pour sa considération, tout délégué accrédité peut, sujet aux conditions suivantes, demander que telle résolution émanant de sa propre direction soit présentée au Congrès :
 - i. La demande doit être appuyée par une majorité du comité électoral de cette direction provinciale ; un tel appui majoritaire doit être attesté par un certificat écrit à cet effet, signé par le président de la direction ou le président des débats du comité électoral.
 - ii. La demande pour présenter une telle résolution a été soumise par écrit, sur un formulaire fourni par la Direction nationale.
 - iii. La demande doit être soumise au président des débats du Congrès, pas plus tard qu'une heure avant la fin de la séance d'affaires, le deuxième jour des séances d'affaires du Congrès, soit 13 h le lundi 24 août 2026.
- b. Une fois ces conditions satisfaites, le délégué peut alors présenter la résolution lorsque d'autres résolutions traitant du même sujet en général sont considérées par le Congrès.

ANCIENS COMBATTANTS, SERVICE *et* AÎNÉS

301. BAGAGES ENREGISTRÉS GRATUITS POUR LA GRC SASK 3

ATTENDU QUE Les membres de la Gendarmerie royale du Canada sont considérés comme des vétérans par Anciens Combattants Canada ;

ATTENDU QUE Les vétérans de la Gendarmerie royale du Canada ne bénéficient pas des mêmes avantages auprès des compagnies aériennes canadiennes ; et
ATTENDU QUE Les vétérans canadiens ont droit à des bagages enregistrés gratuits :

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE La Direction nationale demande aux compagnies aériennes canadiennes de réviser leur politique afin d'inclure les membres de la Gendarmerie royale pour les bagages enregistrés, ceux-ci étant également considérés comme des vétérans.

COMMENTAIRE

Il y a une erreur dans ce qui précède. Bien que le Comité de la défense et de la sécurité de la Direction nationale ait plaidé pour que les membres de la GRC soient reconnus comme des vétérans par Anciens Combattants Canada, le gouvernement s'y est opposé, affirmant qu'il soutenait déjà les événements commémoratifs organisés par la GRC.

La mise en place d'une politique de transport gratuit des bagages ne relève d'aucune directive gouvernementale. Notre action de plaidoyer s'adresse à divers services et aux responsables des politiques publiques, et non, en règle générale, aux organismes publics.

La décision d'offrir des bagages enregistrés gratuits relève de chaque compagnie aérienne. Bien qu'il existe plus de 1 400 transporteurs aériens agréés au Canada, ce chiffre inclut les opérateurs spécialisés, les compagnies de fret et les petits services d'affrètement. Le marché intérieur est principalement dominé par un petit nombre de grandes compagnies aériennes, notamment Air Canada, WestJet, Porter Airlines, Air Transat et Flair Airlines.

Cette question ne relève pas de notre mandat et la coordination de changements de politique au cas par cas pour chaque compagnie aérienne représenterait une charge administrative trop lourde. De plus, toutes les compagnies aériennes n'offrent pas actuellement la gratuité des bagages enregistrés, y compris pour les vétérans des Forces armées canadiennes. Chaque transporteur est également soumis à ses propres contraintes juridiques, opérationnelles et financières. Par conséquent, cette résolution n'est pas approuvée.

302. LES MEMBRES DES FAC AYANT SERVI EN AFGHANISTAN DOIVENT ÊTRE RECONNUS COMME DES VÉTÉRANS NB 1

ATTENDU QU'à l'heure actuelle, la Direction de la Légion ne reconnaît pas les vétérans canadiens de la guerre du Golfe (2001-2014) comme des « vétérans de guerre », bien que le Canada ait envoyé plus de 4 000 militaires dans le Golfe dans des rôles de combat et plus de 40 000 en Afghanistan, et que 158 d'entre eux aient perdu la vie ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE tous les membres des FAC ayant servi pendant la guerre en Afghanistan et la guerre du Golfe soient reconnus comme « vétérans » par la Direction nationale et bénéficient, à ce titre, d'un soutien dans leurs démarches visant à obtenir des prestations améliorées en tant que « vétérans » auprès du MDN et d'ACC.

COMMENTAIRE

Le projet de loi S-246 du Comité sénatorial national de la sécurité, défense et anciens combattants, intitulé « Loi concernant la reconnaissance du service en temps de guerre », suit actuellement son cours et en est à la deuxième lecture.

Le projet de loi reconnaît que la nature des conflits a considérablement évolué depuis la guerre de Corée et que de nombreux membres des Forces armées canadiennes ont été exposés à des risques comparables à ceux du combat lors d'opérations qui n'ont jamais été officiellement classées comme service en temps de guerre.

Ce projet de loi vise à établir un cadre national officiel assorti de critères transparents pour évaluer les opérations militaires menées depuis 1953, afin de reconnaître les opérations militaires canadiennes survenues après 1953 comme relevant du « service en temps de guerre » lorsque des conditions objectives justifient cette désignation.

La reconnaissance de ce titre tiendrait compte de la réalité vécue par tous ceux qui ont servi dans les conflits depuis 1953, et pas seulement par ceux qui ont servi en Afghanistan. Par conséquent, cette résolution n'est pas approuvée.

COQUELICOT *et* SOUVENIR

303. DURÉE DE LA CAMPAGNE DU COQUELICOT

C.-B./YUKON 5

ATTENDU QUE la Campagne du coquelicot se déroule actuellement du dernier vendredi d'octobre jusqu'au 11 novembre, ce qui, certaines années, entraîne une période de campagne relativement courte; et

ATTENDU QU'une période de campagne uniforme, du 25 octobre au 11 novembre, offrirait chaque année une campagne d'une durée uniforme de 18 jours, garantissant un délai suffisant pour la coordination de la collecte sur le terrain, la sensibilisation et la mobilisation communautaire;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Campagne du coquelicot soit tenue chaque année du 25 octobre au 11 novembre, quel que soit le jour de la semaine où tombe le 25 octobre, afin de permettre une période constante et de faciliter une planification et une mise en œuvre efficaces dans l'ensemble des filiales participantes de La Légion royale canadienne.

COMMENTAIRE

Le Comité du Coquelicot et Souvenir précise que l'intention de cette résolution a déjà été réalisée par les récentes modifications au Manuel du Coquelicot, lesquelles sont venues normaliser la tenue annuelle de la Campagne du coquelicot du 24 octobre au 11 novembre. Par conséquent, la résolution n'a pas été retenue par le Comité.

304. COURONNE AUTOCHTONE

C-B/YUKON 7

ATTENDU QUE : La réconciliation avec les Premières Nations revêt une grande importance pour nos camarades, ainsi que pour de nombreux Canadiens;

ATTENDU QUE : Il est important de souligner nos liens et de renforcer l'harmonie au sein de nos communautés;

ATTENDU QUE : Nous n'avons pas créé beaucoup de témoignages visuels des contributions de longue date de nos camarades autochtones à l'amélioration de nos sociétés respectives;

ATTENDU QUE : Dans le but de rendre hommage à tous les vétérans de manière

équitable, nous pouvons créer un symbole visuel qui rend hommage, d'un point de vue culturel, aux contributions des Autochtones ; et **ATTENDU QUE** : Une couronne inspirée des traditions autochtones est exposée depuis 2023 au musée militaire de la filiale 232 de la Légion royale canadienne (île Texada, également connue sous le nom de Sayayin).

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE : Afin de favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones, une couronne unique et originale sera conçue pour honorer et célébrer les vétérans autochtones, leurs familles et leurs descendants lors de nos cérémonies du Jour du Souvenir (11 novembre) et de la Journée des vétérans autochtones (8 novembre). Une fois achevée, cette couronne occupera une place d'honneur dans notre musée militaire et sera exposée en permanence à la vue de tous.

COMMENTAIRE

Le Comité du coquelicot et Souvenir reconnaît et rend hommage au service, aux sacrifices et à la contribution durable des vétérans autochtones, de leurs familles et de leurs communautés. Le Comité souligne également l'importance de veiller à ce que les vétérans autochtones soient dignement honorés et représentés lors des cérémonies commémoratives organisées partout au Canada.

Le Comité note que les couronnes fournies par le Service des approvisionnements du Siège national ont été conçues comme des symboles nationaux du Souvenir, destinés à rendre hommage à tous les vétérans qui ont servi et se sont sacrifiés au service du Canada, y compris les vétérans autochtones.

Le Comité estime en outre qu'il ne serait ni faisable ni approprié, au niveau national, de proposer, par l'intermédiaire du Service de l'approvisionnement, plusieurs variantes de couronnes officielles en fonction de groupes

culturels, régionaux ou communautaires spécifiques.

Comme toujours, les filiales et les communautés sont invitées à intégrer des traditions locales et des pratiques commémoratives significatives dans leurs cérémonies et leurs expositions, à condition que celles-ci respectent le Manuel du coquelicot, du Manuel du rituel, des récompenses et du protocole, ainsi que la réglementation relative à la marque déposée du coquelicot. Par conséquent, cette résolution n'est pas approuvée par le Comité.

305. UTILISATION DES FONDS DU COQUELICOT ALTA-TNO 1

ATTENDU QUE Le Concours d'affiches et de littérature a été créé dans le but de perpétuer le Souvenir et d'encourager le respect du service et du patrimoine militaires ;

ATTENDU QUE Le Canada n'a pas connu de guerre sur son territoire depuis 1812, ce qui rend difficile de saisir le lien avec notre héritage militaire et le Souvenir ;

ATTENDU QUE : La plupart des Canadiens n'ont pas de lien avec l'armée ou ne connaissent personne dans ce milieu qui puisse les aider à mieux la comprendre ;

ATTENDU QUE De nombreux nouveaux Canadiens ne comprennent pas notre héritage militaire ni le rôle important que nos forces armées jouent tant au niveau local qu'international ; et

ATTENDU QUE Beaucoup de Canadiens ne comprennent pas la signification du coquelicot en tant que symbole du Souvenir.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE : Une nouvelle catégorie soit créée dans le Manuel du coquelicot afin de permettre l'utilisation des Fonds du coquelicot pour

créer des programmes scolaires qui enseignent le patrimoine militaire canadien ; et

PAR CONSÉQUENT, IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE : Il faudrait s'efforcer de mettre en place, dans tous les établissements d'enseignement supérieur du Canada, un cours consacré au Canada et à son patrimoine militaire.

COMMENTAIRE

Le Comité du coquelicot et du Souvenir reconnaît et soutient l'importance de sensibiliser les Canadiens, notamment les jeunes et les nouveaux arrivants, au patrimoine militaire du Canada, à la signification du coquelicot et à l'importance du Souvenir.

Toutefois, l'objectif premier et l'obligation fondamentale du Fonds en fidéicomis du coquelicot consistent à apporter aide et soutien aux vétérans et à leurs familles. Bien que le Manuel du coquelicot autorise certaines initiatives limitées visant à promouvoir le Souvenir, les Fonds du coquelicot doivent continuer à se concentrer sur le soutien aux vétérans et à leurs familles et veiller à ce que des ressources suffisantes restent disponibles à ces fins.

Le Comité constate que le Manuel du coquelicot soutient déjà l'éducation au Souvenir au moyen des Concours nationaux du Souvenir pour les jeunes. Le Comité continue également de rechercher des occasions de mieux faire connaître le patrimoine militaire du Canada grâce à des partenariats et à une collaboration avec les ministères provinciaux de l'Éducation et d'autres acteurs du milieu éducatif. Le Comité estime que l'élargissement des dépenses du Fonds en fidéicomis du coquelicot à d'autres programmes éducatifs, à l'élaboration de programmes scolaires ou à des initiatives académiques dépasserait le champ d'application et l'objectif visés par le Fonds en fidéicomis du coquelicot. Par conséquent, cette résolution n'est pas approuvée par le Comité.

306. RECONNAÎTRE OFFICIELLEMENT LE COQUELICOT COMME SYMBOLE DES VÉTÉRANS ET DES MILITAIRES MORTS AU COMBAT

BSO 1

ATTENDU que neuf provinces et deux territoires arborent le coquelicot sur leur plaque d'immatriculation pour vétérans.

ATTENDU QUE de nombreuses provinces ont un coquelicot sur les panneaux routiers des autoroutes commémoratives des anciens combattants,

ATTENDU QUE la Direction nationale utilise régulièrement le coquelicot dans ses publications sur les réseaux sociaux consacrées au Souvenir et aux vétérans. Cela a été le cas à plusieurs reprises lors de la Campagne du coquelicot de 2025 sur les réseaux sociaux.

ATTENDU QUE la Boutique du Coquelicot offre une épinglette du Souvenir, en précisant que « l'épinglette Nous nous souvenons est un rappel permanent du service et du sacrifice des vétérans canadiens ».

ATTENDU QUE une majorité de la population associe désormais le coquelicot aux vétérans.

ATTENDU QUE les écoliers associent désormais le coquelicot aux vétérans lorsqu'ils déposent des coquelicots sur leurs tombes. Par exemple, « Aucune pierre dans l'oubli ».

ATTENDU QUE la position officielle de la Direction nationale est que le coquelicot symbolise les morts de la guerre, mais officieusement, on laisse entendre qu'il représente les vétérans.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la LRC reconnaisse officiellement le coquelicot comme un symbole représentant à la fois les vétérans et les soldats tombés au combat, puis élabore un plan de

communication visant à informer toutes ses filiales de la politique officielle en la matière.

COMMENTAIRE

Le Comité du coquelicot et Souvenir rappelle que le coquelicot est à l'origine un symbole du Souvenir dédié à ceux qui sont tombés au combat, inspiré par le sacrifice évoqué dans le poème « Au champ d'honneur ».

Le Comité note en outre que les statuts généraux de la Légion royale canadienne stipulent :

« Le coquelicot est notre symbole du sacrifice suprême et doit à jamais occuper une place d'honneur dans nos cœurs et dans notre Souvenir, car il incarne notre hommage et notre respect envers ceux qui ont donné leur vie pour des idéaux auxquels eux-mêmes, nous-mêmes et tous les Canadiens sommes profondément attachés. »

En vertu d'une longue tradition, de sa signification historique, de ses statuts généraux et de la responsabilité qui lui a été confiée par les lois du Parlement, la Légion royale canadienne s'est vu confier la mission de préserver le coquelicot en tant que symbole sacré du Souvenir.

Le Comité estime qu'élargir la signification du coquelicot au-delà de sa fonction établie d'emblème du sacrifice suprême et du Souvenir risque d'en affaiblir la portée particulière en tant que symbole rendant hommage à ceux qui ont donné leur vie au service du Canada, et serait incompatible avec la responsabilité de la Légion en tant que gardienne du coquelicot. Par conséquent, cette résolution n'est pas approuvée par le Comité.

ADHÉSION

307. CATÉGORIE – MEMBRE ORDINAIRE

MAN./N.-O. ONT. 2

ATTENDU QUE la terminologie, les usages et les traditions évoluent; et

ATTENDU QUE le terme 'ordinaire' est défini comme étant dans l'ordre habituel, normal, moyen, commun, banal, et évoquant des nuances de médiocrité ou d'infériorité;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la catégorie d'adhésion 'ordinaire' de La Légion royale canadienne soit remplacée par la catégorie 'Vétéran'.

COMMENTAIRE

La notion de «membre ordinaire» est un élément fondamental de la Légion depuis 1926, et son maintien préserve l'identité historique, les traditions et le principe d'égalité sur lesquels l'entité a été créée. Remplacer membre 'ordinaire' par membre 'vétérans' pourrait, de façon non intentionnelle, donner une représentation inexacte d'une catégorie d'adhésion plus large qui, au-delà des vétérans, reconnaît également d'autres groupes de membres admissibles. Or la Légion reconnaît et honore déjà les vétérans par l'entremise de traditions bien ancrées, de pratiques cérémoniales et d'insignes autorisés tels que décrits dans le Manuel du rituel, des récompenses et du protocole, notamment le ruban à coudre exhibant le mot «VÉTÉRAN». Par conséquent, la résolution n'a pas été retenue par le Comité.

SPORTS

308. CRÉATION D'UN CHAMPIONNAT NATIONAL DE FLÉCHETTES POUR DAMES

CB/YUKON 4

ATTENDU QUE: La Légion royale canadienne valorise la promotion de l'esprit sportif, de la camaraderie et de l'activité physique parmi ses membres au moyen de compétitions organisées ;

ATTENDU QUE: Les fléchettes pour dames sont un sport très populaire et très pratiqué au sein de la direction C.-B./Yukon, affichant une croissance constante et des niveaux de

compétence élevés aux niveaux des filiales, des zones et des provinces ;

ATTENDU QUE: Actuellement, seules les fléchettes mixtes sont reconnues comme un championnat de la Direction nationale, ce qui laisse une partie importante de nos membres féminins sans possibilité de concourir au niveau national dans une catégorie réservée aux femmes ; et

ATTENDU QUE: La mise en place d'une compétition nationale de fléchettes pour dames encouragerait davantage l'augmentation et la fidélisation des effectifs féminins dans toutes les directions.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE: Que la direction C.-B./Yukon soumette une résolution à la Direction nationale pour établir un championnat national de fléchettes pour dames en tant qu'événement sportif national annuel officiel ; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE: Que les règles et les règlements de ce championnat s'inspirent des critères provinciaux existants pour les fléchettes mixtes afin d'assurer une transition harmonieuse vers le jeu national.

COMMENTAIRE

Moins de 50 % des directions provinciales participent au jeu de fléchettes pour dames et, par conséquent, ce sport ne répond pas aux exigences de base pour se qualifier pour un championnat national. L'introduction d'un championnat national supplémentaire à l'heure actuelle entraînerait une augmentation d'environ 35 % du budget des sports pour membres. Par conséquent, cette résolution n'est pas approuvée par le Comité.

RITUEL *et* RÉCOMPENSES

309. RUBAN VÉTÉRAN— TENUE INFORMELLE CB/YUKON 6

ATTENDU QUE la mission de la Légion consiste à venir en aide aux vétérans — y compris les militaires en service actif et les membres de la GRC ainsi que leurs familles —, à promouvoir le Souvenir et à servir nos communautés et notre pays ;

ATTENDU QUE la tenue informelle de la Légion se compose d'une chemise bleue disponible exclusivement auprès de l'Approvisionnement de la Légion ;

ATTENDU QUE l'Approvisionnement de la Légion produit déjà et offre un « ruban des vétérans » destiné à être apposé sous l'insigne de la Légion sur les vestes ;

ATTENDU QUE la chemise informelle arborant uniquement l'insigne de la Légion permet d'identifier la personne qui la porte comme étant un membre de la Légion ;

ATTENDU QUE lors du Congrès national de 2024, le comité a déclaré qu'il n'était pas nécessaire de distinguer les vétérans et que cela pouvait être perçu comme discriminatoire par les membres lors d'événements informels, soulignant que les vétérans pouvaient plutôt être reconnus par le port de rubans de service sans accessoire ;

ATTENDU QUE tous les vétérans n'ont pas reçu des médailles au cours de leur service ; et

ATTENDU QUE le terme vétéran désigne toute personne qui sert ou a servi avec honneur dans les Forces armées canadiennes, au sein du Commonwealth ou de ses alliés en temps de guerre, ou en tant que membre

régulier de la Gendarmerie royale du Canada, ou encore en tant qu'agent de la paix dans une zone d'opération spéciale ou lors d'une opération de service spécial, ou qui a servi dans la Marine marchande ou au sein du Commandement de transport outremer (Ferry Command) en temps de guerre.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que la Légion, dans le cadre de sa mission visant à servir et à rendre hommage aux vétérans, autorise le port du « ruban vétéran » existant sur la chemise de tenue décontractée.

COMMENTAIRE

Le Comité s'est déjà penché sur cette question. La « chemise bleue » a été instaurée comme une option vestimentaire informelle afin d'être confortable et pratique lors des réceptions plus décontractées de la Légion.

Le CEN a déjà autorisé le port de rubans de service sans accessoire sur la « chemise bleue » pour indiquer qu'un membre est ou a été un vétéran. Étant donné qu'il existe déjà un insigne approuvé pour signaler ce statut, l'ajout d'un deuxième insigne de ce type n'est pas nécessaire et serait redondant. Par conséquent, le Comité rejette cette résolution.

310. NORMES D'ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE D'EXCELLENCE DES CADETS MAN./N.-O. ONT. 1

ATTENDU QU'il est généralement admis que les membres du Mouvement des Cadets du Canada appuie La Légion royale canadienne dans de nombreuses initiatives, tant au niveau des filiales locales qu'au sein des instances supérieures;

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne décerne chaque année la Médaille d'excellence des cadets de la Légion à un seul cadet par corps de cadets ou de Rangers juniors canadiens; et

ATTENDU QUE certains corps de cadets comptent plus de 150 cadets et défilent en colonnes de bataillon ou d'escadre;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE LE CEN, par l'entremise de son exécutif national, communique avec les Forces armées canadiennes (FAC) et la direction nationale du Mouvement des cadets afin d'examiner la possibilité de tenir des discussions portant sur une augmentation de son appui national, notamment par une hausse du nombre de Médailles d'excellence octroyées chaque année, proportionnelle à l'effectif des corps de cadets concernés.

COMMENTAIRES

Comme le stipule notre Manuel du rituel, des récompenses et du protocole, la Médaille d'excellence des cadets est régie et administrée conformément à l'annexe E de l'Ordonnance d'administration et d'instruction des cadets (OAIC) 13-16. Pour résumer, l'attribution de cette médaille repose sur une norme nationale reconnue, établie par les FAC. La Légion en est simplement que le commanditaire.

Il convient également de noter que l'annexe E de l'OAIC 13-16 précise que les unités régionales de soutien aux cadets disposent d'une certaine latitude pour déterminer les critères de sélection des récipiendaires de la médaille. Ainsi, il semble qu'une certaine possibilité existe au niveau régional de permettre une certaine flexibilité au sein de la structure actuelle du programme.

Enfin, faut-il aussi rappeler que la Direction nationale communique régulièrement avec le QG du Groupe de soutien national aux Cadets et aux Rangers juniors canadiens au sujet de plusieurs programmes et initiatives conjointes, notamment en matière de distinctions honorifiques et de récompenses. En bref, des échanges ont déjà cours. Par conséquent, cette résolution est rejetée par le Comité.

311. HABILLEMENT DE LA LÉGION – PARA 101

N.É./NT 4

ATTENDU QUE l’Article II, paragraphe 201(b), des Règlements généraux stipule que les catégories d’adhésion approuvées sont les suivantes : membre à vie, membre ordinaire, membre associé, membre affilié votant et membre affilié non votant; et que tous les membres de la Légion devraient être fiers de leur catégorie d’adhésion et de leur identité;

ATTENDU QUE la tenue informelle de la Légion consiste en une chemise bleue, offerte exclusivement par l’entremise de la Légion;

ATTENDU QUE cette chemise bleue est brodée de l’écusson de la Légion, lequel, à lui seul, identifie un membre ordinaire, mais que ce ne sont pas tous les membres ordinaires qui sont des membres ‘vétérans’;

ATTENDU QU’un porte-nom de la Légion peut être porté avec les rubans de service de tenue de sortie sur la chemise bleue, et que les médailles de tenue de sortie contribuent à identifier les membres vétérans;

ATTENDU QUE certains membres vétérans n’ont pas de médailles de service ou de médailles de tenue de sortie à porter pour les identifier comme vétéran lorsqu’ils portent la chemise bleue;

QU’IL SOIT RÉSOLU QUE l’écusson cousu “Vétéran”, actuellement utilisé sur le veston bleu officiel, soit porté sur la chemise bleue par tous les membres qui répondent à la définition de ‘vétérans’, telle qu’énoncée au paragraphe 101(d) de nos Règlements généraux. Cet écusson doit être cousu sous l’écusson de la Légion, comme sur le veston bleu; et

QU’IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE le département d’Approvisionnement de la Légion crée un écusson cousu sous forme de bandeau — similaire à l’écusson “Vétéran” du

veston — destiné à être vendu et porté sur la chemise bleue de la Légion, afin d’identifier les membres à vie, associés et affiliés.

COMMENTAIRES

Le Comité a déjà examiné cette question. La ‘chemise bleue’ au départ avait été introduite comme option de tenue informelle afin d’offrir simplicité et commodité lors d’activités de la Légion à l’allure plus décontractée. L’écusson de la Légion, brodé sur la chemise, n’identifie pas les membres selon des catégories d’adhésion particulières, telles que la catégorie des membres ordinaires, mais témoigne plutôt de l’appartenance à la Légion, peu importe leurs antécédents ou leur catégorie de membre.

Le Conseil exécutif national (CEN) a déjà approuvé le port des rubans de service de tenue de sortie pour la ‘chemise bleue’ afin d’indiquer qu’un membre est un vétéran. Or, étant donné qu’on peut déjà identifier un membre “vétérans”, l’ajout d’un autre identifiant s’avère tout à fait superflu et non justifié. Par conséquent, la résolution n’a pas été retenue par le Comité.

312. HABILLEMENT DE LA LÉGION / SOUS-SECTION 102.I.

N.É./NT 5

ATTENDU QUE la sous-section 102.i. du Manuel du rituel, des récompenses et du protocole présente des directives d’habillement pour les membres de la Légion;

ATTENDU QUE la directive est au port de la chemise blanche et de la cravate longue rayée réglementaire; et

ATTENDU QUE la sous-section 102.h. offre aux dames camarades l’option de porter des pantalons ou une jupe, mais que la sous-section (i) n’offre pas d’autre option;

QU’IL SOIT RÉSOLU QU’un foulard à rayures bleu et or soit conçu par la Direction nationale à l’intention des dames camarades (échantillon ci-joint) et ajouté à l’inventaire

du magasin de l'Approvisionnement comme une option à la cravate longue rayée, avec des directives quant à la façon de le porter (foulard ou ascot 'neckerchief').

CANVET

313. REVUE LÉGION N.É./NT 3

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne s'est engagée à honorer les vétérans et à soutenir ses membres par l'entremise de programmes et de services financés en partie par les cotisations des membres;

ATTENDU QUE la revue Légion, publiée par Canvet Publications Ltée («Canvet»), constitue une publication fort prisée qui favorise la communication et l'engagement auprès des membres;

ATTENDU QUE le coût annuel de la revue Légion représente une part importante de la capitation versée par les membres de la Légion, ce qui influe sur la capacité financière des filiales à assurer leurs opérations;

ATTENDU QUE de nombreux membres ne lisent pas ou n'utilisent pas la version papier de la revue, et que de nombreux exemplaires sont jetés, contribuant ainsi au gaspillage;

ATTENDU QUE la version numérique constitue une solution rentable et écologiquement durable, offrant aux membres un moyen accessible de consulter la revue en ligne tout en réduisant les coûts liés à l'impression et à la distribution; et

ATTENDU QUE ce ne sont pas toutes les filiales et directions qui sont représentées de manière équitable dans la section photos de la revue, et qu'une version numérique permettrait d'ajouter davantage de photos, mettant ainsi en valeur les réalisations de toutes les filiales;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Direction nationale mette en œuvre des mesures de réduction des coûts liées à la production et à la distribution de la revue Légion, notamment en effectuant une transition vers une version principalement numérique, la version papier n'étant offerte qu'aux membres qui en font la demande;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE toute économie découlant de ces mesures soit utilisée pour réduire les taux de capitation, allégeant ainsi les pressions financières qui pèsent sur les filiales locales et soutenant leur viabilité; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE la Direction nationale fasse rapport aux filiales d'un résumé de leurs constatations et d'un plan de mise en œuvre de ces mesures de réduction des coûts, incluant une analyse de leur impact potentiel sur la participation des membres et la situation financière des filiales.

COMMENTAIRES

Bien que la réduction des coûts et la modernisation soient des objectifs importants, la transition de la revue Légion vers un format principalement numérique à l'heure actuelle comporte des risques financiers et opérationnels importants. La perte potentielle de subventions, la diminution de revenus publicitaires ainsi que les répercussions sur le personnel et l'engagement des membres sont des facteurs qui doivent être soigneusement pris en compte. Une approche progressive, assortie d'un engagement à réévaluer la situation dans quelques années, protégerait mieux la stabilité financière de Canvet et garantirait que tout changement soutienne — plutôt que compromette — la viabilité des filiales locales et de Canvet.

Bien que l'objectif de la résolution visant à réduire les coûts et à explorer des options de publication plus durables soit légitime, plusieurs considérations doivent soigneusement

être examinées avant d'envisager une transition vers un modèle principalement numérique.

LES RÉALITÉS DE L'IMPRESSION ET DE LA DISTRIBUTION

Depuis plus de 50 ans, Canvet demeure un acteur majeur du secteur médiatique canadien. L'histoire militaire du Canada et le bien-être de nos vétérans n'ont jamais revêtu une importance aussi grande. Ce sont ces récits essentiels que Canvet porte à l'attention du public dans les pages de la revue Légion.

La revue Légion demeure l'une des publications les plus reconnues et appréciées associées à la Légion. Sa présence dans les foyers, les salles d'attente et les espaces communautaires contribue à sa visibilité et à la sensibilisation du public. La version papier continue d'être populaire auprès de nombreux membres de longue date, en particulier ceux qui privilégient ou dépendent de supports physiques. Réduire les exemplaires imprimés à un modèle 'sur demande seulement' risque de diminuer la portée de la revue et d'affaiblir son rôle unificateur en tant que publication nationale.

AUDELÀ DES COÛTS D'IMPRESSION – IMPACT FINANCIER

Le tirage de la version papier de la revue est directement lié aux subventions fédérales et revenus publicitaires. Ainsi, une baisse importante du nombre d'exemplaires pourrait entraîner la perte de ces sources de financement. Or, cette perte des subventions à elle seule représenterait un revers financier majeur, que les économies liées au numérique ne suffiraient peut-être pas à compenser. Sans source de revenus de remplacement clairement définie, Canvet risquerait de créer un problème financier plus important que celui que cette résolution cherche à résoudre.

Par ailleurs, la résolution — qui met l'accent sur les économies de coûts — ne saisit pas toute l'ampleur de la structure financière plus vaste qui sous-tend l'organisation. Canvet emploie

du personnel dont les salaires dépendent de la viabilité continue des opérations, qu'elles soient numériques ou imprimées. Une transition rapide vers un modèle exclusivement numérique pourrait compromettre la stabilité de ces emplois et créer d'importants défis opérationnels.

INCIDENCE SUR LE PRIX DE L'ABONNEMENT

Si la structure actuelle des revenus de la revue était perturbée par une transition vers un modèle exclusivement numérique, tout bien considéré, les conséquences financières pourraient accroître les coûts du magazine plutôt que de les réduire. La perte des revenus liés à la version papier, des subventions ou du soutien publicitaire pourrait entraîner une hausse du prix de l'abonnement, ce qui irait directement à l'encontre de la viabilité que cette résolution cherche à préserver.

PARTICIPATION DES MEMBRES ET ACCESSIBILITÉ

La version numérique offre bien sûr une plus grande souplesse et la possibilité d'élargir le contenu photographique, mais ce ne sont pas tous les membres qui ont un accès fiable aux plateformes numériques ou encore le niveau de confort nécessaire pour consulter des publications en ligne. Une transition trop rapide risquerait d'exclure les membres qui comptent sur la version papier de la revue comme principal lien avec les activités nationales de la Légion.

UNE APPROCHE PLUS PRUDENTE

L'approche privilégiée par Canvet est de préconiser une transition graduelle soutenue par des données probantes. Ainsi, le programme d'adhésion gratuite assorti d'un abonnement numérique exclusif nous fournira des données concrètes sur l'adoption par les membres, les économies réalisées et le niveau de participation. Revenir sur la question dans quelques années, une fois que la performance de la revue numérique, son lectorat et son

impact financier auront pu être évalués de manière rigoureuse, permettrait à Canvet de prendre une décision mieux éclairée sans compromettre les sources actuelles de revenus et la participation des membres.

Par conséquent, cette résolution est rejetée par le Comité.

CANDIDATS *pour* POSTES ÉLUS

PRÉSIDENT NATIONAL:

PREMIER VICE-PRÉSIDENT NATIONAL:

VICE-PRÉSIDENTS NATIONAUX:

TRÉSORIER NATIONAL:

PRÉSIDENT NATIONAL DES DÉBATS:

OFFICIERS ÉLUS

PRÉSIDENT NATIONAL:

PREMIER VICE-PRÉSIDENT NATIONAL:

VICE-PRÉSIDENTS NATIONAUX:

TRÉSORIER NATIONAL:

PRÉSIDENT NATIONAL DES DÉBATS:

DÉROULEMENT DU VOTE – ÉLECTION *des* OFFICIERS

1. Seul les délégués accrédités pourront voter.
2. Chaque délégué accrédité et inscrit dispose d'un seul vote. Les bulletins de vote par procuration ne seront attribués qu'aux personnes qui y ont droit et dont le nom figure sur leur formulaire d'inscription et qui ont été authentifiées par le Comité de vérification des pouvoirs.
3. Les noms des candidats seront affichés dans l'ordre de leur mise en candidature.
4. Le président des débats annoncera l'élection à venir et les procédures à suivre.
5. La procédure de vote consiste à cocher l'espace situé à côté du nom du (des) candidat(s) pour lequel (lesquels) vous désirez voter.
6. Lorsque le scrutin porte sur l'élection d'un seul officier, le candidat ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés sera élu. Si aucun candidat ne recueille la majorité du total des suffrages exprimés au premier tour, on procède alors à un second tour de scrutin, en ayant du bulletin le candidat ayant obtenu le moins de voix au premier tour. Toutefois, si le total des voix obtenues par les deux candidats ayant obtenu le moins de voix est inférieur au nombre de voix obtenues par le candidat avec le plus petit nombre de voix suivant, les noms des deux candidats ayant obtenu le moins de voix seront rayés du bulletin des scrutins suivants.
7. Lorsque le scrutin vise l'élection de plus d'un dirigeant, le nombre de votes qu'un délégué peut exercer ne peut dépasser le nombre de postes à combler.
 - a. Chaque délégué ne peut attribuer qu'un seul vote à un même candidat sur son bulletin de vote.
 - b. Le format des bulletins de vote doit être approuvé par le Comité du congrès.
 - c. Tout bulletin non rempli conformément à la présente section est déclaré nul (rejeté).
 - d. Les candidats qui obtiennent le plus grand nombre de voix sont élus.
 - e. Si, au premier tour, certains candidats n'obtiennent pas la majorité, un second tour est tenu pour les postes non pourvus.
 - f. Si lors d'un tour de scrutin, aucun candidat n'est élu, le candidat ayant reçu le moins grand nombre de voix verra son nom retiré des tours subséquents, sauf si :
 - i. le total des voix obtenues par les deux candidats comptant les moins grands nombres de voix est inférieur au nombre de voix obtenues par le candidat suivant, alors les noms des deux candidats ayant obtenu le plus faible nombre de voix sont retirés des tours subséquents; et
 - ii. de même, le total des voix des trois candidats avec les moins grands nombres de voix est inférieur aux voix obtenues du candidat suivant, alors leurs noms sont retirés des tours subséquents.

[illegible]

[illegible]

24 - 28 août 2026

NOM _____

FILIALE _____

DIRECTION _____

**HEURES D'OUVERTURE DE LA
BOUTIQUE DE LA LÉGION ET
DES EXPOSANTS**

SAMEDI, AOÛT 22

08H00 – 17H00

DIMANCHE, AOÛT 23

08H00 – 17H00

LUNDI, AOÛT 24

08H00 – 15H00

MARDI, AOÛT 25

08H00 – 17H00

MERCREDI, AOÛT 26

08H00 – 13H00